

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023

Sommaire

- 1 Département des institutions, du territoire et du sport (DITS)
 - 1.1 Les événements marquants 2023 du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS)
 - 1.2 Secrétariat général du Département des institutions, du territoire et du sport (SG-DITS)
 - 1.3 Office des affaires extérieures (OAE)
 - 1.4 Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)
 - 1.5 Direction générale du territoire et du logement (DGTL)
 - 1.6 Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)
 - 1.7 Chancellerie d'État
- 2 Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF)
 - 2.1 Les événements marquants 2023 du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF)
 - 2.2 Secrétariat général du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (SG-DEF)
 - 2.3 Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO)
 - 2.4 Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)
 - 2.5 Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)
- 3 Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)
 - 3.1 Les événements marquants 2023 du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)
 - 3.2 Secrétariat général du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)
 - 3.3 Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)
 - 3.4 Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP)
 - 3.5 Direction générale de l'environnement (DGE)
 - 3.6 Police cantonale vaudoise (Polcant)
 - 3.7 Service pénitentiaire (SPEN)
 - 3.8 Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
- 4 Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)
 - 4.1 Les événements marquants 2023 du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)
 - 4.2 Secrétariat général du département de la santé et de l'action sociale (SG-DSAS)
 - 4.3 Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
 - 4.4 Direction générale de la santé (DGS)
- 5 Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP)
 - 5.1 Les événements marquant 2023 du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine
 - 5.2 Secrétariat général du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (SG-DEIEP)
 - 5.3 Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)
 - 5.4 Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM)
 - 5.5 Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)
 - 5.6 Service de la population (SPOP)
 - 5.7 Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)

- 6 Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH)
 - 6.1 Les événements marquants 2023 du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH)
 - 6.2 Secrétariat général du département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (SG-DCIRH)
 - 6.3 Service des affaires culturelles (SERAC)
 - 6.4 Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)
 - 6.5 Service des automobiles et de la navigation (SAN)
 - 6.6 Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)
 - 6.7 Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)
 - 6.8 Direction générale des ressources humaines (DGRH)

- 7 Département des finances et de l'agriculture (DFA)
 - 7.1 Les événements marquants 2023 du Département des finances et de l'agriculture (DFA)
 - 7.2 Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC)
 - 7.3 Secrétariat général du Département des finances et de l'agriculture (SG-DFA)
 - 7.4 Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
 - 7.5 Direction générale de la fiscalité (DGF)
 - 7.6 Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)
 - 7.7 Statistique Vaud

- 8 Ordre judiciaire vaudois (OJV)
 - 8.1 Ordre judiciaire vaudois

- 9 Objets parlementaires

- 10 Prestations de l'administration cantonale
 - 10.1 Prestations DITS
 - 10.2 Prestations DEF
 - 10.3 Prestations du DJES
 - 10.4 Prestations du DSAS
 - 10.5 Prestations du DEIEP
 - 10.6 Prestation du DCIRH
 - 10.7 Prestations du DFA

11 Suivi du Programme de législature

- 11.1 Rappel des trois axes
- 11.2 1.1. Fiscalité
- 11.3 1.2. Économie et innovation
- 11.4 1.3. Finances publiques
- 11.5 1.4-1.5 Formation professionnelle
- 11.6 1.6. Hautes écoles et recherche
- 11.7 1.7. Emploi
- 11.8 1.8. Agriculture et entrepreneuriat
- 11.9 1.9. Sport
- 11.10 1.10. Culture
- 11.11 1.11. Logement
- 11.12 2.1-2.2 Plan climat cantonal
- 11.13 2.3. Énergie
- 11.14 2.4-2.8 Mobilité
- 11.15 2.9. Économie durable
- 11.16 2.10. Ressources, milieux naturels et qualité de vie
- 11.17 2.11. Agriculture durable
- 11.18 2.12. Exemplarité
- 11.19 2.13. Partenariats
- 11.20 3.1 Institutions et communes
- 11.21 3.2 Territoire
- 11.22 3.3 Enseignement
- 11.23 3.4 Jeunesse
- 11.24 3.5 Sécurité
- 11.25 3.6 Santé (Personnel et soins infirmiers)
- 11.26 3.7 Santé (Promotion et prévention)
- 11.27 3.8 Santé (Organisation système)
- 11.28 3.9 Vieillesse de la population
- 11.29 3.10 Insertion
- 11.30 3.11 Accueil de jour
- 11.31 3.12 Égalité femmes-hommes
- 11.32 3.13 Personnes LGBTIQ
- 11.33 3.14 Accessibilité aux prestations
- 11.34 3.15 Politique inclusive du personnel de l'administration
- 11.35 3.16 Transition numérique de l'administration
- 11.36 3.17 Souveraineté numérique et protection des données
- 11.37 3.18 Transversalité de l'action publique et résilience

BIENVENUE SUR LE RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023

L'État de Vaud publie chaque année son rapport annuel de gestion présentant les événements marquants de chaque département, ainsi que les projets phares de chaque entité (direction, service, office, etc.).

Il précède la publication du rapport annuel du Conseil d'Etat distribué traditionnellement à la fin mai aux Députées et Députés du Grand Conseil et enrichi par une section destinée à la présentation des comptes de l'Etat.

**POUR COMMENCER SA LECTURE, VEUILLEZ UTILISER LE
SOMMAIRE QUI SE TROUVE DANS LA BARRE DE NAVIGATION CI-
DESSUS.**

Publié le xx mars 2024

1.1

Les événements marquants 2023 du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS)

Les événements marquants 2023 du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS)

SECRETARIAT GENERAL

Le processus de fusion de l'Unité du Plan climat et du Bureau de la durabilité a été mené à son terme par la création de l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC). Les travaux, menés par le SG-DITS avec l'appui de la DGRH et le précieux concours du personnel concerné, ont permis la création de ce nouvel office cantonal dont les 3 missions principales sont de coordonner les politiques climatique et de durabilité, de fournir une expertise aux départements et services de l'ACV et d'accompagner les partenaires de l'Etat. L'OCDC ainsi créé a été transféré du SG-DITS au SG-DFA le 1^{er} juillet 2023. Le SG-DITS a par ailleurs lancé en 2023 d'importants travaux légistiques : la rédaction d'une loi cantonale sur la durabilité et le climat, ainsi que la révision, en collaboration avec la Chancellerie, de la loi cantonale sur la protection des données.

COMMUNES ET INSTITUTIONS

PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil d'Etat, l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association de Communes Vaudoises (AdCV) ont paraphé le 30 mars 2023 un accord institutionnel qui jette les bases de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

À l'issue d'une consultation publique lancée durant l'été, le Gouvernement a transmis en octobre son projet de loi sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) au Grand Conseil. La NPIV constitue le contre-projet gouvernemental à l'initiative SOS Communes qui a abouti en juin 2021. En fonction des travaux parlementaires et le maintien de SOS Communes, une votation populaire sur les deux objets pourrait être organisée en 2024.

MCH2

L'implantation du modèle comptable pour les collectivités publiques MCH2 est entrée dans une phase concrète en 2023. Un certain nombre de communes vaudoises, à l'appui d'une formation et d'un accompagnement dispensés par la Direction des finances communales, ont établi leur budget 2024 sur le modèle MCH2, elles tiendront ainsi dès l'an prochain leurs comptes sur ce nouveau référentiel. L'ensemble des communes et associations de communes du canton basculeront leurs comptabilités sur le modèle MCH2 en trois vagues de façon à ce que l'ensemble des entités concernées l'ait adopté d'ici 2027.

TERRITOIRE

PLAN DIRECTEUR CANTONAL

Projet phare du Programme de législature 2022-2027 du Conseil d'Etat, la révision complète du plan directeur cantonal (PDCn) est entrée dans une phase de participation publique. Sa première étape a été lancée en automne 2023 sous la forme d'une grande enquête ouverte à l'ensemble de la population vaudoise et basée sur les *Perspectives du territoires*, document de référence du Conseil d'Etat qui identifie les enjeux majeurs du développement territorial à l'horizon 2050. Plus de 6'000 personnes ont répondu à l'invitation lancée par la Direction générale du territoire et du logement.

FORUM VAUDOIS DU LOGEMENT

Le Forum vaudois du logement a tenu sa 6^e édition le 23 novembre 2023 au Palais de Beaulieu à Lausanne. Les quelque 400 participantes et participants ont eu l'occasion d'interagir sur la question centrale de la transition énergétique liée à l'habitat et de profiter de moments d'échanges et de réseautage. Dans son discours inaugural, Christelle Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'Etat, a rappelé la nécessité d'engager sans tarder les travaux d'assainissement du parc immobilier, et de poursuivre en parallèle la construction de nouveaux biens pour répondre à la situation de pénurie de logements qui perdure dans la très grande majorité des districts vaudois.

STRATÉGIE CANTONALE EN MATIÈRE DE GÉOINFORMATION

Le Conseil d'Etat a adopté la *Stratégie cantonale en matière de géoinformation 2023-2028* le 10 mai. Cette stratégie, élaborée par la Direction du cadastre et de la géoinformation, avec le concours des entités concernées de l'ACV, vise à assurer une gestion efficiente du patrimoine des géodonnées de l'Etat, dans un objectif de maîtrise financière et technique. Elle promeut également la production de géodonnées fiables et de qualité accrue, ainsi que le développement des outils de diffusion à destination des usagers.

SPORT

CONCEPT ET CONTRE-PROJET

Le SEPS a ouvert deux grands chantiers en 2023 : la rédaction du premier Concept cantonal du sport, un document qui doit fixer les grandes orientations de la politique sportive cantonale pour les 10 à 15 années à venir, et la préparation du contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative populaire « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! ». Ces deux projets seront présentés au cours du printemps 2024.

LAUSANNE CAPITALE OLYMPIQUE

Depuis plus de vingt ans, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne œuvrent ensemble à faire rayonner le statut de Capitale Olympique dans le monde du sport international. Afin de pérenniser cet ancrage, le Canton et la Ville ont créé une nouvelle instance au 1^{er} janvier 2023 : la fondation « Lausanne Capitale Olympique ». Celle-ci a pour principales missions de proposer un véritable guichet unique, de développer la politique d'accueil des fédérations sportives internationales, de faciliter l'organisation de congrès et d'évènements sportifs internationaux, ainsi que de promouvoir l'héritage des Jeux Olympiques de la Jeunesse Lausanne 2020.

FORMATIONS EN GESTION DE CLUB

Fort du succès des premières formations en gestion de club organisées précédemment (plus de 400 participantes et participants en 8 modules), le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) a lancé en 2023 la 2^e session de formations pour membres de comité de clubs sportifs. L'objectif de ces formations est d'apporter une aide pratique et concrète aux problématiques que connaissent les comités dans la gestion du quotidien de leur club.

1.2

Secrétariat général du Département des institutions, du territoire et du sport (SG-DITS)

**Secrétariat général du Département des institutions, du
territoire et du sport (SG-DITS)**

LES PRESTATIONS DU SG-DITS

1.3

Office des affaires extérieures (OAE)

Office des affaires extérieures (OAE)

Renforcement des échanges suite au conflit

Les activités de l'Office des affaires extérieures ont encore été conditionnées par la situation sanitaire et ses stigmates financiers et économiques, mais aussi par les effets d'une nouvelle crise, découlant de l'intervention militaire de la Russie en Ukraine. Dramatique en soi, cette situation a occasionné des effets tangibles pour la Suisse et pour les cantons, notamment par l'afflux de réfugiés ou encore un accroissement significatif de la menace de pénurie d'énergie. Ces événements ont conduit au renforcement des échanges et à un besoin de coordination accru tant à l'échelle intercantonale qu'avec la Berne fédérale.

Relations transfrontalières et avec les pays de l'UE

Les dossiers majeurs relatifs à l'aménagement du territoire, à l'administration numérique, au pilotage et au financement des soins ou encore à la mobilité ont largement mobilisé les services de l'État et l'Office des affaires extérieures. Outre le développement de relations étroites avec les autres cantons, le Conseil d'État et son office des affaires extérieures se sont par ailleurs engagés pour une relation constructive et harmonieuse avec la France, en veillant aux intérêts de celles et ceux qui animent ces espaces de vie communs. L'OAE a promu et accompagné les collaborations qui facilitent ces échanges, mais aussi les arbitrages que cela implique parfois, notamment dans l'organisation du travail frontalier. Enfin, l'office a également apporté son appui dans l'action du Conseil d'État auprès de la Confédération dans le cadre du dialogue entre la Suisse et l'Union européenne.

LES PRESTATIONS DE L'OAE

1.4

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes DGAIC

Créée en 2020, la DGAIC a connu une phase de construction, puis de stabilisation entre fin 2020 et 2021. Elle est désormais organisée et pleinement fonctionnelle avec ses six directions (recouvrement, affaires juridiques, affaires communales et droits politiques, finances communales et affaires religieuses). On note une grande stabilité au sein du personnel des différentes directions. Celle-ci est particulièrement précieuse au vu des nombreux défis que la DGAIC a dû ou devra relever ces prochains mois, et dont le détail est présenté dans la partie consacrée aux grands projets. L'activité ordinaire de la DGAIC est par ailleurs intense avec en particulier :

- pour les droits politiques, la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), et notamment de ses dispositions sur la transparence que ce soit des campagnes ou des comptes des formations politiques, mais également sur le bulletin unique, qui a été introduit le 1^{er} juillet 2023;
- pour les affaires juridiques, un grand nombre de sollicitations de la part des départements et services;
- pour les affaires communales, l'appui aux communes au travers des divers outils mis en place et la poursuite du programme de formation et d'information lancé sous le label "Au top pour ma commune",
- pour les affaires religieuses, la gestion de la Cathédrale et le suivi des conventions de subventionnement avec les Eglises et la communauté déjà reconnues, dans l'optique de nouvelles discussions à débiter en 2023 en vue du renouvellement desdites conventions;
- pour les finances communales, la gestion de l'actuelle péréquation et le suivi de la situation financières des communes, notamment au travers du rapport annuel établi chaque année à ce sujet.

DIRECTION DU RECouvreMENT

Selon l'EMPD adopté par le Grand Conseil en novembre 2020, la Direction du recouvrement a commencé son projet de migration de son outil informatique (SAP Inkasso) vers une nouvelle version standard, visant notamment à une intégration de l'outil au Système d'information finances (SIF).

La Direction du recouvrement gère actuellement plus de 170'000 dossiers, dont plus de 90'000 actes de défaut de biens. Le secteur enregistre une hausse des encaissements depuis 2021. En totalité, la Direction du recouvrement a encaissé plus de CHF 37 mio, dont plus de CHF 16,8 mio pour l'assistance judiciaire en matière civile, CHF 10,3 mio pour les frais pénaux et 7,9 mio pour les amendes et peines pécuniaires prononcées par les autorités judiciaires. En outre, la Direction du recouvrement a repris courant 2020 la gestion des actes de défaut de biens du Service de la taxe militaire (SSCM) et a encaissé depuis plus d'un million par année.

En contrepartie, la Direction du recouvrement a versé plus de CHF 24 mio au titre de l'assistance judiciaire civile, dont CHF 20 mio au titre de l'indemnisation des avocats d'office.

RÉVISION DE LA LOI SUR LES COMMUNES

Début 2022, annonçant le début des travaux de révision de la loi sur les communes, la DGAIC a lancé une consultation auprès des communes vaudoises et des diverses associations faîtières afin de déterminer les grandes orientations de cette révision. La consultation avait pour objectif de permettre aux communes de remonter les problèmes rencontrés avec le cadre légal actuel et d'identifier les thématiques à étudier. Cette première étape a permis de définir quatre orientations principales à savoir : le rôle de l'Etat et ses moyens d'intervention ; les finances communales ; les autorités communales et leurs rapports, et l'intercommunalité.

Fort de ces éléments, une structure de conduite de projet a été mise sur pied, chapeauté par un comité de pilotage composé de représentants du DITS, de l'UCV et de l'AdCV, et comprenant quatre groupes de travail composés de représentants de l'Etat et des communes (UCV, AdCV, AVSM, ACVBC) Chaque groupe de travail a rédigé un rapport à l'attention du comité de pilotage. Ce dernier s'est réuni au mois de décembre 2022, puis à trois reprises en 2023 afin de passer en revue les rapports et valider les options proposées. Un avant-projet de loi est actuellement en cours de finalisation et sera prochainement présenté au COPIL dans le but de le mettre en consultation durant l'année 2024. L'objectif est une entrée en vigueur en 2026 pour la nouvelle législature communale.

MCH2

En 2008, la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. MCH2 a déjà été adopté par tous les cantons et la plupart des communes suisses. Toutes les communes vaudoises adopteront le référentiel comptable MCH2 d'ici à 2027.

À fin juin 2022, un comité de pilotage réunissant la Cheffe du DITS et les représentants des deux associations faïtières des communes (UCV et AdCV) a validé le nouveau modèle comptable pour les collectivités publiques vaudoises ainsi que l'échéancier d'implémentation.

Dès l'été 2022, un manuel, le plan comptable, une table de conversion, des exemples de comptabilisation et des modèles ont été mis en ligne sur le site www.vd.ch/MCH2

Dans le courant de l'été 2022, 33 communes et associations de communes ont démarré les premiers travaux en vue de présenter un budget 2024 sur MCH2, ce qui a été réalisé avec succès pour une grande majorité d'entre elles, seul un tout petit nombre ayant rencontré quelques problèmes informatiques. Elles tiendront ainsi leurs comptes en MCH2 dès le 1^{er} janvier 2024. La Direction des finances communales (DFC) a assuré la formation de ces communes, puis un accompagnement intensif afin de permettre le passage au nouveau modèle comptable.

Les autres communes et associations de communes devront passer à MCH2 en trois vagues successives (116 en 2025, 167 en 2026 et 130 en 2027). Afin de recevoir un soutien optimal de la part de la DFC ainsi que des prestataires informatiques, il est important qu'un nombre équilibré de communes et d'associations passe à MCH2 lors de chaque vague, ce qui est le cas. Les fournisseurs informatiques ont été étroitement associés à la démarche.

NOUVELLE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE

Un large consensus existe sur le fait que le système de péréquation actuel est à bout de souffle et engendre des déséquilibres et des effets de bord importants. De nombreux travaux ont eu lieu dans le but de le réformer Suite à l'annonce par le Conseil d'Etat de sa volonté de présenter le nouveau système péréquatif comme contre-projet à l'initiative SOS Communes, des discussions intenses ont été menées avec les faïtières des communes afin de parvenir à un accord de principe, à la fois sur les grandes orientations du système et sur son financement. Cet accord est intervenu le 30 mars dernier. Un avant-projet de loi et un rapport explicatif ont été rédigés sur cette base et mis en consultation entre mai et mi-juillet 2023. Le Conseil d'Etat a adopté le projet définitif, qui contient très peu de modifications par rapport à celui mis en consultation, en septembre 2023. Le projet est actuellement étudié par une commission du Grand Conseil. L'entrée en vigueur du nouveau système est toujours prévue pour 2025.

RECONNAISSANCE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Instituée par la Constitution cantonale, la possibilité pour une communauté religieuse d'être reconnue par l'Etat a ensuite été concrétisée dans une loi, adoptée en 2007, et par un règlement, arrêté lui en 2014. Depuis lors, trois demandes ont été déposées, émanant de la Fédération des Eglises anglicanes et catholiques chrétiennes dans le Canton de Vaud – FACCV – de l'Union vaudoise des associations musulmanes – UVAM – et de la Fédération évangélique vaudoise – FEV –. L'instruction de ces demandes a été confiée à la Commission consultative en matière religieuse, composée d'experts en la matière. Pour la FACCV, celle-ci a terminé son travail et son préavis sera déposé auprès du Département en 2024. Pour l'UVAM et la FEV, en revanche, comme les demandes ont été déposées plus tardivement et comme elles concernent plus de communautés (14 pour l'UVAM et 41 pour la FEV), l'instruction n'est pas encore terminée.

LES PRESTATIONS DE LA DGAIC

1.5

Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

FORUM VAUDOIS DU LOGEMENT SUR L'ASSAINISSEMENT DES BÂTIMENTS

Le Forum vaudois du logement (www.vd.ch/forum-logement) a tenu sa 6^e édition le 23 novembre au Palais de Beaulieu à Lausanne. Les quelque 400 participantes et participants ont eu l'occasion d'interagir sur la question centrale de la transition énergétique liée à l'habitat et de profiter de moments d'échanges et de réseautage.

Dans son discours inaugural, Christelle Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'Etat, a rappelé la nécessité d'engager sans tarder les travaux d'assainissement du parc immobilier, et de poursuivre en parallèle la construction de nouveaux biens pour répondre à la situation de pénurie dans la majorité des districts vaudois. Elle a insisté sur l'importance de travailler dans un partenariat constructif entre les différents acteurs. C'est dans cet esprit que l'avant-projet de Loi sur l'énergie a été élaboré, a ensuite rappelé Vassilis Venizelos, chef du Département de l'environnement, de la jeunesse et de la sécurité. Ce dernier a souligné l'importance de donner un cap politique clair en fixant des échéances pour l'assainissement des bâtiments énergivores. La manifestation s'est poursuivie par plusieurs interventions de partenaires impliqués dans la rénovation énergétique des bâtiments ou des programmes d'économie d'énergie (Retraites Populaires, ville de Vevey, ville de Lausanne et Realstone). Une table ronde réunissant Carole Wahlen, Présidente de l'ASLOCA Vaud, Olivier Feller, Directeur de la Chambre vaudoise immobilière, et Marc Muller, Directeur de la Société Impact Living, a conclu la matinée sur le rôle que chaque acteur du logement doit endosser pour permettre la rénovation énergétique des bâtiments, l'un des principaux leviers pour réduire les émissions de CO2 d'ici 2050.



©Jean-Bernard Sieber Christelle Luisier Brodard lors de son discours inaugural au Forum vaudois du logement

SIMPLIFICATION DE LA PROCÉDURE D'INSTALLATION DES POMPES À CHALEUR

Poursuivant l'objectif d'assouplir les procédures en vue de faciliter la transition énergétique, les règlements d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et de la loi sur l'énergie ont été modifiés afin de faciliter l'installation de pompes à chaleur air/air ou air/eau. Dans la plupart des cas, une simple annonce à la commune sera suffisante. Cette révision a fait l'objet d'un recours à la Cour constitutionnelle, qui a empêché son entrée en vigueur en 2023. Elle devrait toutefois avoir lieu durant le premier semestre 2024.

STRATÉGIE CANTONALE EN MATIÈRE DE GÉOINFORMATION

Le Conseil d'Etat a adopté la *Stratégie cantonale en matière de géoinformation 2023-2028* le 10 mai. Cette stratégie, élaborée par la Direction du cadastre et de la géoinformation, avec le concours des entités concernées de l'administration, vise à assurer une gestion efficiente du patrimoine des géodonnées de l'Etat, dans un objectif de maîtrise financière et technique. Elle promeut également la production de géodonnées fiables et de qualité accrue, ainsi que le développement des outils de diffusion à destination des usagers.

EXTENSION DU CADASTRE DES RESTRICTIONS DE DROIT PUBLIC À LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE (RDPPF)

Le cadastre des restrictions des droits public à la propriété foncière a connu un nouveau développement fin novembre, avec l'ajout de nouvelles fonctionnalités, permettant au public d'accéder facilement aux documents en vigueur en lien avec les RDPPF. Par ailleurs, il est maintenant possible de publier les restrictions en cours de modification avec effet juridique anticipé. Ces nouvelles fonctionnalités contribuent à rendre les informations sur le territoire plus facilement accessibles au public et aux professionnels des branches concernées.

JOURNÉE ROMANDE DE LA GÉOINFORMATION

Pour la troisième fois, les Cantons romands, la Confédération, le SITG et l'Association pour le système d'information sur le territoire (ASIT) se sont unis pour organiser la Journée romande de la géoinformation sur le thème « Au cœur de la transition », le 14 novembre. Plusieurs séances plénières et thématiques, organisées tout au long de la journée, ont permis aux quelque 600 participants, professionnels du territoire et représentants de communes, d'échanger sur ces questions d'actualités.

33 exposants et 7 hautes écoles et universités romandes ont tenu un stand pendant la journée pour présenter leurs derniers projets et offrir un espace de rencontres et d'échanges. La Direction du cadastre et de la géoinformation s'est fortement impliquée et a contribué à l'organisation de la manifestation du fait de sa participation au comité d'organisation, au comité de programme, ainsi qu'à la conception et à la tenue du stand de l'Etat de Vaud, sur lequel différents services de l'Etat ont pu présenter leurs activités en lien avec la problématique de la journée.

TRAVAUX DE MENSURATION OFFICIELLE

La Direction du cadastre et de la géoinformation a bouclé plusieurs entreprises de mensuration officielle financées par le crédit de CHF 27.16 millions obtenu en 2009, aujourd'hui clôturé. La liquidation des enquêtes publiques, la facturation des parts des frais en charge des propriétaires et les demandes de reconnaissance auprès de la Confédération ont été effectuées et ont permis de percevoir le solde des indemnités fédérales y relatives. Par ailleurs, toutes les entreprises de mise à jour périodique sont désormais bouclées et ont laissé place à des travaux de mise à niveau en zone urbanisée. Dans ces zones, la mise à niveau s'est poursuivie en 2023 avec le lancement de trois nouvelles entreprises couvrant 820 hectares et concernant 20 communes.

Enfin, le thème nomenclature a été mis à niveau sur 31 communes où la mensuration numérique a été acquise il y a de plus de 20 ans selon l'ancien modèle de données de 1993. La mise à niveau permet non seulement de se conformer aux normes actuelles et constitue un prérequis pour atteindre bien plus rapidement le standard fédéral en vigueur pour l'ensemble des couches de la mensuration officielle.

PLAN DIRECTEUR CANTONAL

Le document *Perspectives pour le territoire*, qui décrit les principaux enjeux de la révision complète du plan directeur cantonal, a été adopté par le Conseil d'Etat le 5 juillet, puis présenté en conférence de presse le 26 septembre, ce qui a marqué le coup d'envoi de la démarche. A cette occasion, une grande enquête a été lancée auprès de la population vaudoise intitulée « C'est quoi le plan ? ». Cette enquête, à laquelle plus de 6200 personnes ont répondu, visait à sonder les aspirations de la population par thématique, à évaluer l'acceptabilité de changements dans différents domaines et à identifier des pistes d'action.

Le groupe d'accompagnement conjoint à la révision complète du plan directeur cantonal et à l'élaboration du plan climat, composé de 31 représentant.e.s des milieux professionnels et associatifs, s'est réuni pour une séance de lancement le 15 novembre en présence des cheffes des départements des institutions, du territoire et du sport, ainsi que des finances et de l'agriculture.

Les études de base, menées en collaboration avec les entités de l'Etat de Vaud concernées, se sont par ailleurs poursuivies.

ACTUALISATION PARTIELLE DE LA GÉODONNÉE SURFACES D'ASSOLEMENT (SDA)

Comme prévu par la Stratégie cantonale des SDA, la DGTL a mené un projet d'actualisation partielle de la géodonnée SDA. Ce projet devrait permettre d'améliorer la précision et la fiabilité de cette géodonnée utilisée dans le cadre de projets de planification territoriale, d'infrastructures de transport ou de renaturation de cours d'eau. Le projet d'actualisation partielle, dont la validation est attendue début 2024, a été réalisé dans le cadre des marges de manœuvre accordées par la Confédération.

RÉVISIONS DES PLANS D'AFFECTATION DES COMMUNES

Les 169 communes surdimensionnées selon la mesure A11 du plan directeur cantonal ont continué le travail de redimensionnement de leurs zones à bâtir d'habitation et mixte dans le cadre de la révision de leur plan d'affectation communal (PACom). Depuis le 1^{er} décembre 2022, la DGTL s'est dotée de nouvelles ressources pour accompagner les communes dans ces opérations avec la création de deux postes dédiés à cette tâche. Dans ce contexte, un contact régulier entre le Canton et les communes a été mis en place afin d'avoir une idée fine de l'état d'avancement de chaque commune dans sa révision.

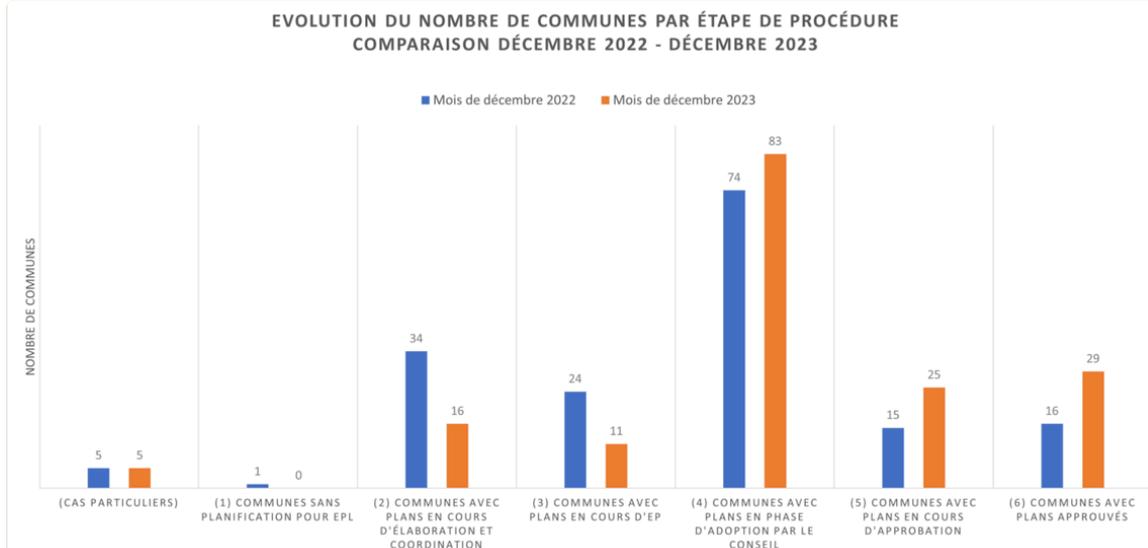


Figure 1 : Nombre de communes par étape de procédure, comparaison entre décembre 2022 et décembre 2023

Au cours de l'année, de nombreuses communes sont passées à des phases plus avancées de la procédure de révision. Le nombre de communes se situant aux phases 2 (plans en cours d'élaboration et coordination) et 3 (plans en cours d'examen préalable) a diminué de moitié en comparaison avec 2022, tandis que le nombre de communes se situant aux phases 4 (plans en phase d'adoption par le Conseil), 5 (plans en cours d'approbation) et 6 (plans approuvés) a augmenté. En 2022, 105 communes (64%) avaient reçu l'examen préalable et se situaient à un stade de procédure ultérieur, alors que 137 communes (84%) avaient passé cette étape à la fin de l'année 2023. L'année 2023 a en outre permis à 12 communes supplémentaires de voir leur PACom approuvé par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport, portant le nombre total à 29 (18%).

Par ailleurs, les conventions de subventionnement des communes n'étant pas arrivées au terme de leur processus de redimensionnement ont été une nouvelle fois prolongées d'une année.

PLAN D'AFFECTATION CANTONAL (PAC) LAVAU

Les travaux liés à l'élaboration du PAC Lavaux, tels que demandés par la Loi Lavaux, se sont poursuivis. Les travaux de la Commission du Grand Conseil ont été menés à leur terme après 22 séances au final. Ils ont permis la production d'un rapport de commission. Les travaux en vue du traitement du PAC par l'assemblée plénière du Grand Conseil ont commencé.

PLANS D'AFFECTATION CANTONAUX (PAC)

Afin d'assurer la maîtrise des enjeux d'aménagement du territoire, la Direction des projets territoriaux procède à la mise en place et l'élaboration de plans d'affectation cantonaux, que ce soit pour des zones d'activités ou pour des projets d'intérêt cantonal. Le Conseil d'Etat a décidé de suivre l'élaboration de ces PAC lors de séances de délégation *ad'hoc*. En 2023, on peut relever le lancement des PAC des zones d'activités d'Eclépens et d'Arnon-Poissine, ou encore l'approbation du PAC Gymnase du Chablais qui permettra d'accueillir le futur établissement scolaire sur le site de l'ancien hôpital à Aigle.



©Giorgis Rodriguez Architectes/Etat de Vaud

SYSTÈME DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS

Les 20 sites stratégiques d'activités (SSDA) planifiés par le Canton (mesures D11 et D12 du plan directeur cantonal) sont tous intégrés dans les stratégies régionales de gestion des zones d'activités (SRGZA). Chaque région a la responsabilité de mener sa stratégie en collaboration avec le Canton. L'objectif est de finaliser ces stratégies initiées en 2022, pour fin 2024. La SRGZA PALM est pilotée par le Canton, conformément à la gouvernance partenariale du projet d'agglomération Lausanne-Morges. Le volet stratégique a été déposé à l'examen préalable en 2023. La gouvernance au sein des SSDA est réglée par des conventions de collaboration entre partenaires régionaux et cantonaux. Celles-ci sont en cours d'élaboration et de validation. Les organes de gestion des sites sont chargés d'examiner les projets et de tenir un plan d'action.

PROJETS D'AGGLOMÉRATION

Le 4 décembre, le Parlement fédéral a validé les crédits d'engagement pour les projets d'agglomération de 4^e génération. Les projets d'agglomération d'AggloY, du Chablais et de Grand Genève recevront ainsi près de 25 millions de francs de cofinancement fédéral, soit 30 à 35 % du coût total des mesures liées aux infrastructures de mobilité. Afin de rendre effectif cet engagement, les *Accords sur les prestations et les protocoles additionnels* ont été préparés. Ces documents permettent à la Confédération de conclure des conventions avec le Canton pour cofinancer des mesures infrastructurelles de mobilité et de capter ainsi les cofinancements fédéraux.

Grand Genève a également démarré l'élaboration de sa *Vision territoriale transfrontalière*, basée sur la *Charte Grand Genève en transition* signée par les huit partenaires de l'agglomération transfrontalière le 26 janvier. La charte fixe les orientations stratégiques et le cadre d'action commun pour répondre aux défis climatiques.



©GLCT

MONITORING DES MESURES D'URBANISATION EN PÉRIMÈTRE COMPACT

Pour la 5^e fois, la DGTL a réalisé le monitoring du potentiel d'accueil en périmètres compacts des agglomérations et du centre cantonal de Payerne. Celui-ci permet de suivre l'évolution de l'accueil en habitants dans le cadre de l'application de la mesure A11 du plan directeur cantonal et conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

LES PRESTATIONS DE LA DGTL

1.6

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

MISE EN PLACE DE LA FONDATION LAUSANNE CAPITALE OLYMPIQUE

Depuis plus de vingt ans, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne œuvrent ensemble à faire rayonner le statut de Capitale Olympique dans le monde du sport international. Afin de pérenniser et renforcer cet ancrage, le Canton et la Ville ont créé une nouvelle instance au 1^{er} janvier 2023 : la fondation « Lausanne Capitale Olympique ».

Localisée au sein de la Maison du Sport international à Lausanne, elle a pour principales missions de proposer un véritable guichet unique, d'intensifier, de développer la politique d'accueil des fédérations sportives internationales, de faciliter l'organisation de congrès et d'évènements sportifs internationaux, ainsi que de promouvoir l'héritage des Jeux Olympiques de la Jeunesse Lausanne 2020. C'est ainsi que les collaboratrices précédemment chargées de mener cette politique publique au sein du Service de l'éducation physique et du sport du Canton de Vaud et du Service des sports de la Ville de Lausanne œuvrent désormais ensemble dans les mêmes locaux, sous la direction de Monsieur Sébastien Griesmar depuis le 1^{er} septembre 2023. La présidence du Conseil de fondation est quant à elle assurée conjointement par Mme Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat, et Mme Émilie Moeschler, conseillère municipale. Dans le conseil de fondation, on retrouve notamment des représentants du Comité international olympique (CIO), de Swiss Olympic et de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

OBTENTION DES CHAMPIONNATS D'EUROPE DE PATINAGE ET DE LA COUPE DU MONDE DE BASKET U19

La Ville de Lausanne et le Canton de Vaud ont été sélectionnés pour accueillir deux événements sportifs internationaux majeurs, à savoir la Coupe du Monde de Basket U19 en 2025 et les Championnats d'Europe de patinage en 2027.

En ce qui concerne la première manifestation, 16 équipes et les étoiles montantes du basket-ball viendront du monde entier se confronter, notamment à la Vaudoise Arena, du 28 juin au 6 juillet 2025. La seconde salle nécessaire à la mise sur pied de cette compétition reste à désigner. Il arrive souvent que des joueurs intégrés dans des effectifs de la prestigieuse NBA nord-américaine soient présents lors de cette Coupe du monde, ce qui laisse augurer un niveau de jeu exceptionnel.

Quant aux Championnats d'Europe de patinage artistique, Lausanne, choisie parmi quatre villes concurrentes, s'apprête à les recevoir pour la troisième fois après 1999 et 2002. Les 150 meilleurs patineurs et patineuses du continent seront également accueillis à la Vaudoise Arena, quelques mois seulement après les Jeux olympiques d'hiver de Milano Cortina 2026.

EDUCATION PHYSIQUE SCOLAIRE : ADAPTATION DES ÉVALUATIONS CANTONALES

Après une phase test conduite auprès de dix établissements, la rentrée scolaire 2023 a vu la mise en place des nouvelles évaluations cantonales en EPS proposées aux classes de la 9^e à la 11^e année HarmoS et l'adaptation de la plate-forme informatique chargée de les recueillir. L'évolution de ces évaluations s'inscrit dans une logique de simplification et d'adaptation demandée par les maîtresses et les maîtres d'éducation physique.

En août, le secteur pédagogique du SEPS a réuni en deux séances plénières toutes les cheffes et les chefs de file des établissements mixtes et secondaires. Les nouveaux supports d'évaluation et les adaptations de la plateforme GEEPS-EO leur ont été présentés, afin de relayer ces informations auprès de leurs collègues et de fonctionner comme référent local. Quatre séances décentralisées ont été proposées à tous les praticiens.

Les plus grandes évolutions de ces évaluations cantonales consistent principalement en une plus grande souplesse dans l'application des critères d'évaluation. Aux agrès, il faut mettre en évidence la réalisation de 72 capsules vidéo comme outil didactique à disposition des enseignantes et des enseignants. Enfin, la possibilité est désormais offerte d'effectuer de la co-évaluation dans les domaines des jeux notamment, élargissant ainsi le spectre des modalités d'évaluation.

SPORT-ÉTUDES VAUDOIS : LABEL « SWISS OLYMPIC PARTNER SCHOOL »

Notre canton compte neuf structures sport-études dans la scolarité obligatoire. Mises en place depuis 2001, elles sont plus particulièrement destinées à des élèves de la 9^e à la 11^e année HarmoS. Leur création est le fruit de l'initiative de l'association sportive concernée qui en gère la partie sportive.

Swiss Olympic a établi un catalogue très précis de directives réglant l'attribution de labels de qualité à ces établissements de formation proposant un modèle spécifique de promotion du sport. Ces directives concernent l'organisation de la journée, les allègements d'horaire, les relations entre l'école, le partenaire sportif et le nombre de détenteurs d'une carte « talent » de Swiss Olympic par école.

Afin de répondre à ce dernier critère, quatre écoles vaudoises se sont regroupées en association d'école sous le nom de « dispositif sport-études du Canton de Vaud ». Il s'agit des établissements scolaires et des sports suivants :

- EPS Lausanne - Villamont / hockey sur glace
- EPS Ollon / ski et snowboard
- EPS Prilly / football
- EPS Pully / basketball

Le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), a déposé en novembre 2022 un dossier pour la labélisation de ces structures sport-études. Cette labélisation a été validée par le Conseil exécutif de Swiss Olympic en juin 2023 et le label a été remis au directeur de cette association d'écoles, Monsieur Sébastien Fague, le 6 septembre 2023.

FORMATIONS EN GESTION DE CLUB POUR MEMBRES DE COMITÉ

Fort du succès des premières formations en gestion de club organisées précédemment (plus de 400 participantes et participants en 8 modules), le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) a lancé la 2^e session de formations pour membres de comité de clubs sportifs en 2023. L'objectif de ces formations est d'apporter une aide pratique et concrète aux problématiques que connaissent les comités dans la gestion du quotidien de leur club. Thématiques et intervenants sont définis par le SEPS qui s'occupe également de l'organisation générale des cours.

Le programme 2023-24 compte 7 modules :

- l'alimentation saine et durable
- digitaliser son club sportif
- la durabilité dans le club
- communiquer sur les réseaux sociaux
- les défis du bénévolat
- les finances
- la gestion de comité et leadership.

Alors que l'on parle de plus en plus des difficultés liées au recrutement de bénévoles, le format court (3h30) et les thématiques concrètes qui sont abordées expliquent le fort intérêt pour ces formations. Les participantes et participants peuvent suivre un ou plusieurs modules à leur convenance et un effort particulier a été placé sur l'interaction entre eux. En effet, ceux-ci apprécient tout particulièrement de comparer et discuter des pratiques qui peuvent se faire dans les différents clubs du canton.

Une offre en gestion de club sportif est désormais proposée par Swiss Olympic dans un format très différent. Cette formation est beaucoup plus poussée et demande une disponibilité beaucoup plus importante (cours en ligne et cours en présentiel de 2 jours entiers). Une coordination est prévue entre le SEPS et Swiss Olympic afin de rendre les deux offres complémentaires.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Principales installations achevées en 2023

- 1 salle omnisports 3 éléments (Etoy)
- 1 salle omnisports 3 éléments (Ollon)
- 1 salle double (Bussigny)
- 1 salle double (Lausanne)
- Diverses salles simples et salles de rythmique ainsi que des aménagements sportifs extérieurs.

Installations de même ampleur en chantier ou à venir en 2024

- 1 salle triple (Arzier-le-Muids)
- 1 salle double (Begnins)
- 1 salle double (Echallens)
- 2 salles simples (Morges)
- 1 piscine, bassin de 25m + apprentissage (Coppet)
- 1 patinoire (Coppet)

MALTRAITANCE DANS LE SPORT : UN MANDAT POUR IMAGINER UNE NOUVELLE POLITIQUE PUBLIQUE

Les révélations de cas de maltraitance dans le sport de ces dernières années ont amené l'instauration de mesures au niveau national dont les plus emblématiques sont une modification de l'ordonnance fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (OESp), la création de statuts pour l'éthique dans le sport suisse par Swiss Olympic (SO) et la création de Swiss Sport Integrity (SSI), organe national indépendant de lutte contre les manquements à l'éthique dans le sport. En parallèle, la question de la «gestion», au niveau cantonal, de cas de maltraitance se pose aussi et a amené à la création d'un groupe de travail formé de représentantes et de représentants du CHUV, de l'OMC, de la DGEJ, de la DGAIC, du SG-DITS et du SEPS.

Ces récentes actions au niveau national ainsi que les discussions menées au sein du groupe de travail amènent à s'interroger sur la marge de manœuvre dont dispose le Canton pour agir dans ce domaine. Qu'implique la modification de l'OESp ? Comment le Canton doit-il se coordonner avec le niveau fédéral ? Quel lien le Canton peut-il avoir avec SSI ? Qu'en est-il des besoins réels en matière de prévention et de prise en charge de la maltraitance dans le sport vaudois ? La création d'un dispositif cantonal de lutte contre la maltraitance dans le sport est-elle pertinente ? Si oui, quels acteurs et acteurs institutionnels devraient être mobilisés ? Quelle forme ce dispositif devrait-il prendre ?

Fort de ces questions, le SEPS a mandaté l'Observatoire du sport populaire afin de mener une étude dont l'objectif est d'évaluer les besoins en matière de prévention et de prise en charge des maltraitances dans le sport vaudois et la pertinence de la mise sur pied d'un dispositif cantonal de lutte contre ces abus. Les résultats, qui seront connus en début d'année 2024, serviront de base de réflexion pour l'implémentation d'une politique publique sportive cantonale en accord avec les besoins recensés sur le terrain.

LES PRESTATIONS DU SEPS

1.7

Chancellerie d'État

Chancellerie d'État

SECTION DU CONSEIL D'ÉTAT 2023

L'année 2023 a été marquée par plusieurs événements commémoratifs d'importance, mis sur pied par la chancellerie d'État. Le 24 avril, le canton commémorait à Cully la mémoire du Major Davel, mort sur l'échafaud 300 ans plus tôt en 1723. Divers événements, colloque, exposition et spectacle ont également égrené cette année en lien avec cette thématique.



Le 24 avril, le canton commémorait à Cully la mémoire du Major Davel, mort sur l'échafaud 300 ans plus tôt en 1723.

Cette année marquait également les 20 ans de la révision totale de la Constitution vaudoise, ainsi que les 175 ans de la Constitution fédérale et de la naissance de la Suisse moderne. Les autorités cantonales ont célébré ce texte vivant par le biais d'une cérémonie commémorative, ainsi qu'une journée portes ouvertes dans le bâtiment du Parlement cantonal et au Château Saint-Maire à Lausanne. A cette occasion, la distinction du Mérite cantonal a été remise à Yvette Jaggi, René Perdrix et Jean-François Leuba (à titre *posthume*), afin de saluer l'importance du travail effectué sous leur co-présidence de l'Assemblée constituante (1999-2002)



Cette année marquait également les 20 ans de la révision totale de la Constitution vaudoise, ainsi que les 175 ans de la Constitution fédérale et de la naissance de la Suisse moderne. A cette occasion, la distinction du Mérite cantonal a été remise à Yvette Jaggi, René Perdrix et Jean-François Leuba (à titre *posthume*), afin de saluer l'importance du travail effectué sous leur co-présidence de l'Assemblée constituante (1999-2002)
©ARC SIEBER

Enfin, la chancellerie a été associée à la coordination des mesures cantonales mises en place à l'occasion des événements et manifestations liées au 100 ans du Traité de Lausanne, dernier des grands traités de l'après Première Guerre Mondiale, signé au Palais de Rumine le 24 juillet 1923.

Durant l'année 2023, le Conseil d'Etat a eu l'occasion de renforcer ses liens avec plusieurs gouvernements cantonaux. Outre la participation au séminaire « gouverner aujourd'hui », en présence de représentants de tous les cantons suisses, le Conseil d'Etat a rencontré lors d'occasions distinctes les gouvernements des cantons de Schaffhouse, de Genève et de Fribourg.



Les Conseils d'Etat vaudois et schaffhousois se sont rencontrés à Schaffhouse en août 2023, ©ARC SIEBER

Pour le reste, la chancellerie a veillé à l'organisation des travaux du Conseil d'Etat. Durant l'année 2023, on dénombre 40 séances du CE et 1541 décisions dûment protocolées, ainsi que 37 séances du Collège des Secrétaires généraux présidées par le Chancelier, puis le Chancelier a.i. A noter encore que, depuis la mi-novembre, la Maison de l'Elysée, lieu de réception du Conseil d'Etat, n'est plus disponible en raison de travaux de rénovation qui dureront jusqu'à la fin 2025.

SECTION BUREAU D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Diffusion de :

- 337 communiqués et notes
- 89 invitations à des conférences de presse
- 131 publications sur vd.ch
- 74 publications sur Intranet de l'Etat de Vaud

- 7 éditions de la Gazette
- Réédition brochure de présentation du canton « Vaud 2023 »

SITE INTERNET

L'outil statistique utilisé pour tous les sites internet a été modifié en juillet 2023. La méthode de calcul entre les deux versions ne permet pas de comparer les données sur l'année écoulée. Grâce à l'outil interne, nous pouvons toutefois indiquer que la fréquentation du site légèrement en hausse.

Un constat : 2023, est la première année depuis le début de la pandémie qui ne voit apparaître aucune page COVID-19 dans les résultats des pages les plus visitées.

RÉSEAUX SOCIAUX

X (Twitter)

- **541** tweets
- **18.8 K** Nombre d'abonnés (augmentation de 5.03%)
- **5.5 K** Engagement

Linkedin

- **437** publications
- **84 K** Nombre d'abonnés (augmentation de 16.02%)
- **35.5 k** Engagement

Facebook

- **377** publications
- **13.6 k** Nombre de likes de la page (évolution 7.94 %)
- **13.1 k** Engagement

Instagram

- **7.8 K** abonnés (évolution 21.87%)
- **323** publications – **248** stories
- **89.2 K** Engagement

Mastodon

- **541** publications
- **479 abonnés** (évolution 29.46%)

Projets

Plusieurs projets de modernisation des outils de la communication sont en cours :

- Renforcement de la relation Etat-citoyen, notamment via vd.ch. Une journée des contributeurs Typo 3 a été organisée le 22 novembre. Elle a réuni une centaine de personnes. Elle visait le lancement de l'amélioration des pages les plus visitées ainsi que de la page d'accueil.
- Modernisation des documents (communiqués, présentations) et important travail sur la refonte complète de la charte graphique de l'Etat de Vaud.
- Recherche d'un nouvel outil de communication interne.

AIDE À LA DIVERSITÉ DES MÉDIAS

Publication d'annonces dans les journaux

Depuis l'année 2022, le plan de communication d'intérêt public, financé par le budget de fonctionnement de l'EMPD, se concentre uniquement sur les scrutins fédéraux et/ou cantonaux, qu'il s'agisse de votations ou d'élections, avec pour objectif l'augmentation de la participation. Jusqu'à fin 2023, la responsabilité de la conception et planification des encarts publicitaires a été confiée au BIC.

Soutien à la formation

Depuis le lancement de la mesure, onze médias formateurs ont soumis des demandes de soutien, pour un total de treize stagiaires-journalistes en formation. L'intérêt immédiat pour cette mesure, saluée aussi bien du côté des médias bénéficiaires que du CFJM, souligne son importance et son attractivité au sein de la presse locale et régionale.

Soutien au journalisme de dépêches d'agence

Le contrat d'une année avec Keystone ATS a été à nouveau renouvelé pour les douze prochains mois. L'aide du canton de Vaud a permis de consolider et développer une offre déjà existante du bureau vaudois. Les ressources supplémentaires ont notamment conduit à une meilleure couverture des séances du Grand Conseil, de l'actualité du Conseil d'Etat, de l'Ordre judiciaire et de la culture.

Projet numérique pour les jeunes

Les efforts se sont concentrés en 2023 sur la réalisation d'une solution numérique novatrice, dont une version pilote devrait voir le jour en 2024. Ainsi, un groupe d'étudiantes et d'étudiants de la HEIG-VD d'Yverdon-les-Bains a été mandaté, dans le cadre du défi d'innovation « Crunch Time 2023 », pour contribuer à la définition conceptuelle de la nouvelle forme du projet qui doit permettre de remplir un double objectif : atteindre et intéresser le plus largement possible les jeunes du canton là où ils se trouvent, à savoir en ligne pour l'essentiel, et soutenir les médias intéressés dans leur transition vers le numérique

EMPD Aide à la diversité des médias : Plan financier	2021	2022	2023	Solde	Total EMPD
Etat annonceur	CHF 900'000	CHF 400'000	CHF 400'000	CHF 800'000	CHF 2'500'000
Remboursement CFJM	CHF 21'600	CHF 40'000	CHF 40'000	CHF 98'400	CHF 200'000
Keystone-ATS	CHF 100'000	CHF 100'000	CHF 100'000	CHF 200'000	CHF 500'000
Plateforme numérique	CHF 100'000	CHF 150'000	CHF 500'000	CHF 500'000	CHF 1'250'000
Etude plateforme numérique	CHF -	CHF 100'000		CHF -	CHF 100'000
Connaissance des médias (DEF)	CHF 196'000	CHF 196'000	CHF 196'000	CHF 392'000	CHF 980'000
Mandats de prestation	CHF -	CHF 120'000	CHF 100'000	CHF 13'000	CHF 233'000
ETP	CHF 15'000	CHF 100'000	CHF 100'000	CHF 200'000	CHF 415'000
Divers	CHF -	CHF -	CHF -	CHF 100'000	CHF 100'000
Total	CHF 1'332'600	CHF 1'206'000	CHF 1'436'000	CHF 2'303'400	CHF 6'278'000

Tableau financier de l'aide à la diversité des médias

SECTION ARCHIVES CANTONALES

L'année 2023 a été marquée par la concrétisation d'une partie des travaux liés à l'EMPD 109 (2018) et l'avancement global du projet :

- Mise en production aux ACV (service pilote) en septembre 2023 d'une suite de nouveaux systèmes de gestion documentaire intégrant la conservation probatoire, développés avec la DGNSI afin de répondre aux exigences de la gouvernance documentaire (lot 1) : un changement suivi par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ;
- Elaboration d'une « démarche » en 8 étapes élaborée avec l'UCA et la DGNSI, destinée aux entités de l'Administration pour mettre en œuvre la gouvernance documentaire ;
- Révision des exigences concernant l'archivage numérique pérenne (lot 2) réalisée en collaboration avec la DGNSI et présentation aux partenaires concernés.

Il faut également relever le démarrage des travaux de remplacement du système de système de mesure, contrôle et régulation MCR du climat dans les dépôts d'archives liés à l'EMPD 102 (2018), qui ont nécessité un suivi étroit par l'atelier de conservation-restauration et une partie de l'équipe des ACV. Ces travaux se termineront au cours du 1^{er} trimestre 2024.

Enfin, plusieurs changements sont intervenus au niveau du personnel, parmi lesquels la création d'un demi-poste dédié à l'accompagnement des institutions parapubliques et celle d'un autre demi-poste (renfort) dédié au soutien aux communes.

SOUTIEN ET CONSEIL :

Les ACV ont effectué, dispensé ou créé :

- 124 rencontres avec les services de l'Administration cantonale ;
- 35 rencontres avec des communes.
- 9 formations données par le biais du CEP, soit : un cours sur l'archivage (3), un cours destiné aux communes (2) et un cours sur la gouvernance documentaire et le logiciel ArchiClass (4) ;
- 2 infos-lettres destinées aux personnes préposées à l'archivage et à la gouvernance documentaire ;
- 4 nouveaux modules de sensibilisation à la gestion des dossiers d'affaire et documents sur VD-Académie.

ÉVALUATION :

- Fonds officiels et parapublics :
 - 31 versements ont eu lieu, représentant 555,11 mètres linéaires.
 - 137 éliminations ont été autorisées, représentant 4'319 mètres linéaires.
- Fonds privés :
 - 92 propositions ont été adressées aux ACV entre janvier et mi-septembre, dont 11 ont été refusées, orientées vers d'autres institutions, abandonnées ou annulées.
 - 57 fonds sont arrivés durant cette même période, pour un total de 120 mètres linéaires.

DESCRIPTION

42 fonds ou compléments de fonds d'archives ont fait l'objet d'un inventaire, ainsi que 29 objets de type « P1000 », le tout représentant 9'593 nouvelles unités de description (UD).

CONSERVATION-RESTAURATION

Si les efforts de l'atelier se sont concentrés pendant plusieurs mois sur la préparation et le suivi des transformations dans les dépôts d'archives, les travaux de conservation-restauration de documents se sont poursuivis.

Les travaux de préparation à la numérisation, effectués en partenariat avec l'OIT et le RF, ont permis le traitement de 173 cotes de plans spéciaux (SB 302B).

NUMÉRISATION

Les travaux débutés en avril 2015 se sont poursuivis. 9'421 images ont été réalisées, représentant 233 cotes d'archives des plans cadastraux provenant des bureaux du Registre foncier.

DIFFUSION, MISE À DISPOSITION

Les ACV ont accueilli 946 usagers, totalisant 2'921 visites en salle de lecture.

Elles ont traité 285 demandes de reproduction et 1338 demandes de recherches scientifiques, dont 13 concernaient des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux.

VALORISATION

Dans le cadre du 300^{ème} anniversaire de la mise à mort de Davel, les ACV ont accueilli une exposition préparée par un collectif qui réunissait notamment le MCAH, des professeurs de gymnase et des historiens. Inaugurée le 24 janvier 2023 aux ACV et reproduite dans tous les gymnases du canton, cette exposition est restée aux ACV jusqu'à fin août 2023. S'est tenue ensuite et jusqu'au 15 janvier 2024 une exposition intitulée « Un passé commun. Histoires et archives des Etats de Savoie (XIIIe-XVIIIe) », qui s'inscrivait dans le cadre du projet Histoire des archives lémaniques et alpines (HALA).

PRESTATIONS DE LA CHANCELLERIE

2.1

Les événements marquants 2023 du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF)

Les événements marquants 2023 du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF)

ÉCOLE OBLIGATOIRE ET PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

Pour faire face à l'intensification de la crise migratoire, la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) a mené diverses actions afin de mieux prendre en charge les jeunes migrants et migrantes. Des ressources ont notamment été déployées pour faire face aux besoins de locaux et de personnel qualifié.

Côté ressources humaines, un dispositif a été élaboré pour soutenir et écouter les besoins des professionnelles et professionnels des écoles qui seraient en détresse psychologique.

Quatre classes régionales de pédagogie spécialisée ont été ouvertes pour mieux prendre en charge les enfants porteurs d'un trouble du spectre de l'autisme. La nomination de trois coordinatrices et coordinateurs régionaux a également permis l'organisation de journées "Forum métiers", concrétisant la volonté de valoriser et développer l'approche du monde professionnel au sein des établissements.

Sur le plan des outils pédagogiques, l'année 2023 a été marquée par le lancement de la nouvelle *Collection Français*. Celle-ci offre aux cantons romands un socle commun pour l'enseignement et l'apprentissage du français en mettant en valeur les richesses patrimoniales et culturelles de Suisse romande. Déjà disponible pour les années 1, 2 et 5P, elle couvrira à terme tous les niveaux obligatoires. Les écoles vaudoises ont aussi participé activement à la première Semaine nationale de l'échange linguistique mi-novembre avec, pour point d'orgue, l'annonce de la mise sur pied d'une 12e année linguistique.

ENSEIGNEMENT GYMNASIAL

Les nouvelles versions du Règlement et de l'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale ont été adoptés en juin. Partant, les instances fédérales ont publié une seconde version du nouveau Plan d'études cadre. Après consultation des entités concernées, le DEF a proposé quelques amendements concernant ce plan. Il salue toutefois la volonté d'harmonisation et ne s'oppose pas à une durée de cursus de 4 ans.

L'année 2023 a marqué le lancement de la deuxième phase du programme d'implémentation de l'éducation numérique au postobligatoire. Un Comité de pilotage a été constitué et des crédits ont été alloués conformément au projet approuvé par le Grand Conseil. Un sondage a notamment été réalisé auprès de 1'300 enseignantes et enseignants. Côté infrastructures, le projet de gymnase d'Echallens, qui doit accueillir 1100 jeunes dès la rentrée 2027, a été dévoilé. En attendant cette réalisation, le Grand Conseil a accepté un projet visant à louer des locaux à Crissier.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Une série de projets en faveur de la formation professionnelle ont été mis en œuvre. Parmi eux, le lancement du projet « Relai entreprises » vise à faciliter la relation entre les candidats et candidates à l'apprentissage et les entreprises formatrices. Un second projet nommé « Orientation en RAC 1 » a été initié pour réduire le nombre d'élèves qui se retrouve en fin de scolarité dans des solutions non certifiantes.

Plusieurs améliorations ont pu être mises en place afin de favoriser l'employabilité des adultes. L'accès à l'Unité de la certification professionnelle pour adultes a été simplifié. De nouvelles offres d'accompagnement en validation des acquis et de l'expérience ont aussi été élaborées dans les domaines de la santé, de la logistique et de l'informatique. Une collaboration a également été initiée avec l'Ecole de la construction pour inclure les métiers du bâtiment.

L'année a été marquée par la mise en service programme de gestion informatisée scolaire pour la formation professionnelle (GIS-FP). Ce dernier permet à toutes les entités d'accéder à des applications modernes et évolutives. Sur le plan des infrastructures, les contours de la future école professionnelle de Payerne ont été dévoilés. Elle doit voir le jour en 2027 et pourra accueillir quelque 950 apprenties et apprentis.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Un premier train de mesures portant sur des aspects de promotion, de formation et de valorisation des métiers des soins (InvestPro) est défini en collaboration avec le DSAS afin de faire face à la pénurie de personnel soignant. Concernant la relève dans le secteur des ingénieures et ingénieurs, une étude des besoins des entreprises et des offres de formation dans les métiers du numérique a été menée et ses résultats dévoilés. Les Assises du secteur social parapublic vaudois ont permis de communiquer sur la revalorisation salariale, les conditions de travail et la formation dans ce domaine.

Une nouvelle filière en enseignement est proposée par la HEP Vaud. Elle permet de suivre une formation Bachelor dans quatre disciplines, puis de suivre le Master pour l'enseignement au secondaire I. Les plans stratégiques pluriannuels (2022-2027) de l'UNIL et de la HEP Vaud ont été adoptés. Le soutien de la DGES aux relations internationales a pu reprendre pleinement en 2023. Quant au Conseil d'Etat, il déplore le cadre financier étriqué fixé par le Conseil fédéral pour la Formation, la Recherche et l'Innovation et les taux de croissance en trompe-l'œil.

Plusieurs nominations et désignations au sein des hautes écoles ont eu lieu en 2023: Ana Maria Nogareda en tant que directrice générale de la HEIG-VD, le mandat de la directrice générale de l'HEMU Noémie Robidas a été renouvelé, tout comme celui du directeur de l'ECAL, Alexis Georgacopoulos. Côté projets d'infrastructures, quatre objets ont été adoptés par le Conseil d'Etat: pour la station de pompage de l'UNIL, l'Amphipôle de l'UNIL, le Campus Santé à Chavannes-près-Renens et l'Unithèque dans le cadre de la réalisation de son extension et de sa modernisation. Un crédit d'ouvrage pour la réalisation d'une nouvelle centrale de chauffe à Dorigny a été adopté par le Grand Conseil.

2.2

Secrétariat général du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (SG-DEF)

Secrétariat général du Département de l'enseignement
et de la formation professionnelle (SG-DEF)

UN NOUVEAU DIRECTEUR POUR L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET LA PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

A la suite de l'annonce du départ à la retraite de son titulaire, le poste de directeur général de la DGEO a été repourvu. Au terme d'un rigoureux processus de sélection, le Conseil d'Etat a retenu, parmi quarante-sept candidatures, celle de Cédric Blanc.

Cédric Blanc est titulaire notamment d'un master Sciences du sport et de l'éducation physique, d'un brevet vaudois pour l'enseignement, d'un diplôme fédéral de maître d'éducation physique et d'un CAS en entrepreneuriat social. Enseignant et médiateur à l'école obligatoire puis au gymnase et dans plusieurs institutions de pédagogie spécialisée, il rejoint en 2006 le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation en tant que coordinateur en éducation physique. En 2011, il devient directeur général de la Fondation de Verdeil. En parallèle et parmi ses nombreux engagements, Cédric Blanc est aussi formateur d'adultes.

Tout au long de la procédure de recrutement, Cédric Blanc a démontré sa motivation et sa détermination ainsi que des qualités humaines et professionnelles indéniables. Son expérience à la fois de partenaire du Canton dans une structure de plus de 500 collaboratrices et collaborateurs, mais aussi sa carrière au sein de l'école vaudoise, ont mené à sa désignation comme directeur général de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée depuis le 1er juillet 2023.

LES VACANCES SCOLAIRES FIXÉES JUSQU'EN 2031

La planification des vacances scolaires, valable jusqu'en 2026, a été complétée et court désormais jusqu'en 2031. Elle répond aux exigences de la Loi scolaire vaudoise (LEO) et de son règlement d'application, qui prévoient une moyenne de 186 jours ainsi que 38 semaines d'école par année scolaire.

Elle a été discutée avec les deux directions générales de l'enseignement obligatoire et postobligatoire. Le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle a également consulté les principaux partenaires de l'école vaudoise, dont l'Association des parents d'élèves, les organes réunissant les directrices et directeurs des établissements, les syndicats du corps enseignant ainsi que l'organisme Vaud Promotion.

Le calendrier tend à suivre un rythme aussi régulier que possible tout en respectant certains usages bien ancrés, comme le fait d'associer une période de vacances aux fêtes de Pâques, dont la date varie fortement d'une année à l'autre. Il prend également en compte la volonté commune des Cantons de Vaud et de Genève de fixer les relâches de février à des dates différentes, conformément à la demande des milieux touristiques.

LE CHANTIER DU GYMNASSE EN QUATRE ANS EST LANCÉ

Les Cantons et la Confédération ont bouclé la révision des bases réglementaires concernant l'école de maturité. La durée du cursus ainsi harmonisée est désormais fixée à "4 ans au moins". Pour le Canton de Vaud, cette harmonisation est synonyme de grand défi sur les plans de la pédagogie, des ressources humaines, de l'immobilier et des finances. Le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle a choisi de travailler sur la base d'un scénario mixte, dit "10 ou 11 + 4".

Les élèves pourraient ainsi entrer dans le cursus de maturité à la fin de leur onzième année, ou après la dixième année pour celles et ceux dont les résultats le permettent. Ce modèle est déjà en vigueur dans les cantons de Berne, Lucerne ou Saint-Gall, entre autres. Il implique de revoir la structure du troisième cycle de la scolarité obligatoire. Cette réorganisation constitue aussi une opportunité de repenser l'orientation des jeunes, aussi bien durant leur scolarité obligatoire qu'à la fin de celle-ci.

L'objectif de cette réflexion est d'offrir la meilleure formation possible aux jeunes. Les choix seront donc guidés par des considérations pédagogiques. Cependant, ce chantier aura des répercussions très importantes, aussi bien sur le plan des ressources humaines que des finances ou des infrastructures. La première volée d'élèves à intégrer ce nouveau cursus est attendue au plus tard en 2035. Dans l'intervalle, le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle s'engage à travailler en étroite collaboration avec les partenaires concernés. Les responsables de la scolarité obligatoire et postobligatoire, les hautes écoles, les enseignantes et enseignants ainsi que leurs syndicats, l'association vaudoise des parents d'élèves ou encore les milieux économiques et politiques seront associés à la démarche.

MOBILISATION POUR LES ÉCHANGES LINGUISTIQUES ET NOUVELLE CONVENTION

L'année 2023 a été l'occasion d'un effort considérable du Canton de Vaud pour multiplier les échanges linguistiques impliquant élèves, classes, apprentis et corps enseignant. A l'école obligatoire, une septantaine de classes ont participé à des échanges avec des classes d'une autre région linguistique, un chiffre en nette croissance. Une quinzaine de classes vaudoises ont pris part à la première Semaine nationale de l'échange organisée par Movetia, l'agence nationale chargée de promouvoir les échanges linguistiques.

Le partenariat entre Vaud et Zurich a notoirement contribué à ce développement des échanges. Il avait démarré avec la signature en 2021 d'une Déclaration d'intention pour promouvoir les échanges d'élèves, de classes, d'apprentis, de gymnasiens et d'enseignants des deux cantons. En 2023, un accord spécifique à l'enseignement obligatoire a été signé par les chefs de l'école obligatoire vaudois et zurichois. Cet accord pose les bases pour un développement des échanges d'élèves et d'enseignants vaudois et zurichois.

Les deux cantons ont mis au point un nouveau format de camp bilingue thématique autour d'activités forestières. Après deux camps pilotes, un rythme de croisière est trouvé avec la tenue de quatre éditions de ce camp par année scolaire. Chaque fois, deux classes de 10^e ou 11^e, une vaudoise et une zurichoise, passent ensemble une semaine dans un hébergement en milieu forestier. Les élèves sont encadrés par des spécialistes qui organisent des activités dans la nature permettant la sensibilisation aux enjeux de durabilité. La vie quotidienne est agrémentée d'activités dédiées aux échanges linguistiques entre les d'élèves.

Autre programme phare du partenariat VD-ZH, le projet Culture Mobile permet à des enseignantes et enseignants de se présenter devant une classe du canton partenaire durant une journée. Il attire chaque année davantage de participants.

Plusieurs autres cantons alémaniques (ZG, BE, TG, AR) coopèrent avec Vaud. Un nouvel objectif du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle est de permettre à des jeunes ayant terminé leur scolarité obligatoire de faire une 12^e année linguistique dans une autre langue nationale, en relation avec un projet personnel. Des discussions sont en cours, notamment avec ZH, pour concrétiser cet objectif. L'expérience pilote menée depuis 2021 par Vaud et Berne à l'intérieur des deux régions voisines du Pays-d'Enhaut et du Saanenland est une source d'inspiration.

LES PRESTATIONS DU SG-DEF

2.3

Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO)

Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO)

IMPACT DE LA CRISE MIGRATOIRE SUR L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

La crise migratoire vécue depuis 2022, en lien avec la situation en Ukraine, s'est intensifiée en 2023, notamment avec l'arrivée importante de migrant-e-s d'autres origines telles que l'Afghanistan, la Turquie ou la Syrie. Le nombre de mineurs non accompagnés a lui aussi crû de manière extrêmement importante. L'impact sur l'école s'est particulièrement manifesté par les aspects suivants : manque de locaux scolaires disponibles, forte utilisation des infrastructures parascolaires, difficulté de recrutement de personnel enseignant formé et manque de places dans les structures d'enseignement spécialisé pour accueillir les enfants porteurs de handicap.

Cette situation a impliqué une coordination forte avec différent-e-s actrices et acteurs concernés par cette thématique, notamment les directions d'établissement, l'EVAM, le service de la population, la santé et la protection de l'enfance. De plus, la DGEO a apporté un soin particulier à la relation avec les communes afin de trouver des solutions les plus pragmatiques possible.

Pour répondre au mieux à ce défi de taille, différentes actions ont été menées à divers niveaux, telles que la mise en place de groupes de coordination cantonaux ou régionaux, une formation courte pour les enseignant-e-s, l'octroi de ressources supplémentaires pour les classes d'accueil et les cours intensifs de français (CIF).

CRÉATION DE CRPS TSA 1-4P

La prise en charge des élèves porteurs d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA) dans les classes ordinaires s'avère souvent délicate, en particulier au moment de l'entrée à l'école. En effet, ces élèves présentent souvent des troubles de la communication et du comportement importants. Leur potentiel évolutif et adaptatif est souvent difficile à déterminer à cet âge précoce. Il est alors nécessaire de mettre en place un environnement scolaire favorisant le développement de leurs compétences sociales et adaptatives, en vue d'une intégration ultérieure dans une classe ordinaire

Les classes régionales de pédagogie spécialisée (CRPS)-TSA visent à répondre à cet objectif, avec un effectif réduit dans la classe (6 élèves) et un accompagnement multidisciplinaire. L'élève concerné effectue en principe deux ans dans ce dispositif (par exemple la 1-2P ou la 3-4P). Quatre CRPS-TSA ont été ouvertes pendant l'année scolaire 23-24 dans le Canton: une dans la région Broye – Gros-de-Vaud, une dans la région de la Dôle et deux dans la région Lavaux-Riviera.

Direction pédagogique

APPROCHE DU MONDE PROFESSIONNEL : UNE COORDINATION RÉGIONALE POUR RAPPROCHER L'ÉCOLE DU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

Le plan d'action pour valoriser la formation professionnelle s'est intensifié à l'école obligatoire. L'approche du monde professionnel (AMP) se développe avec la désignation des trois premières coordinatrices et premiers coordinateurs régionaux dont la mission est de tisser des liens entre les établissements scolaires et les représentants économiques locaux.

L'enseignement de l'approche du monde professionnel a pour but d'aider les élèves en voie générale à se projeter et se construire un projet d'avenir professionnel. Désormais, il concerne aussi la voie pré-gymnasiale dans huit classes pilotes. Chaque établissement scolaire dispose aujourd'hui de référentes et référents de l'approche du monde professionnel. Pour étoffer ce dispositif, trois coordinatrices et coordinateurs régionaux de l'approche du monde professionnel ont été nommés à la rentrée d'août 2023. Ils ont permis l'organisation de journées "Forum métiers" - des entreprises locales qui viennent dans un établissement présenter leurs métiers - et la création de réseaux locaux pour favoriser les stages et les liens entre les établissements et l'économie locale. A terme, il y en aura huit dans le canton, un réseau pour chaque région scolaire.

DISPOSITIF D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNEL-LE-S DES ÉTABLISSEMENTS

Afin de répondre à la détresse psychologique de certain-e-s enseignant-e-s vaudois-e-s ou autres professionnel-le-s des établissements scolaires, un dispositif d'écoute et de soutien a été mis en place. Les deux psychologues collaborent également avec Unisanté pour renforcer le bien-être et la santé au travail des équipes professionnelles. Une trentaine de personnes ont bénéficié d'entretiens individuels, trois groupes de paroles et plusieurs ateliers de prévention ont été conduits.

Direction psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire

NOUVEAU MOYEN DE FRANÇAIS

Sous l'égide de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP), les cantons romands collaborent notamment à la réalisation de moyens d'enseignement. L'année 2023 a été marquée par le lancement de la nouvelle *Collection Français*. Ancrée dans la culture romande et liée directement au Plan d'études romand (PER), cette collection participe à la coordination de la scolarité obligatoire en offrant un socle commun pour l'enseignement et l'apprentissage du français. Les thématiques choisies, ainsi que la participation de nombreuses et nombreux artistes romands (autrices et auteurs, illustratrices et illustrateurs) mettent en valeur les richesses patrimoniales et culturelles de Suisse romande.

Ce nouveau moyen d'enseignement romand (MER) de français a été introduit dans les classes de 1^{re}-2^e et 5^e années à la rentrée d'août 2023. Pour soutenir et accompagner cette mise en œuvre, l'ensemble du corps enseignant concerné a été convié à une séance cantonale d'information au printemps 2023. L'introduction de cette *Collection Français* se poursuivra de manière progressive ces prochaines années et concernera, à terme, l'ensemble de la scolarité obligatoire

SEMAINE NATIONALE DE L'ÉCHANGE

L'agence nationale pour la promotion des échanges et de la mobilité (Movetia) a lancé pour la première fois, en 2023, la semaine nationale de l'échange linguistique. Le Canton de Vaud a fait honneur à cette nouveauté en y participant activement. Chaque journée, du 13 au 17 novembre, a apporté son lot d'événements et d'activités !

La journée de lancement s'est réalisée au Musée national de Prangins avec la participation du conseiller d'Etat M. Borloz et du Président du Conseil national, M. Candinas. Plusieurs classes étaient aussi présentes et ont pu échanger avec les représentant-e-s politiques.

Les jours suivants ont vu autant d'élèves se déplacer à Berne ou Zurich, accueillir des camarades alémaniques à Lausanne, Chillon ou Blonay, ou se rendre à la remise des prix d'un concours organisé à cette occasion, au milieu d'une demi-douzaine d'ateliers mis sur place le mercredi après-midi par le groupe de référence des échanges linguistiques de la Direction pédagogique de la DGEO.

Parmi les autres moments forts de la semaine : la signature d'une convention de promotion des échanges linguistiques au niveau de la scolarité obligatoire entre les cantons de Vaud et Zurich, la signature d'une charte pour sceller un nouveau partenariat entre les établissements scolaires de Pully et Herisau (AR), le jubilé du partenariat qui regroupe depuis plus de 20 ans des classes du Mont-sur-Lausanne, d'Oron et de Cham (ZG). La liste pourrait s'allonger si l'on considère aussi toutes les actions menées par les enseignantes et enseignants sur le terrain à cette occasion, profitant de cette semaine particulière pour permettre à leurs élèves d'entrer en contact avec des élèves d'Outre-Saraine ou de poursuivre des échanges déjà entamés dans le passé.

Point d'orgue de cette semaine particulière, l'annonce de la mise sur pied d'une 12^e année linguistique qui permettra aux élèves vaudois de répéter la dernière année de leur scolarité obligatoire dans une autre région linguistique, ce sans facturation d'écolage.

L'un des groupes gagnant du concours « C'est quoi pour toi un échange ? » © Donatella Romeo



Signature de la convention VD-ZH le 14 novembre 2023 par Mme Myriam Ziegler et M. Cédric Blanc



LES PRESTATIONS DE LA DGEO

2.4

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

ECOLE DE MATURITÉ EN 4 ANS: CONSULTATION DU PLAN D'ÉTUDES CADRE

L'adoption en juin 2023 des nouveaux Règlement et Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM/ORM) a permis aux instances fédérales d'achever le nouveau Plan d'études cadre (PEC). A l'automne 2023, une seconde version finalisée tenant compte à la fois des résultats de la première consultation nationale de 2021 et des bases légales nouvelles a ainsi vu le jour.

Mi-septembre 2023, la CDIP a soumis ce Plan d'études cadre remanié sous la forme d'une audition nationale. Dans ce sillage, le DEF a lancé une procédure de consultation cantonale, pilotée par l'Office de l'enseignement gymnasial (OEG) et la Conférence des directeurs des gymnases vaudois (CDGV). La prise de position départementale qui en a découlé s'est appuyée sur l'analyse des réponses des acteurs consultés : les Conférences des maîtres des quatorze gymnases vaudois, les files cantonales disciplinaires, les administrations cantonales concernées ainsi que les syndicats vaudois actifs dans le secteur de l'enseignement.

Dans sa prise de position, le Département salue la volonté confédérale d'aller vers une harmonisation et meilleure comparaison à l'échelle nationale. Il prend donc acte que le Plan d'études cadre soumis à consultation revêt un caractère plus contraignant en comparaison des textes de 1994, notamment en termes d'exigences minimales à atteindre dans la perspective d'une meilleure comparabilité des titres au niveau suisse. Le Département soutient également la formalisation des thèmes transversaux développés ou introduits dans le Plan d'études cadre (durabilité, éducation à la citoyenneté ou numérique). Le Département ne s'oppose pas à une durée du cursus harmonisée à 4 ans au minimum. Des propositions d'amendements ont toutefois été adressées aux instances en charge de la rédaction puisque des réserves ont été émises, d'une part sur la structure du document et d'autre part sur des éléments de langage.

- Les échanges qui se sont tenus lors de cette consultation cantonale seront utiles à la réflexion collective pour l'élaboration de la grille horaire de l'École de Maturité au sein des établissements vaudois, du Plan d'études cantonal ainsi que les paramètres structurants de la formation qui sont laissés à la liberté des Cantons.

DEUXIÈME PHASE DU PROGRAMME D'IMPLÉMENTATION DE L'ÉDUCATION NUMÉRIQUE

L'année 2023 a marqué le lancement de la deuxième phase du programme d'implémentation de l'éducation numérique au postobligatoire. Cette initiative marque une étape significative en réponse à l'évolution technologique actuelle, qui influence de manière certaine les pratiques pédagogiques dans les établissements postobligatoires.

La constitution d'une équipe opérationnelle dédiée au programme, placée sous la direction d'un responsable de programme et composée de spécialistes en accompagnement du changement ainsi que de chefs de projet, a marqué le commencement de cette nouvelle phase qui se déroulera sur plusieurs années. Une enquête réalisée à la fin de l'année 2023 auprès de 1300 enseignantes et enseignants dans les gymnases et écoles professionnelles du canton a révélé des constats significatifs. Bien que l'appréciation de l'interactivité avec les élèves par le biais d'outils numériques ait été manifeste, des préoccupations ont émergé, notamment en ce qui concerne la surutilisation du numérique et des problèmes techniques tels que la connectivité Wi-Fi et l'obsolescence des équipements.

Pour relever ces défis, un Comité de pilotage a été constitué et des crédits d'investissements (EMPD 22_LEG_119) ont été alloués en vue:

- d'harmoniser les infrastructures informatiques et d'améliorer la sécurité informatique dans les établissements du secondaire II,
- de poursuivre le développement de la plateforme Modulo en partenariat avec le LEARN (EPFL) afin de définir le programme de deuxième année d'enseignement de la science informatique en tant que discipline obligatoire à l'École de maturité,
- de lancer les premiers travaux conceptuels qui permettent de préparer le personnel enseignant et les directions des établissements à l'arrivée de moyens informatiques.

En 2024, l'équipe du programme d'implémentation de l'Éducation Numérique au postobligatoire sera renforcée de coordinateurs pédagogiques issus du corps enseignant. Leur mission consistera à accompagner le programme sur les aspects de la pédagogie numérique, à participer à l'organisation des sessions de formation destinées au personnel enseignant et à faciliter l'adoption de la transformation en cours.

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ DES ADULTES

Le développement de l'employabilité des adultes, par le biais de la certification, figure parmi les axes stratégiques de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP). En 2023, plusieurs améliorations ont pu être mises en place afin de favoriser l'employabilité des adultes. Tout d'abord, l'accès des Vaudoises et des Vaudois aux prestations de l'Unité de la certification professionnelle pour adultes a été facilité. Ainsi, plus de 900 entretiens d'orientation et de conseils ont pu être menés, un chiffre en augmentation de 12% par rapport à 2022. Près de 1700 Vaudoises et Vaudois ont également pu recevoir des réponses à leurs questions par email, téléphone ou lors de séances d'information (+16% par rapport à 2022).

En regard des besoins de l'économie et des adultes recherchant à améliorer leur employabilité, de nouvelles offres d'accompagnement en validation des acquis et de l'expérience (VAE) ont été mises sur pied. Ces nouvelles offres de qualification se sont déployées dans les domaines porteurs de la santé, de la logistique et de l'informatique. Une collaboration a également été initiée avec l'Ecole de la construction afin d'offrir les mêmes prestations pour les métiers du bâtiment. En 2023, quelque 1220 adultes ont obtenu une Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou un Certificat fédéral de capacité (CFC) dans le canton de Vaud.

MISE EN SERVICE DU PROGRAMME DE GESTION INFORMATISÉE SCOLAIRE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE (GIS-FP) DANS TOUTES LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES

Le Grand Conseil a adopté, en 2017, un décret visant la création d'un nouveau système d'information pour la formation professionnelle. Depuis 2023, GIS-FP permet à la DGEP et à ses écoles professionnelles de s'appuyer sur des applications modernes et évolutives, déployées auprès de l'ensemble des actrices et acteurs concernés (services administratifs, personnel enseignant et commissaires professionnels). Ce programme a également renforcé la mise en œuvre de la stratégie cantonale de cyberadministration, puisque deux prestations sont venues enrichir le portail sécurisé en ligne. La première s'adresse directement aux jeunes en dernière année ou qui ont terminé la scolarité obligatoire et qui souhaitent s'inscrire à l'une des formations proposées par les écoles de métiers ([eAdmission](#)). La deuxième propose aux entreprises formatrices une démarche en ligne et simplifiée visant l'approbation des contrats d'apprentissage ([eContrat](#)).

Cette première étape importante de modernisation du système d'information, qui se poursuivra ces prochaines années, vise ainsi à améliorer la qualité des prestations destinées aux principaux partenaires et bénéficiaires de la formation professionnelle vaudoise. Actuellement dans une phase d'appropriation et de déploiement généralisé, les nouveaux outils informatiques intègrent déjà :

- Plus de 26'500 autorisations de former pour quelque 10'600 entreprises vaudoises ;
- 17'500 contrats d'apprentissage et de formation pour les apprenties et apprentis ;
- Les visites et contrôles des conditions de formation en entreprise réalisés par les commissaires professionnels ;

- Les horaires de plus de 400'000 cours programmés dans les écoles professionnelles ;
- Le dossier scolaire de plus de 19'600 jeunes en formation dans les écoles professionnelles vaudoises, dont leurs évaluations, absences et bulletins.

Ce premier jalon de la transformation numérique atteint, ce nouveau système moderne et évolutif permettra de poursuivre la transformation numérique en cours à la DGEP, tant par une deuxième étape prévue de fonctionnalités en faveur de la formation professionnelle, que par l'élargissement aux gymnases et à l'École de la Transition (EdT).

TROIS FUTURS PROJETS D'ÉTABLISSEMENTS POSTOBLIGATOIRES DÉVOILÉS

En lien avec l'objectif de renforcer l'apprentissage, une nouvelle école professionnelle verra le jour en 2027 à Payerne. Les contours de ce nouvel établissement ont été dévoilés en 2023 : une architecture intérieure flexible avec des espaces modulaires répondant aux besoins des formations et métiers de demain. Ce nouvel établissement viendra étoffer une offre décentralisée de formation postobligatoire et pourra accueillir quelque 950 apprenties et apprentis de plusieurs domaines porteurs de la formation professionnelle.

En raison de la croissance démographique forte du canton et de l'attractivité constante pour les études gymnasiales, les gymnases vaudois doivent accueillir de plus en plus d'élèves. Ainsi, plusieurs nouveaux établissements verront le jour ces prochaines années. En 2023, le projet du futur gymnase d'Echallens a été présenté publiquement. Construit dans une agglomération en pleine croissance, cet établissement permettra à quelque 1100 jeunes de suivre l'ensemble de leur cursus sur le même lieu, dès la rentrée 2027. En attendant l'aboutissement de cette construction, un projet de location d'un gymnase à Crissier a été accepté par le Grand Conseil.

MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU RÈGLEMENT DES GYMNASSES

Un seul texte réglementaire régissait toutes les filières gymnasiales vaudoises. Cette intrication posait certains problèmes, notamment lors de demandes de reconnaissances pour les titres délivrés car les références réglementaires étaient difficiles à identifier. Au terme de deux années de travaux et d'une phase de consultation, le Règlement des gymnases a cédé la place à cinq règlements spécifiques à chaque filière dispensée, ainsi qu'aux formations généralistes pour adultes, offrant ainsi une plus grande lisibilité des références réglementaires.

LES PRESTATIONS DE LA DGEP

2.5

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

NOMINATIONS ET DÉSIGNATIONS AU SEIN DES HAUTES ÉCOLES DU CANTON DE VAUD EN 2023

Un départ à la retraite a été préparé, celui de la directrice générale de la HEIG-VD Catherine Hirsch, au 31 décembre. Sa successeure, Ana Maria Nogareda, a été désignée par le Conseil d'Etat pour une entrée en fonction le 1^{er} janvier 2024. A l'HEMU, le Conseil de fondation a renouvelé en avril le mandat de Noémie Robidas, directrice générale de l'institution. Le Conseil d'Etat a renouvelé également en décembre le mandat du directeur de l'ECAL, Alexis Georgacopoulos. Dans les équipes de direction des HES, Luc Jeanrenaud a pris ses fonctions de directeur de la formation à HESAV au 1^{er} mai. A la HEP Vaud, le mandat de la directrice de l'administration, Sandra Cottet, a été renouvelé par le Conseil d'Etat en mai.

PÉNURIE DANS LES DOMAINES MINT

Les travaux du groupe MINT, créé en 2016 suite à la réponse du Conseil d'Etat au postulat Philippe Martinet pour une politique de relève dans le secteur des ingénieures et ingénieurs, ont été utiles. Aussi bien pour les analyses qui ont mené au développement de projets d'envergure (éducation numérique, mesures de renforcement des mathématiques, programme PLUS), qu'à l'élaboration du Programme de législature 2022-2027. La réflexion et les actions se poursuivent au sein de l'Etat de Vaud, toujours nourries des constats effectués. Elles prennent notamment forme grâce au futur Salon MINT Vaud, destiné à éveiller l'intérêt des écolières et écoliers pour les MINT, qui aura lieu fin février 2024. Mais aussi via l'événement d'octobre 2023 qui a traité des besoins des entreprises et des offres de formation dans les métiers du numérique, en présence des Conseillers d'Etat Frédéric Borloz et Isabelle Moret.

Cet événement a permis d'une part de présenter les résultats de l'étude de la plateforme intercantonale de Suisse occidentale ALP-ICT, mandatée par le DEF – représenté par la DGEP et la DGES – et le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) pour établir une cartographie des offres de formations existantes et leur articulation avec les besoins exprimés par les entreprises de la région. D'autre part, il a fourni l'occasion d'expliciter les perspectives d'actions à mener pour parer à la pénurie dans le domaine.

INFRASTRUCTURES

La DGES assure le suivi de plusieurs projets d'infrastructures dédiés aux hautes écoles, par exemple avec le projet du Campus santé ou l'agrandissement de l'Unithèque. Cette dernière a vécu des portes ouvertes en mai 2023, qui ont permis de visiter le chantier de l'extension qui devrait être mise en service par étapes en 2024.

En 2023, quatre objets ont été adoptés par le Conseil d'Etat : un crédit additionnel de 3 millions pour le traitement de la moule quagga dans la station de pompage de l'UNIL ; un crédit d'étude pour l'assainissement énergétique de l'Amphipôle sur le Campus de l'UNIL ; trois crédits additionnels d'un montant total de 20.444 millions destinés à financer l'intégration du bois, la ventilation naturelle en façades, la maximisation du potentiel photovoltaïque et les fouilles archéologiques dans le cadre du Campus Santé à Chavannes-près-Renens ; enfin un crédit additionnel de 2.15 millions destiné à financer la maximisation du potentiel solaire, la valorisation du bois et de l'acquisition d'un équipement de traitement de l'air dans le cadre de la réalisation de l'extension et la modernisation de l'Unithèque. Le Grand Conseil, lui, a adopté le crédit d'ouvrage de 55.26 millions pour la réalisation d'une nouvelle centrale de chauffe reposant sur des énergies renouvelables pour le Campus de Dorigny. Enfin, la DGES a piloté un mandat pour préparer les HES et la HEP à un risque de pénurie d'électricité et identifier des mesures pérennes d'économie d'énergie.

CONSULTATION FÉDÉRALE SUR LE MESSAGE FORMATION, RECHERCHE ET INNOVATION 2025-2028 (MFRI)

Le Conseil d'Etat vaudois a analysé le cadre financier fixé par le Conseil fédéral pour la Formation, la Recherche et l'Innovation (domaine FRI). Consulté sur la planification 2025-2028, le gouvernement déplore un cadre financier étriqué et des taux de croissance en trompe-l'œil.

Ne couvrant ni l'inflation ni la hausse des effectifs, les ressources annoncées pour les hautes écoles mettraient la place scientifique suisse en difficulté pour maintenir son niveau d'excellence en comparaison internationale. La Suisse courrait le risque d'être entravée dans le développement de sa capacité d'innovation et de formation de la main-d'œuvre qualifiée dont l'économie a besoin. Le canton de Vaud héberge sur son territoire une université, une palette de hautes écoles spécialisées (HES), une haute école pédagogique ainsi qu'une Ecole polytechnique fédérale. Il porte donc une lourde responsabilité. Le Conseil d'Etat invite le Conseil fédéral à augmenter son effort pour le domaine FRI. Une croissance moyenne annuelle de +2,5% en valeur réelle, défendue par la place scientifique comme une nécessité, constitue un objectif que la Confédération devrait viser.

LES PRESTATIONS DE LA DGES

3.1

Les événements marquants 2023 du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)

Les événements marquants 2023 du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)

2023 est la première année complète d'activité du DJES dans sa nouvelle composition depuis le changement de législature. En phase avec les priorités de sa feuille de route 2022-2027, le département a ainsi déployé son action et de nombreuses mesures, au service d'un même objectif commun malgré sa diversité : la mission protectrice de l'État.

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

La transition énergétique est l'une des priorités de la législature. Ainsi, le DJES a mis en consultation un avant-projet ambitieux de nouvelle loi cantonale sur l'énergie pour assainir les bâtiments, développer les énergies locales et renouvelables et réduire le recours aux agents fossiles.

Dans la foulée, la Direction générale de l'environnement (DGE) a poursuivi son programme d'aides financières avec plus de 63 millions de francs octroyés pour des travaux d'isolation thermique et l'installation d'énergies renouvelables. Quant au développement de l'infrastructure de recharge électrique, le programme de subventions a déjà permis d'équiper électriquement près de 15'000 places de parc et d'installer 4'500 bornes de recharge.

2023 a également vu la mise en service historique des 6 premières éoliennes sur sol vaudois à St-Croix, après 25 ans d'efforts pour accompagner tous les partenaires.

D'autres projets de la DGE ont avancé : restauration de marais et de zones d'importance nationale, surveillance des polluants persistants (PFAS), élaboration du Plan d'action Sols ou encore la mise en œuvre du plan climat au niveau de la politique forestière.

Enfin, face à la sécheresse de l'été et aux intempéries de l'automne, la DGE a fourni son expertise pour analyser les débits et niveaux des lacs et déterminer les interventions urgentes pour contenir les débordements ou détecter les glissements de terrain.

PROTECTION, PRÉVENTION, PARTICIPATION

Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, la révision de la Loi sur le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ) a été adoptée par le Grand Conseil. Visant à faire des jeunes de véritables partenaires de l'État, elle instaure notamment la possibilité de les consulter sur tout projet de loi ou de décret, via la Commission des jeunes ou d'autres moyens.

Vu la croissance démographique et l'augmentation des situations à suivre, la DGEJ a poursuivi la réorganisation des offices régionaux de protection des mineurs (ORPM), avec l'ouverture d'un 5^e office offrant un service de proximité dans la Couronne et le Gros-de-Vaud. Quant au projet de consensus parental pour des solutions à l'amiable en cas de séparation des parents, il a pu être lancé dans l'Est vaudois en collaboration avec l'Ordre judiciaire.

Dans le domaine socio-éducatif, 2023 a souligné les difficultés de recrutement et la pénurie de personnel, en particulier dans les foyers d'hébergement. Des mesures urgentes ont été prises telles que la décision du Conseil d'État de revaloriser les salaires dans le secteur social parapublic à hauteur de 15 millions. De même, en lien avec le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et le Département de l'enseignement et de la formation (DEF), le DJES a contribué à la tenue d'assises du secteur, permettant l'élaboration d'une feuille de route pour améliorer les conditions de travail dans les institutions subventionnées par l'État. Dans ce contexte, la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) a aussi lancé une nouvelle campagne de recrutement de familles d'accueil.

Quant au Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP), il a connu une croissance de 417 mandats dans la protection de l'adulte (5'670 mandats au 31.12, + 7.9%). Le nombre de mandats augmente aussi de 167 dans le domaine de la protection de l'enfant (886 mandats au 31.12), en lien avec la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA).

SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA POPULATION

Dans le domaine pénitentiaire, le Service pénitentiaire (SPEN) s'est doté d'une nouvelle organisation et d'une nouvelle stratégie de réinsertion pour mieux préparer la sortie et lutter contre la récidive. Dans ce cadre, de nouvelles prestations de formation et d'acquisition de compétences socio-professionnelles sont déployées, ainsi que des mesures visant à réduire la fracture numérique pour les personnes détenues ou développer la justice restaurative.

Quant aux infrastructures pénitentiaires, la future prison des Grands Marais a connu une étape importante avec la validation, par le Conseil d'État, d'un nouveau calendrier de réalisation en une seule étape, rendant possible une mise en service progressive du site dès 2031. De même, le plan d'affectation cantonal du futur Pôle pénitentiaire du Nord vaudois (PAC PPNV) a été mis à l'enquête.

Lors de l'année écoulée, les ressources du dispositif policier vaudois, en collaboration avec ses partenaires, ont été déployées pour garantir la sécurité lors d'évènements majeurs tels que la commémoration du 100^e anniversaire du Traité de Lausanne, la visite du Président de la République française M. Macron, ou d'importantes rencontres sportives (MERCATO) avec désormais 5 clubs de football et de hockey sur glace actifs dans les ligues supérieures.

Quant au projet ECAVENIR, il a connu une étape clé avec le regroupement des 4 centrales vaudoises d'urgence (144, 117, 118, médecins de garde) dans les locaux administratifs de l'ECA à Lausanne, que le Poste de commandement des opérations (PCO) de l'EMCC rejoindra en 2024. Avec la gestion coordonnée du trafic, un tel regroupement est unique en Suisse et contribue à renforcer la sécurité de la population et de nos infrastructures critiques.

De son côté, le SSCM a continué la rénovation des postes de commandements régionaux (PCR) - qui font partie des ouvrages obligatoires de protection de la population - et la mise en place des points de rencontre d'urgence (PRU) en cas de catastrophe ou de situation d'urgence.

L'engagement de l'EMCC a par ailleurs été déterminant pour la préparation des différents partenaires et la gestion du risque de pénurie énergétique (INOPIA) tout comme pour faire face aux intempéries et crues en fin d'année (DILUVIO, UMBRELLA).

Enfin, la Protection civile vaudoise (PCi) a repris un rythme d'activité normal après 3 ans d'une rare intensité liée à la pandémie puis aux conséquences de la guerre en Ukraine.

3.2

Secrétariat général du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)

Secrétariat général du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (SG-DJES)

L'année 2023 a été marquée par la consolidation du Secrétariat général en vue de conduire l'activité du département et accompagner les différentes entités dans leurs missions et prestations.

Afin de renforcer la cohérence du département ainsi que les liens entre les différentes politiques publiques qu'il déploie, une Feuille de route départementale a été établie. Cette Feuille de route permet de décliner certaines des mesures du programme de législation du Conseil d'Etat pour le département, d'affirmer des valeurs cardinales et de mettre en exergue les collaborations et les activités des services.

PLAN D'ACTION DROGUE

Suite à l'adoption du plan d'action sur la consommation et le trafic de drogue par le Grand Conseil à fin 2022, le DJES, le DSAS, le DEF et le DEIEP ont démarré en 2023 la mise en œuvre des différentes mesures de ce plan, dans leur domaine de compétences respectif.

Quant à la modification de la loi pénale vaudoise concernant les mesures d'éloignement, elle est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023.

MENDICITÉ

À la suite d'un jugement de la Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH), une révision de la Loi pénale vaudoise est en cours afin de se conformer à la jurisprudence, notamment en ce qui concerne le respect du principe de proportionnalité et la protection du passant.

En juillet 2023, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un projet de modification de loi visant à sanctionner la mendicité agressive et dans certains lieux. En outre, le Conseil d'Etat propose de renforcer les sanctions contre l'exploitation de la mendicité.

GENS DU VOYAGE

L'année 2023 a été marquée par un nombre record de nuitées dans le canton de Vaud. Ceci a poussé le canton à élaborer des mesures visant non seulement à mieux cadrer les arrivées et les activités lucratives des membres de la communauté, mais également à mandater une personne chargée de trouver des terrains à mettre à leur disposition. La stratégie du canton, présentée aux faïtières des communes fin 2023, sera déployée au cours de l'année 2024 et 2025. Dans l'intervalle, une boîte à outils a été mise en ligne sur le site de l'Etat de Vaud à destination des propriétaires et ayants-droits.

PRÉVENTION DE LA RADICALISATION ET DE L'EXTRÉMISME VIOLENT

Le dispositif de prévention des radicalisations s'est encore renforcé en 2023 avec l'engagement d'une spécialiste des idéologies extrémistes responsable de la prise en charge des cas, dont le nombre est en hausse. Par ailleurs, les travaux se sont poursuivis en vue de pérenniser le dispositif, notamment par la tenue d'ateliers de réflexions et de visites à l'étranger pour s'inspirer de bonnes pratiques. Un projet d'EMPL sera adressé au Conseil d'Etat au Grand Conseil au premier semestre 2024.

LES PRESTATIONS DU SG-DJES

3.3

Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)

Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)

RÉVISION DE LA LOI SUR LE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE JEUNESSE (LSAJ)

Le Grand Conseil a validé en mars 2023 la révision de la Loi sur le soutien aux activités de jeunesse, qui incite notamment à entendre davantage la voix des enfants et de faire d'eux de véritables partenaires de l'Etat. La loi instaure la possibilité de consulter les jeunes sur tout projet de loi ou de décret, au travers de la Commission de jeunes ou via des formes nouvelles, comme des sondages numériques, des assises ou forum cantonal.

La composition de la Commission de jeunes passe dès 2025 de 25 à 30 membres, ce qui lui donnera la possibilité de prendre position sur davantage de sujets. La Session cantonale des jeunes, qui réunit tous les deux ans une centaine de jeunes de 14 à 21 ans, est dorénavant ancrée dans la loi.

CRÉATION D'UN 5E OFFICE RÉGIONAL DE PROTECTION DES MINEURS

L'augmentation du nombre de situations suivies par la DGEJ et la croissance démographique continue du nombre d'enfants dans le canton ont nécessité une réorganisation des offices régionaux. Afin d'offrir un service de proximité aux parents et aux enfants, un nouvel office, l'ORPM Couronne et Gros-de-Vaud, a ouvert ses portes en juillet 2023. Il est situé provisoirement au 113 avenue du Grey à Lausanne, dans l'attente de nouveaux locaux à Romanel-sur-Lausanne.

ASSISES DU SECTEUR SOCIAL PARAPUBLIC

De nombreuses institutions vaudoises du secteur social, notamment dans la protection de l'enfance ou la prise en charge de mineurs vivant avec un handicap, connaissent des difficultés de recrutement d'éducateurs/trices ou d'enseignants spécialisés. Le foyer MDJ Inter Val est l'un des exemples d'institutions qui, confronté à une pénurie importante de personnel éducatif, a dû temporairement suspendre les admissions. Le Conseil d'Etat a alloué 15 millions afin de revaloriser les salaires. Des Assises organisées en novembre 2023 par les partenaires sociaux ont élaboré une feuille de route visant à améliorer les conditions de travail dans les institutions subventionnées par l'Etat.

PROJET PILOTE SUR LE CONSENSUS PARENTAL

Dans le but d'améliorer la protection des enfants en cas de séparation conflictuelle des parents, l'Ordre judiciaire vaudois et la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse ont lancé dès le 1^{er} janvier 2023 un projet pilote commun dans l'Est du canton, qui a pour objectif d'amener les parents qui se séparent ou divorcent à trouver des solutions à l'amiable, répondant aux besoins des enfants.

LES PRESTATIONS DE LA DGEJ

3.4

Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP)

Service des curatelles et des tutelles professionnelles (SCTP)

En 2023, le SCTP a connu une croissance de +417 mandats supplémentaires au niveau du domaine de protection de l'adulte (5'670 mandats au 31 décembre 2023).

Concernant le domaine protection de l'enfant, le nombre de mandats au 31 décembre s'élève à 886 (croissance nette +167). L'augmentation de mandats est liée à la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA).

RÉGIONALISATION DU DOMAINE DE PROTECTION DE L'ADULTE

Le SCTP a lancé la troisième étape de sa régionalisation dans l'Ouest vaudois, sur le modèle des antennes régionales situées dans le Nord et l'Est vaudois. Le Conseil d'Etat a autorisé la recherche de locaux à proximité des transports publics pour et favorisant ainsi le rapprochement avec les bénéficiaires ainsi que les partenaires régionaux.

DÉMÉNAGEMENT DU SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Afin de répondre à la croissance du SCTP, le service administratif et financier a déménagé de Sévelin au sein des surfaces de 1'200 m² libérées à Mornex par Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM). Cette opportunité permet d'offrir des espaces de travail adaptés aux équipes administratives et de favoriser les synergies entre les différentes entités lausannoises du SCTP.

MODERNISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION (SI)

Le SCTP a poursuivi en 2023 ses travaux de refonte de son Système d'Information métier conformément à l'EMPD approuvé par le Grand Conseil en septembre 2020.

Le remplacement du SI est prévu pour fin 2024.

LES PRESTATIONS DU SCTP

3.5

Direction générale de l'environnement (DGE)

Direction générale de l'environnement (DGE)

DIRECTION DES RESSOURCES ET DU PATRIMOINE NATURELS (DGE-DIRNA)

L'année 2023 a été marquée par une sécheresse estivale et des intempéries automnales sévères. Ces dernières ont provoqué des événements de crues allant jusqu'à des temps de retour de 100 ans. Les cours d'eau renaturés ont bien réagi, alors que certains cours d'eau canalisés ont subi des érosions et des débordements.

La DGE a apporté son expertise sur les prévisions des débits et des niveaux des lacs, sur les interventions d'urgence pour consolider les berges et contenir les débordements ou sur les détections de glissements de terrain. Dans le cas de l'Orbe, la coordination avec les hydro-électriciens a permis de laminier partiellement la crue. Ces événements confortent la nécessité d'aménager les cours d'eau de manière adaptée au changement climatique.

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL, URBAIN ET RURAL (DGE-DIREV)

Les substances per- et polyfluorées (PFAS) sont des composés largement présents dans notre environnement et constituent une source d'inquiétude au niveau mondial du fait de leur toxicité et de leur faible dégradabilité. Dans le cadre de sa stratégie de surveillance des polluants persistants, la DGE-DIREV a effectué entre mars et juin 2023 des analyses sur les poissons et les eaux superficielles du Grand Canal et de quatre étangs du Chablais vaudois. Si les concentrations mesurées n'ont pas nécessité la mise en œuvre de recommandations pour la pêche de loisir et la baignade, les investigations continuent sur le périmètre cantonal pour établir un état des lieux et prioriser les mesures d'assainissement.

DIRECTION DE L'ÉNERGIE (DGE-DIREN)

Le 10 octobre 2023, les éoliennes de Ste-Croix localisées sur le plateau de la Gittaz et au Mont des Cerfs ont été inaugurées par Romande Energie, ainsi que par les autorités communales et cantonales. Cet événement marquant récompense près de 25 ans de travail pluridisciplinaire auquel a participé activement le comité de planification des éoliennes (COPEOL). Il s'agit des 6 premières éoliennes implantées sur sol vaudois. Elles assureront une production énergétique de 22 GWh/an correspondant aux besoins électriques de la ville de Ste-Croix. Un comité de suivi est chargé de vérifier la mise en œuvre et l'efficacité des mesures de compensation environnementale.

DIRECTION GÉNÉRALE, SUPPORT (DGE-SUP)

Comme établi par son schéma directeur informatique, la DGE continue dans sa démarche visant la transition numérique. Elle s'est concrétisée par l'adoption de plusieurs EMPD permettant le remplacement des outils informatiques présentant des limites technologiques (IBM-Notes) ainsi que des applications métier en lien avec les projets subventionnés de la DGE. Un autre EMPD est en cours de rédaction, ce dernier a pour objectif la modernisation de la géomatique et de la gestion des géodonnées.

LES PRESTATIONS DE LA DGE

3.6

Police cantonale vaudoise (Polcant)

Police cantonale vaudoise (Polcant)

LE CENTENAIRE DU TRAITÉ DE LAUSANNE

La Ville de Lausanne a accueilli durant le weekend du 22 juillet, plusieurs manifestations organisées par le Centre culturel du Kurdistan et la Fédération des associations turques de Suisse romande (FATSR) pour commémorer les 100 ans de la signature du Traité de Lausanne.

Samedi 22 juillet en début d'après-midi, 6'000 personnes ont participé à un cortège, parti de la place de la Navigation à Ouchy pour arriver à la place de la Riponne où les participants ont assisté aux concerts et aux prises de parole jusqu'en début de soirée. Le dimanche 23, un cycle de conférences était donné au centre de congrès de Beaulieu et enfin, le lundi 24 juillet, date anniversaire effective du traité, 200 personnes se sont réunies en début d'après-midi sur la place de la Navigation à Ouchy pour clore ces manifestations avec une déclaration. Vers la fin de l'après-midi, toujours à Ouchy, l'ambassade et le consulat général de Turquie ont organisé avec la FATSR une conférence suivie d'un repas au Beau-Rivage Palace.

Pour que tout se passe au mieux durant ces trois jours, les différents services du Canton de Vaud et de la Ville de Lausanne ont œuvré durant plusieurs mois en étroite collaboration avec les organisateurs de cette commémoration pour évaluer et mettre en place les mesures nécessaires au bon déroulement des manifestations. Cette coopération, ainsi que le dispositif policier mis en place et les autres mesures ont permis de garantir la sécurité de ces manifestations durant lesquelles aucun événement significatif n'a été enregistré par la police. Au plus fort de la journée du samedi, le dispositif de sécurité comptait jusqu'à 750 personnes. Le dispositif a été adapté en permanence pour atteindre 220 personnes le dimanche puis 150 le lundi. Les polices vaudoises ont pu compter sur l'appui des autres polices cantonales, des sapeurs-pompiers vaudois, d'un détachement sanitaire, de l'état-major cantonal de conduite (EMCC), des Transports publics lausannois (TL) mais aussi l'engagement de 140 astreints de la Protection civile pour le montage et le démontage des barrages en ville de Lausanne.



VISITE D'ETAT DU PRÉSIDENT FRANÇAIS EMMANUEL MACRON

Les mercredi 15 et jeudi 16 novembre 2023, M. Alain Berset, Président de la Confédération suisse, a accueilli, en visite d'Etat, M. Emmanuel Macron, Président de la République française. Pour rappel, la dernière visite officielle d'un Chef d'Etat français dans notre pays avait été celle du Président François Hollande en 2015.

Après le programme officiel et les honneurs militaires à Berne du mercredi 15 novembre, la délégation française s'est rendue en terres romandes pour la journée du jeudi 16 novembre 2023. Les Chefs d'Etat ont d'abord effectué la visite de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe qui abrite notamment les archives de la construction européenne. Ils se sont ensuite déplacés à l'auditoire Amphimax de l'Université de Lausanne (UNIL) pour une conférence publique avec pour thème «Parlons Europe – répondre aux grands enjeux sociétaux actuels». A cet endroit, pas moins de 400 invités, 800 étudiants et une centaine de journaliste étaient réunis pour assister au débat et poser des questions sur les thématiques politiques actuelles. Au terme d'un débat ouvert et respectueux, la délégation officielle s'est rendue à l'Hôtel Beau-Rivage Palace pour le repas. C'est à 14h44 précise, que nos Présidents et leurs accompagnants ont pris la direction de Genève, par le rail depuis la gare de Renens.

Le dispositif mis en place dans le cadre de l'organisation policière vaudoise (OPV), en coordination avec les services fédéraux du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), Département fédéral de l'intérieur (DFI) et Service Fédéral de Sécurité (SFS), menés conjointement avec les polices cantonales bernoises, fribourgeoises et genevoises a permis de garantir le bon déroulement de l'engagement. 550 policiers issus de la Police cantonale (PCV) et des polices communales vaudoises ont été mobilisés pour cet événement majeur de l'année 2023.



MERCATO : SÉCURISATION DES RENCONTRES SPORTIVES DANS LE CANTON

Avec cinq clubs de football et de hockey sur glace en première ou deuxième division nationale dont trois équipes de football en Super League, Yverdon Sport (YS), Lausanne Sport (LS) et le Stade Lausanne Ouchy (SLO), une équipe en Challenge League, le FC Stade Nyonnais (FC SN) ainsi qu'une équipe de hockey en National League, le Lausanne Hockey Club (LHC), le canton est confronté chaque semaine à des rencontres sportives nécessitant un dispositif de sécurité parfois considérable.

En raison de l'importance des moyens à engager dépassant les capacités d'un seul corps de police, la sécurité de ces rencontres est assurée par l'ensemble des polices vaudoises de manière coordonnée et en fonction des effectifs de chacun. La conduite des opérations est assurée par les cadres de la Police cantonale (PCV) et de la Police municipale de Lausanne (PML), indépendamment du lieu de la rencontre.

Des mesures évolutives sont en cours de validation auprès des instances politiques intercantionales et nationales pour sanctionner les débordements qui s'appliquent, selon un modèle progressif dit « en cascade ». Elles doivent ainsi être prises au niveau national et coordonnées entre tous les cantons et villes concernées et la Swiss Football League (SFL).

De son côté, le canton de Vaud se montre ferme et il a activé ces outils suite aux débordements intervenus lors de la rencontre entre le Lausanne Sports et le Servette FC en décembre 2023. Les manifestations sportives doivent pouvoir se dérouler dans notre canton sans causer de nuisances disproportionnées pour le reste de la population.



image mercato

ECAVENIR : LA CENTRALE VAUDOISE POLICE A REJOINT SES PARTENAIRES FEUX BLEUS

Durant la nuit du 6 au 7 décembre 2023, de 20h00 à 05h00, toutes les équipes opérationnelles, techniques et administratives se sont mobilisées pour permettre le déménagement de la Centrale vaudoise police (CVP) dans les nouveaux locaux de l'Alarm Receiving Center (ARC) afin de rejoindre les autres centrales d'urgence : 144, Centrale des médecins CTMG et 118. Dès 23h20, tous les appels au 117 et 112 du canton de Vaud ont abouti sur les plateformes modernes de l'ARC.

C'est également depuis cette infrastructure que la gestion des flux de circulation sur les autoroutes et principaux axes du canton ainsi que leur sécurité technique sont assurées. Ce transfert a été réalisé grâce à l'engagement des équipes métiers et techniques du projet ECAVENIR, aux spécialistes de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) et à tous les partenaires et fournisseurs de logiciels et matériels spécifiques.

En parallèle à ce projet, la décision avait été prise en 2020 de regrouper les centrales 117 du Canton et de la Ville de Lausanne. Depuis le 1^{er} février 2022, elles étaient regroupées sur le site de la Police cantonale à la Blécherette donnant naissance à la Centrale Vaudoise Police (CVP). Depuis lors, l'organisation des deux centrales a été intégrée et les processus mutualisés.

En 2023, la CVP a enregistré plus de 260'000 appels 117, soit en moyenne près de 800 sollicitations urgentes par jour, ce qui représente une augmentation de 10% par rapport à 2022.



Carrousel Ecavenir

LES PRESTATIONS DE LA POLCANT

3.7

Service pénitentiaire (SPEN)

Service pénitentiaire (SPEN)

Le 1^{er} octobre 2023, une nouvelle organisation de la direction du SPEN a été mise en place afin, notamment, de renforcer la *réinsertion* au sein de la politique pénitentiaire. Une cheffe de service adjointe en charge cette thématique et un directeur en charge de la *sécurité* ont ainsi été désignés afin de porter *les deux missions* du service et de lui permettre de relever les nombreux défis à venir.

Par ailleurs, un renforcement des actions en matière de santé au travail avec, notamment, la mise en place d'un assistantat social (permettant à chaque collaborateur de bénéficier d'un soutien, en cas par exemple de difficultés financières, familiales, etc.) et la mise en place d'un processus visant à renforcer la protection des femmes enceintes en contact avec les personnes détenues. Un meilleur suivi des absences perlées a également été mis en place.

LES PRESTATIONS DU SPEN

3.8

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Découlant du programme de la législature en cours, le plan stratégique du SSCM, couvrant la période 2023-2028, a été mis à jour et publié en septembre 2023.

S'inscrivant dans le prolongement du maintien du système de management de la qualité et pour répondre à la norme ISO 9001:2015, ce plan stratégique se veut un outil assurant la cohérence entre l'organisation du SSCM et les missions qui lui sont confiées, l'évolution de la protection de la population, des structures et processus de gestion de crise et de la protection civile.

En se basant sur la vision, les missions et les mandats du service, une analyse de l'évolution du contexte, un diagnostic interne et une analyse des besoins et attentes des parties intéressées ont permis d'identifier des enjeux déterminant une stratégie structurée sur 3 axes dont découlent des objectifs stratégiques, ainsi que des projets ou mesures.

Division support stratégique

RÉNOVATION DES POSTES DE COMMANDEMENT RÉGIONAUX (PCR)

Les postes de commandement régionaux (PCR) font partie des différents ouvrages de protection obligatoires selon la loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile pour garantir l'accès à une place protégée pour chaque citoyen. Il s'agit de constructions protégées de protection civile qui permettent d'assurer la capacité de conduite des opérations et de maîtriser les événements majeurs, les catastrophes et les situations d'urgences.

Sur le canton de Vaud, dix postes de commandement sont planifiés dont un abri gouvernemental. Deux nouvelles constructions ont été finalisées au cours de l'année 2023 à Aigle et à Payerne, portant le total à 6 PCR rénovés. Ces constructions sont totalement sécurisées et équipées selon les standards exigés par l'Office fédéral de la protection de la population avec des systèmes techniques modernes et adaptés à la gestion de crise. Le programme de rénovation des PCR se poursuivra jusqu'en 2025.

Image PCR

REGROUPEMENT DES CENTRALES D'URGENCES ET DU PCO - ECAVENIR

Le projet de regroupement des centrales d'urgence et du Poste de commandement des opérations (PCO) de l'EMCC, situé dans les locaux administratifs de l'ECA, a poursuivi sa mise en œuvre. En effet, l'année 2023 a vu l'emménagement des 4 centrales d'urgence du Canton : le Centre de Traitement des Alarmes CTA-118, la Centrale Téléphonique des Médecins de Garde CTMG (0848 133 133), la Centrale d'Appels Sanitaires d'Urgence CASU-144 et la Centrale Vaudoise de Police CVP-117. Ceci a permis d'optimiser la réponse coordonnée à l'urgence du Canton, d'améliorer les conditions de travail pour les opérateurs et de sécuriser les systèmes et les infrastructures critiques selon les normes les plus modernes (EN 50518). Une avancée majeure pour la sécurité de la population des cantons de Vaud et Neuchâtel et un projet unique en Suisse.

Imager PCO

MISE EN PLACE DES POINTS DE RENCONTRE D'URGENCE ET NOUVELLE COUCHE CARTOGRAPHIQUE DISPONIBLE DANS LE GUICHET CARTOGRAPHIQUE CANTONAL

En cas de catastrophe ou de situation d'urgence, la population d'une zone menacée ou sinistrée doit pouvoir se rendre dans un lieu prédéterminé et proche d'elle, pour y trouver des informations et l'aide dont elle a besoin. Ce lieu s'appelle un **Point de Rencontre d'Urgence (PRU)**. Le SSCM a piloté la mise en place de ces PRU, à ce jour 302 PRU sont disposés dans le Canton dont certains servent à plusieurs communes. Début 2023, une nouvelle couche cartographique présentant les PRU est en ligne sur le Guichet cartographique cantonal, sous la thématique « Sécurité ». En cliquant sur chaque PRU, on peut obtenir des informations sur sa localisation précise. Toutes les informations sur les PRU sur vd.ch/pru.

ORGANISATIONNEL - DISPOSITIF DE MONTÉE EN PUISSANCE SANITAIRE

En date du 21 juin, décision a été prise d'entente entre le DSAS et le DJES, de transférer au SSCM, soit à la Division de la protection de la population, la responsabilité d'assurer la montée en puissance du dispositif sanitaire dans les situations sortant de l'ordinaire ou situations extraordinaires. Dès lors, les travaux de préparation ont débuté pour couvrir les aspects juridiques, RH (visant à mettre en place une « cellule sanitaire »), organisationnels et logistiques/techniques.

RÉVISION DE LA LOI PROP

La loi sur la protection de la population (LProp) du 23 novembre 2004 a été adoptée il y a presque 20 ans. La situation en matière de risques et de dangers ayant fortement évolué et au vu des derniers événements vécus (COVID-19, INOPIA, ALPA, etc.), une refonte de la loi s'est avérée plus que nécessaire pour combler les lacunes identifiées, améliorer le système de la protection de la population (préparation, conduite de crise) et ultimement renforcer la résilience du canton. Le projet déposé au DJES fin d'année 2023 sera mis en consultation formelle mars-avril 2024.

EXERCICE - LEMAN23

Le Plan multilatéral de secours Lac Léman (PMSLL) prévoit des exercices 1 :1 (grandeur nature) périodiques qui doivent être organisés au minimum tous les 5 ans. L'exercice, qui s'est tenu le 3 octobre 2023, a été organisé par la préfecture de Haute-Savoie, en collaboration étroite avec les cantons de Genève, de Vaud et du Valais et la CGN. Il a consisté à simuler un accident sur un bateau de la CGN. L'exercice avait un double objectif soit de tester le PMSLL et le plan de secours à de nombreuses victimes. Le canton de Vaud, signataire de ce plan, a assuré sa représentation aux niveaux tactique, opératif, stratégique et politique, dans les préparatifs à l'exercice ainsi que dans l'exercice.

ENGAGEMENTS EMCC - GESTION DU RISQUE DE PÉNURIE ÉNERGÉTIQUE (INOPIA)

Dans la continuité du déclenchement du mode infra-ORCA le 17 octobre 2022, l'EMCC a été engagé encore début 2023 afin de poursuivre la préparation des différents partenaires à assurer les prestations vitales et essentielles dans le cas de pénurie énergétique (contingemment et délestage) et globalement d'augmenter la résilience du Canton à faire face à ce risque. Au 31 mars 2023, date de sortie du mode infra-ORCA en raison de la réduction d'occurrence du risque, l'implication de 28 entités métiers ont permis d'atteindre un avancement des travaux à hauteur de 85%.

ENGAGEMENTS EMCC – INTEMPÉRIES ET CRUES (DILUVIO / UMBRELLA)

Plusieurs événements de fortes précipitations et de crues associées se sont produits en fin d'année 2023 nécessitant différents niveaux d'engagement de l'EMCC.

Deux opérations « DILUVIO » ont été menées, la première en date du 14 novembre, la deuxième le 11 décembre. Elles ont touché les secteurs du Jura et du Chablais avec respectivement une crue de l'Orbe et de la Grande Eau.

L'opération « UMBRELLA » a requis, le 13 décembre, le déclenchement du plan infra-ORCA en raison de la hausse du niveau d'eau des 3 lacs et le besoin de mesures et de conduite coordonnée avec les services concernés, les cantons limitrophes, le département de la Haute-Savoie concernant le lac Léman et les communes. L'EMCC a ainsi mis sur pied un poste de commandement des opérations (PCO) dans les nouveaux locaux d'ECAvenir ainsi que deux postes de commandement à l'engagement (PCE), l'un à Yverdon-les-Bains et l'autre à Avenches.

Photo du centre d'exploitation ECA

PROTECTION CIVILE

Durant l'année 2023, la Protection civile vaudoise (PCi-VD) a repris un rythme d'activités normal après trois années intensives liées à la crise COVID et à l'afflux massif de réfugiés en provenance d'Ukraine.

Le volume d'activités global a atteint 33'801 jours de service, soit environ 20% de moins que la moyenne des années précédentes. Cette réduction conséquente du volume d'activité s'explique non seulement par la baisse d'effectif induite par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) au 1^{er} janvier 2021, mais encore par le fait qu'il n'y ait pas eu d'opérations majeures en 2023. En effet, en 2022, la fin de l'engagement COVID, l'appui à l'EVAM et le Tour de France représentaient à eux seuls environ 15'000 jours de service sur près de 46'000. Les Organisations régionales de protection civile (ORPC) ayant considérablement réduit leur appui aux manifestations, seuls 2'172 jours de service ont été effectués dans le cadre d'interventions en faveur de la collectivité.

De manière générale, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LPPCi, les effectifs ont diminué de plus de moitié en cinq ans si l'on compare le nombre d'actifs incorporés au 31 décembre 2018 (7878 astreints) et ceux qui l'étaient au 1^{er} janvier 2024 (3883 astreints).

Paradoxalement, cette réduction significative de l'effectif cantonal n'a pas eu d'incidence sur le nombre de jours de service d'instruction réalisés dans les ORPC portant celui-ci à 23'516, ce qui représente 10% d'augmentation par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par le fait que depuis 2019, les directives cantonales en la matière exigent que les cours de répétition soient effectués en compagnie et durent au minimum 5 jours afin de maintenir et renforcer la disponibilité de base. Ainsi, chaque astreint a réalisé en moyenne 6.1 jours de cours de répétition annuel contre 3,2 dans les années antérieures à 2019.

DIVISION DE L'ADMINISTRATION DE L'OBLIGATION DE SERVIR ET LOGISTIQUE

Durant l'année 2023, une réflexion a été menée pour rendre cette entité plus efficiente. Ainsi, une feuille de route a été établie par la direction du SSCM pour amener cette division à une nouvelle répartition des activités, particulièrement pour la logistique et les achats.

Dans le prolongement de cette réflexion, l'obligation de servir (OS) est rattachée, depuis le 1^{er} octobre 2023, à la division administrative du SSCM.

Un chef de projet a été nommé pour suivre la feuille de route et mener à bien le développement de la future division logistique du SSCM. Cette nouvelle organisation sera principalement axée sur les besoins futurs en logistique et reposer sur 4 piliers principaux : logistique, technique, infrastructure, achats et approvisionnement. Cette nouvelle structure logistique devrait être opérationnelle dans le courant 2025.

Opération Vercingétorix

Initiée il y a 10 ans, l'opération visant à faciliter la reddition d'armes privées ou privatisées, ainsi que la collecte de munitions, s'est poursuivie en novembre 2023 avec l'extension des horaires d'ouverture de l'Arsenal de Morges et l'organisation de quatre demi-journées supplémentaires de collecte organisées à travers tout le canton. Au total, ce sont près de 100 armes (y compris les armes blanches) et 13 kg de munitions qui ont été collectées dans le cadre de cette opération.

CHÂTEAU DE MORGES ET SES MUSÉES

Ouverte au public depuis le 10 novembre 2023, l'exposition temporaire *Y a le feu au lac ! Histoire d'une Suisse à haut risque* explore comment les crises ont modelé la vie des Suisses à travers les âges. En parcourant cinq axes thématiques - allant des catastrophes naturelles aux défis énergétiques -, les visiteurs sont conviés à une exploration des réponses historiques et actuelles face à ces événements dévastateurs.

Inaugurée le 2 décembre 2023, la nouvelle exposition permanente *Petits soldats. Une histoire de la stratégie en figurines*, avec 132 dioramas et plus de 5'000 figurines, rencontre un succès croissant auprès de tous les publics, et particulièrement des familles.

Pour la 2^e année consécutive, le Château de Morges a accueilli en septembre la sortie culturelle des écoles de Morges-Est, en partenariat avec les institutions culturelles en ville de Morges. Plus de 900 élèves de 4 à 12 ans ont pu explorer le monument et découvrir les collections.

Au total, 24'275 visiteurs ont été accueillis en 2023, soit une augmentation de 4% par rapport à l'année 2022.

photo du château de Morges

LES PRESTATIONS DU SSCM

4.1

Les événements marquants 2023 du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

Événements marquants 2023 du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

SOCIAL

Dans le secteur social, le DSAS a agi à plusieurs niveaux, notamment pour soutenir les seniors. Il a élaboré un programme, Vieillir 2030, pour permettre à chacun de vieillir dans les meilleures conditions et selon ses choix. Le DSAS a convié des professionnels des domaines de la santé et du social, des experts académiques, des représentants des communes ainsi que des seniors à participer aux travaux. L'année 2023 a marqué la fin de la phase projet, avant le déploiement de cette politique.

Autre avancée en faveur des seniors, l'adoption par le Grand Conseil du projet de modification de la Loi sur l'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS). Cette évolution du cadre légal permettra d'offrir 1'500 logements protégés supplémentaires d'ici 2030.

Avec l'évolution démographique, outre le vieillissement de la population déjà précédemment évoqué, on observe une augmentation du nombre de personnes affectées par une problématique en santé mentale, avec pour effet un besoin accru de places en établissements médico-sociaux (EMS) et en établissements psycho-sociaux médicalisés (EPSM). Le Conseil d'Etat a donc décidé, sur proposition du DSAS, d'accélérer la création et la rénovation des lits entre 2022 et 2027. Ces développements sont planifiés dans le cadre du nouveau programme d'investissements de modernisation des établissements médico-sociaux et psycho-sociaux médicalisés (PIMEMS) 2022-2027.

Pour offrir des prestations de qualité, il faut des professionnels. Le Canton a ainsi soutenu l'organisation des premières Assises de la Convention collective de travail du secteur social parapublic vaudois (CCT-Social) par les partenaires signataires de cette CCT. L'état des lieux dressé par les organisations syndicales et patronales du secteur social parapublic vaudois a permis d'identifier des besoins concernant la formation, les conditions de travail et la rémunération. Le Conseil d'Etat a prévu au budget 2024 un montant de CHF 15 millions afin de financer une première étape visant à rapprocher les salaires du secteur parapublic vaudois de ceux pratiqués dans le secteur public ou dans les autres cantons romands.

L'ensemble du dispositif social a besoin d'être clarifié pour être plus accessible et plus dynamique. Le DSAS a donc lancé l'appel à projet « Vaud pour vous », à l'intention des acteurs du monde socio-sanitaire. A terme, l'ambition est de permettre à tous les habitants du Canton qui en ont besoin d'être accompagnés, sans condition ni contrainte administrative lorsqu'ils rencontrent des difficultés, momentanées ou durables.

Enfin, le Grand Conseil a approuvé, à l'automne 2023, l'extension du périmètre du Comité de révision des mesures de contrainte aux structures d'accueil de jour et de logement protégés, dans le cadre d'une nouvelle directive d'application. Cet organe a pour mission de recenser toutes les mesures de contrainte appliquées aux personnes adultes en situation de handicap accompagnées par les établissements socio-éducatifs (ESE) du Canton de Vaud au (COREV).

SANTÉ

La planification hospitalière, datant de 2011, a été entièrement refondée, selon la mission confiée par la Loi sur l'assurance maladie (LAMal) au Conseil d'Etat, et est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Elle établit la nouvelle liste cantonale des établissements hospitaliers habilités à facturer à charge de l'assurance obligatoire des soins dans le domaine des soins somatiques aigus.

Pour lutter contre la pénurie de professionnels des soins infirmiers qui se profile, une **démarche globale** nommée « Programme cantonal InvestPro » est en cours. Elle constitue la réponse du Canton à l'initiative pour des soins infirmiers forts et traite en particulier du soutien à la formation et de l'amélioration des conditions de travail. Le Conseil d'Etat a décidé d'allouer en février 2024 CH 90 millions sur 4 ans à ce programme, qui doit encore être validé par le Grand Conseil. En complément, le DSAS, avec le soutien de ses partenaires, a mis sur pied la première Journée vaudoise des infirmières et infirmiers.

Dans le domaine de l'offre médicale, une nouvelle version de la limitation fédérale de l'admission des médecins à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie (AOS) est entrée en vigueur en 2021. Se fondant sur les travaux d'analyse des réalités du terrain et des besoins de la population, menés par le DSAS en collaboration avec la SVM, le Conseil d'Etat a décidé dans un premier temps de ne pas limiter le nombre de médecins dans les domaines de la médecine de premier recours. Dans un deuxième temps, il a décidé de limiter la neurochirurgie dès le 1^{er} juillet 2023. L'examen des spécialités qui n'ont pas encore été analysées se poursuit.

Dans le secteur hospitalier, plusieurs développements sont à relever.

Ainsi, après huit ans de travaux, l'hôpital de Cery a inauguré sa nouvelle aile en septembre 2023, le dotant d'une capacité de 168 lits au total.

Le CHUV a repris les consultations d'urgence d'Unisanté au 1^{er} novembre 2023. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a décidé en avril 2023 du rattachement des deux centrales actuellement gérées par la Fondation Urgences Santé (FUS) à deux entités distinctes. La Centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG) sera rattachée à Unisanté et la Centrale d'appels sanitaires d'urgence (CASU) 144 au CHUV. Dès septembre 2023, les deux centrales ont rejoint les locaux d'ECAvenir.

Enfin, concernant la gouvernance du CHUV, le Grand Conseil a validé la composition du Conseil stratégique du CHUV proposée par le Conseil d'Etat, en octobre 2023. Ce nouvel organe entrera en fonction début 2024.

Aspect essentiel du rétablissement d'un patient, les soins de réhabilitation du CHUV bénéficieront du programme ERAS® (Enhanced Recovery After Surgery). Ce protocole permet notamment de réduire les complications postopératoires, la durée d'hospitalisation et les coûts qui en découlent. Son application au CHUV, déjà en vigueur dans plusieurs services, sera étendue à quatre nouvelles spécialités.

La recherche médicale, quant à elle, a été marquée par deux découvertes majeures du centre de recherche et d'innovation en neurosciences et en neurochirurgie – NeuroRestore, issu de la collaboration entre le CHUV, l'UNIL et l'EPFL. La première a permis à un patient paraplégique de retrouver la capacité à marcher grâce à une neuroprothèse lui permettant de transformer ses pensées en actions. La seconde a bénéficié à un patient atteint de la maladie de Parkinson, qui a pu récupérer une démarche stable et sans chute.

L'inauguration du Centre de Recherche NeuroRehab, en novembre 2023, est également une étape-clé dans la création du futur Service Universitaire de Neuroréhabilitation (SUN) destiné à répondre aux défis actuels et futurs dans la prise en charge cantonale en neuroréhabilitation.

4.2

Secrétariat général du département de la santé et de l'action sociale (SG-DSAS)

Secrétariat général du DSAS (SGDSAS)

CONSEIL STRATÉGIQUE CHUV

Le 15 juin 2021, le Grand Conseil vaudois adoptait une modification de la loi sur les Hospices cantonaux (LHC) prévoyant notamment la mise en place d'un Conseil stratégique du CHUV. Ce texte constituait un contre-projet à l'initiative du groupe PLR «Loi sur le CHUV : pour une gouvernance moderne du CHUV», laquelle demandait notamment la création d'un conseil d'administration et une modification du statut juridique du CHUV.

Organe de réflexion et de prospective, le Conseil stratégique appuiera et accompagnera le CHUV dans un environnement en pleine mutation. Sans entrer dans la gestion quotidienne de l'hôpital, restant de la compétence de la direction, il contribuera à faire germer de nouvelles idées et des approches innovantes, en apportant un regard critique sur des développements prévus et en anticipant les évolutions à venir du système de santé ou de l'organisation hospitalière.

Afin de garantir une procédure transparente, le Conseil d'Etat a fait appel à un mandataire externe, ainsi qu'à un comité de sélection représentatif des autorités cantonales, qui comprenait notamment deux représentants du Grand Conseil, issus de la Commission des finances et de la Commission de gestion, et des représentants de l'Université de Lausanne, pour sélectionner des candidats disposant des compétences nécessaires pour remplir ce mandat.

Sur la base des travaux du comité de sélection, le Conseil d'Etat a choisi les 9 membres du Conseil stratégique du CHUV. Le 31 octobre, le Grand Conseil a validé la composition proposée par le Conseil d'Etat.

Ce nouvel organe entrera en fonction début 2024.

FONDATION URGENCES SANTÉ (FUS)

Suite aux travaux lancés à l'été 2022 sous l'égide du DSAS et aux recommandations qui en ont découlé, le Conseil d'Etat a décidé en avril 2023 du rattachement des deux centrales actuellement gérées par la Fondation Urgences Santé (FUS) à deux entités distinctes. La Centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG) sera rattachée à Unisanté et la Centrale d'appels sanitaires d'urgence (CASU) 144 au CHUV. Le processus de rattachement devrait aboutir au plus tard à la fin du premier semestre 2024. Jusqu'à ce qu'il soit achevé, l'EMCC continuera à assurer la conduite des deux centrales. Une solution contractuelle sera proposée aux collaboratrices et collaborateurs concernés (106 EPT). Dès septembre 2023, les deux centrales ont rejoint les locaux d'ECAvenir.

Pour rappel, début février 2022, suite à une grave crise interne et à une défaillance dans la gouvernance de la FUS, le Conseil d'Etat avait mandaté le chef de l'EMCC pour assurer la conduite des deux centrales, afin de continuer à garantir les missions et les prestations essentielles délivrées par la FUS à la population en matière d'urgence et de santé publique, ainsi que pour restaurer un climat de travail apaisé.

Deux projets avaient été lancés en parallèle, pilotés par une délégation du Conseil d'Etat, dans le but d'analyser la pertinence et la faisabilité d'un rattachement des deux centrales à une entité étatique ou de droit public et d'identifier laquelle. Ces projets avaient abouti aux recommandations énoncées ci-dessus. Le rattachement des deux centrales entraîne de facto la dissolution de la FUS.

Les travaux se sont poursuivis en profondeur courant 2023 en vue non seulement de mettre en œuvre ce nouveau rattachement, mais aussi d'améliorer les aspects opérationnels et fonctionnels des dispositifs dont font partie les deux centrales, soit le dispositif des urgences communautaires pour la CTMG et le dispositif des urgences préhospitalières pour la CASU 144, ainsi que leur gouvernance. Le Conseil d'Etat présentera courant 2024 les modifications légales qui permettront d'ancrer formellement ces dispositifs et de les doter des outils de gouvernance nécessaires.

NOUVELLE DIRECTIVE COREV

Le Comité de révision des mesures de contrainte (COREV) a pour mission de recenser toutes les mesures de contrainte appliquées aux personnes adultes en situation de handicap accompagnées par les établissements socio-éducatifs (ESE) du Canton de Vaud. Il analyse périodiquement ces dernières, informe le département de la santé et de l'action sociale de la situation et sollicite, cas échéant, son intervention pour faire respecter les directives cantonales en la matière.

Toute mesure de contrainte est par principe interdite, pouvant être validée à titre exceptionnel.

(Loi du 10 février 2004 sur les mesures d'aide et d'intégration pour les personnes handicapées, LAIH, art.6i).

Afin de mieux répondre aux besoins des professionnel.le.s du terrain et de renforcer le suivi des situations exceptionnelles, le Grand Conseil a approuvée à l'automne 2023, l'extension du périmètre du Comité de révision des mesures de contrainte (COREV).

Ainsi, le périmètre du COREV s'entendra depuis le 1^{er} janvier 2024 aux structures d'accueil de jour et de logement protégé. La surveillance électronique est définie comme une nouvelle mesure de contrainte à annoncer. Les mesures sécuritaires et de protection, les mesures médicales ont été définies et précisées dans la nouvelle Directive d'application ((6g al. 5 LAIH).

De plus, le COREV a pour nouvelle mission de mettre en place un monitoring des prises en soins en chambres de soins intensifs dans les hôpitaux psychiatriques du canton (HP). Des dispositions en lien avec le traitement de données concernant les bénéficiaires sont introduites.

La nouvelle Directive d'application de la LAIH précise les modalités pratiques d'intervention du COREV et vise à donner les lignes de conduite aux directions des ESE ainsi qu'au personnel des HP concernées afin de gérer de manière adéquate et dans le respect des droits fondamentaux des bénéficiaires les situations exceptionnelles dans lesquelles une mesure de contrainte strictement nécessaire à leur protection et/ou à celle de leur entourage doivent être prononcées.

La refonte de la Directive s'est basée sur une large consultation en intégrant l'ensemble des milieux concernés tout au long du processus aboutissant à la modification de la loi. Une brochure à destination des professionnel.le.s et des proches a été rédigée et une version en langage simplifié est en préparation.

LES PRESTATIONS DU SG-DSAS

4.3

Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE MODERNISATION DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX ET PSYCHO-SOCIAUX MÉDICALISÉS (PIMEMS)

Le Programme d'investissement de modernisation des établissements médico-sociaux et psycho-sociaux médicalisés (PIMEMS), faisant partie intégrante du Programme de législature du Conseil d'Etat, permet de planifier le développement de l'offre d'hébergement en fonction des besoins avérés.

L'augmentation de l'espérance de vie, l'accélération du vieillissement de la population dans les prochaines années et une croissance importante du nombre de personnes affectées par une problématique en santé mentale vont faire croître la demande de places en établissements médico-sociaux (EMS) et en établissements psycho-sociaux médicalisés (EPSM).

Pour faire face à ces défis, le Conseil d'Etat a décidé d'accélérer la création et la rénovation des lits entre 2022 et 2027 pour éviter une pénurie dès 2030. Aboutissement d'un travail de plusieurs années, le PIMEMS 2022-2027 prévoit un doublement du nombre de lits supplémentaires à créer, soit quelque 200 lits supplémentaires par année. Ce programme devra rapidement mettre en œuvre un maximum de projets pour répondre à temps aux besoins futurs.

Le PIMEMS 2022-2027 prévoit 34 projets de rénovation ou de construction d'EMS (1'998 lits à moderniser ou créer) et 15 projets de modernisation ou construction d'EPSM (365 lits à moderniser ou créer) dans toutes les régions du canton. Le financement de ce programme augmentera progressivement en fonction de l'avancement des travaux de modernisation et de construction. En 2030, lors du déploiement complet de ce nouveau PIMEMS, l'impact global annuel sur le budget de l'Etat sera de CHF 92 millions.

Pour assurer cette forte croissance de lits, il est aussi prévu de renforcer les mesures d'accompagnement des institutions porteuses des projets et d'intégrer davantage les communes jouant un rôle central dans ces processus, tout en sensibilisant la population à la nécessité d'augmenter le nombre de places du dispositif d'hébergement.

ASSISES DE LA CCT SOCIAL

L'état des lieux, dressé par les organisations syndicales et patronales, soulève de nombreux points que le Conseil d'Etat a accepté de discuter avec les partenaires concernés, notamment au niveau de la formation, des conditions de travail et de la rémunération. S'agissant des dispositions salariales, le Conseil d'Etat a prévu au budget 2024 un montant de CHF 15 millions afin de financer une première étape visant à rapprocher les salaires du secteur parapublic vaudois de ceux pratiqués dans le secteur public ou les autres cantons romands.

Le 24 novembre 2023, se sont déroulées les premières Assises de la Convention collective de travail du secteur social parapublic vaudois (CCT-Social) organisées par les partenaires signataires de la CCT-Social et soutenues par l'Etat. Cette journée a réuni 230 personnes représentantes des partenaires sociaux, de l'Etat et des lieux de formation.

Le travail des partenaires sociaux a débouché sur la rédaction d'une feuille de route comprenant un catalogue de mesures à déployer au cours des prochaines années. Le Conseil d'Etat a été saisi de cette feuille de route et s'est engagé à donner un premier avis au cours du deuxième trimestre 2024 afin qu'il se positionne à son sujet.

Cette feuille de route permet de rapprocher les salaires du canton de Vaud des rémunérations pratiquées dans les cantons limitrophes en priorisant les professions d'accompagnement.

Finalement, des propositions – au nombre de onze - visant à améliorer les conditions de travail dans le secteur ont aussi été formulées. Les partenaires sociaux ont mis en évidence la nécessaire reconnaissance de la pénibilité des métiers du social.

LADA/LAPRAMS

Le 21 novembre 2023, le Grand Conseil a adopté le projet de modification de la LAPRAMS^[1] qui permet de consolider, développer et promouvoir les logements adaptés avec accompagnement, pour personnes âgées ou en situation de handicap (LADA), auprès de la population, des communes, des acteurs immobiliers et médico-sociaux. Ce projet important devrait permettre de renforcer le maintien à domicile et de repousser, en moyenne de 2 ans, l'entrée en institution. Les LADA reconnus par le Canton accueillent une population âgée ou en situation de handicap. Les locataires des LADA reconnus par le Canton sont en moyenne plus âgés que les locataires (seniors ou de plus de 65 ans) en logement ordinaire (82 contre 78 ans), ils sont également plus fragiles et recourent davantage aux services d'aide et de soins à domicile, aux moyens auxiliaires ou à une allocation pour impotent.

Les modifications de la LAPRAMS prévoient également une aide individuelle de CHF 3'000.- pour adapter le logement ordinaire des locataires ou des propriétaires afin de prévenir les chutes et renforcer la qualité de vie des personnes de plus de 65 ans. Cette aide sera octroyée sans condition de ressources, sur la base d'une évaluation ergothérapeutique et d'un accord préalable signé entre le locataire et le propriétaire.

L'évolution du cadre légal contribuera à répondre aux enjeux du vieillissement démographique en renforçant la politique de maintien à domicile. Les objectifs visent l'augmentation du nombre de LADA et de logements protégés non reconnus de près de 1'600 logements d'ici 2030. Au 31 décembre 2023, le Canton compte 66 partenaires conventionnés pour un total de 1'723 logements répartis dans les quatre régions sanitaires du Canton.



Cliquer pour agrandir

VAUD POUR VOUS

L'appel à projet « Vaud pour vous », lancé par le DSAS à l'intention des acteurs du monde socio-sanitaire, a pour objectif d'optimiser le dispositif social existant. A terme, l'ambition est de permettre à chaque habitante et habitant du Canton ayant un besoin d'être accompagné, sans condition, ni contrainte administrative, ni stigmatisation, lors de difficultés momentanées ou durables (par exemple baisse de revenu, chômage, divorce, problèmes de santé, endettement, solitude, difficultés avec des démarches administratives).

11 projets ont été sélectionnés et validés par le Conseil de politique sociale (CPS). Financés par le Fonds d'utilité publique (FUP) et le DSAS, ils permettront d'expérimenter différentes approches et prestations (permanences, assistants sociaux se déplaçant dans les quartiers ou dans des structures fréquentées par des personnes fragilisées, relais bénévoles, campagne d'information publique, etc.). Les différents projets sont présentés sur le site du Canton : www.vd.ch/vaud-pour-vous .

Le lancement officiel des projets pilotes a eu lieu le 30 mars 2023 par une conférence de presse donnée par Rebecca Ruiz, Cheffe du DSAS, et Laurent Wehri, président du CPS. Six projets pilotes ont débuté durant l'année. Les autres démarreront en 2024.

Une évaluation externe clôturera cette première phase pilote et contribuera à déterminer quels sont les projets qui devraient être pérennisés et généralisés à l'ensemble du canton dans une seconde phase. La Haute école de travail social de Fribourg (HETS-FR) a reçu le mandat de réaliser l'évaluation des projets. Les approches qui permettent au mieux d'approcher la population, de répondre à ses besoins, de prévenir des situations de précarité et de favoriser la coordination des acteurs du réseau socio-sanitaire seront ainsi renforcées.



Vaud
pour VOUS

VIEILLIR 2030

Le vieillissement démographique important qui marquera les années à venir ainsi que l'évolution continue des besoins des seniors ont conduit le DSAS à développer un nouveau cadre d'orientation appelé Vieillir 2030 pour renforcer la politique de la vieillesse actuelle. Durant les trois dernières années, dans le cadre d'une large démarche participative, plus de 300 professionnels des domaines de la santé et du social, des experts académiques, des représentants des communes ainsi que des seniors ont participé à définir et concrétiser Vieillir 2030 sous l'égide du DSAS. L'année 2023 a marqué la fin de la phase projet avant le déploiement de cette politique dès 2024.

L'objectif de Vieillir 2030 est de mieux coordonner les nombreuses prestations de santé, d'accompagnement social et de soutien financier existantes, de les adapter si nécessaire, d'initier de nouveaux projets tout en assurant une forte synergie avec l'offre actuelle. Il s'agit enfin d'améliorer la collaboration entre les différents acteurs, de développer des réponses concertées entre le monde social et sanitaire et de proposer des solutions élaborées pour et avec les seniors pour répondre à leurs besoins.

La nouvelle politique de la vieillesse se base sur 6 axes stratégiques :

- Renforcer l'accès aux prestations socio-sanitaires des seniors et de leurs proches

- Améliorer l'accompagnement des seniors lors des transitions dans leur parcours de vie, telles que la retraite ou la fin de vie
- Valoriser la participation des seniors à la vie en société et préserver ou créer des liens sociaux
- Favoriser l'autonomie et la dignité dans le vieillissement
- Proposer des environnements de vie et des habitats diversifiés
- Assurer la gouvernance et garantir la qualité, l'économicité et la sécurité des prestations

Ces 6 axes se concrétiseront à travers 76 mesures et 38 projets pilotes cantonaux et régionaux. Grâce aux mesures, certaines prestations sociales et de la santé seront adaptées ou améliorées dès 2024. Quant aux projets, choisis par un jury et mis en place dès 2023 ou 2024, ils testent des idées novatrices. Ces projets, soutenus à hauteur de CHF 3.7 millions par le Fonds d'utilité publique, feront l'objet après 3 ans d'une évaluation dans le but d'identifier les plus efficaces.

Durant l'année 2023, un groupe de travail constitué d'expert-e-s, de professionnel-le-s du social et de seniors a par ailleurs élaboré un modèle de gouvernance pour la mise en œuvre de la nouvelle politique de la vieillesse. Dans ce cadre, un Conseil consultatif des seniors va être créé en 2024. Ses membres seront consultés par le DSAS pour se prononcer sur les orientations de la politique de la vieillesse et les politiques de cohésion sociale.

LES PRESTATIONS DE LA DGCS

4.4

Direction générale de la santé (DGS)

La Direction générale de la santé (DGS)

NOUVELLE PLANIFICATION HOSPITALIÈRE

La nouvelle liste cantonale des établissements hospitaliers habilités à facturer à charge de l'assurance obligatoire des soins dans le domaine des soins somatiques aigus est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. La révision de la liste pour les soins psychiatriques et de réadaptation se fera ultérieurement.

Pour ajuster l'offre au plus près des besoins, et conformément aux recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé, les mandats sont dorénavant attribués par prestations, alors qu'ils étaient auparavant attribués globalement à un établissement. Pour la première fois, le DSAS a utilisé la méthode standardisée des groupes de prestations pour la planification hospitalière développée par le Canton de Zurich et communément utilisée dans les autres cantons.

La révision de la planification hospitalière pour les soins somatiques aigus a débuté par une analyse des besoins de la population vaudoise confiée à l'Observatoire suisse de la santé. Sur cette base, le Conseil d'Etat a défini les conditions-cadres, fondées sur les principes généraux de qualité et d'économicité fixés par la LAMal.

Tous les hôpitaux et cliniques autorisés à exploiter sur le territoire suisse pouvaient répondre à l'appel d'offres et tous les établissements déjà inscrits sur la liste vaudoise l'ont fait.

Les établissements éligibles ont ensuite été sélectionnés sur la base de leur capacité à assurer une couverture adéquate des besoins de la population. Les missions ont été attribuées en priorité aux établissements les mieux classés, jusqu'à atteindre la couverture des besoins recherchée. Une attention particulière a aussi été portée à la nécessité de garder une masse critique suffisante, nécessaire à la formation et à la qualité des prestations. Ainsi, les prestations rares et exigeant les plus hauts niveaux d'expertises ont été centralisées pour garantir leur qualité. Des prestations plus fréquentes ont été attribuées dans une logique de proximité.

L'offre proposée étant largement supérieure aux besoins, tous les établissements candidats n'ont pas pu être retenus pour l'ensemble des prestations souhaitées. La nouvelle liste hospitalière permet de mettre en évidence et de reconnaître le rôle crucial joué dans ce domaine par les hôpitaux de la Fédération des hôpitaux vaudois, ainsi que par le CHUV. Elle souligne également la place des cliniques en leur attribuant des prestations à charge de la LAMal pour leur contribution à la couverture des besoins.

JOURNÉE VAUDOISE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS : ÉDITION 2023 (2'129 SIGNES)

La Journée internationale des infirmières est célébrée chaque année dans le monde le 12 mai, en référence au jour de naissance de Florence Nightingale, pionnière des soins infirmiers modernes. A cette occasion et pour mettre en lumière une profession au cœur du système de santé, le DSAS, avec le soutien et la collaboration de ses partenaires, a mis sur pied une manifestation à l'échelle du canton : **la Journée vaudoise des infirmières et infirmiers**.

Cette journée s'est ainsi tenue le 12 mai 2023 pour la première fois dans le canton et a pu accueillir plus de 500 personnes du domaine infirmier lors d'une après-midi de célébration de la profession.

Cet événement a été l'occasion pour les professionnels d'échanger sur leur profession et son devenir autour d'un programme dédié : une présentation de profils infirmiers spécifiques en vue de mettre en avant la diversité de l'exercice de la profession infirmière, une table ronde constituée d'un panel de cadres du secteur de la santé et d'experts et pour conclure, point fort de la rencontre, la remise de la distinction « Flamme des soins infirmiers vaudois » aux premières lauréates et lauréats. Plus de 68 candidats ont été proposés par leurs pairs pour leurs qualités dans quatre catégories : « sécurité des patients », « mentorat pour les novices », « qualité de la relation de soins » et « leadership et créativité ». Quatre gagnants (trois infirmières et un infirmier) ont été sélectionnés par le jury et primés à la fin de l'exercice.

Cette première édition ayant remporté un franc succès en termes de participation et de répercussion, la rencontre se tiendra dorénavant chaque année. Une seconde édition est planifiée le 16 mai 2024.

Mettre en lumière une profession au cœur du système de santé est une partie visible des actions entreprises par l'Etat de Vaud et ses partenaires contre la pénurie de personnel infirmier. Dans le sillage de l'initiative pour des soins infirmiers forts, une démarche commune globale nommée « Programme cantonal InvestPro » est en cours et traite en particulier du soutien à la formation et de l'amélioration des conditions de travail.

LIMITATIONS D'ADMISSIONS

Depuis le 23 juin 2021, une nouvelle version de la limitation de l'admission des médecins à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie (AOS) est entrée en vigueur (art. 55a LAMal). Afin d'en garantir une implémentation efficace et en adéquation avec la réalité du terrain et les besoins de la population, le DSAS a privilégié une approche inclusive, travaillant de concert avec la Société vaudoise de médecine (SVM), tout en appréhendant les enjeux régionaux au sein de diverses plateformes intercantionales.

La première étape d'évaluation de l'offre et des besoins dans les disciplines médicales de la médecine de premier recours s'est achevée par la décision du Conseil d'Etat, du 12 octobre 2022, de ne pas limiter le nombre de médecins autorisés à pratiquer à la charge de l'AOS dans les domaines de la médecine interne générale (incluant les médecins praticiens), de la pédiatrie, de la gynécologie-obstétrique, ainsi que de la psychiatrie et psychothérapie pour adultes, enfants et adolescents.

Dans un deuxième temps, le DSAS, en collaboration avec la SVM, a examiné les disciplines médicales les plus susceptibles d'être en suroffre, d'après les données de la Confédération. Sur la base des rapports d'analyses de ces spécialisations médicales, le Conseil d'Etat a décidé de limiter la neurochirurgie dès le 1^{er} juillet 2023 en publiant le 21 juin 2023 un arrêté sur la limitation de l'admission des médecins à pratiquer à la charge de l'AOS dans le secteur ambulatoire (ALAM). Depuis, le DSAS poursuit ses travaux d'analyse de la situation des différentes disciplines médicales. Durant l'automne 2023, l'examen de 9 nouvelles spécialisations a eu lieu. L'objectif étant de passer en revue l'ensemble des disciplines médicales chaque année.

En outre, un projet de modification de la loi du 29 mai 1985 sur la santé publique (LSP) visant à y ancrer le principe de la limitation de l'admission et à en conférer la compétence au Conseil d'Etat a été mis en consultation, le 6 décembre 2023, par le DSAS. La procédure de consultation est prévue jusqu'au 29 février 2024.

CHUV

INAUGURATION DU NOUVEL HÔPITAL DE CERY

D'une capacité de 168 lits, le nouvel hôpital psychiatrique de Cery est une structure dédiée aux soins aigus et occupe une place essentielle dans le dispositif cantonal, par le volume de ses activités cliniques et sa mission universitaire. Il accueille dix unités : 5 pour adultes, 3 pour l'âge avancé, 1 dévolue au handicap mental (l'UPCHM conçue en partenariat avec la Direction générale de la cohésion sociale), et 1 unité fermée dédiée aux soins psychiatriques pour mineur-e-s (USPFM conçue en partenariat avec la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse).

Chaque unité d'hospitalisation est dotée d'une majorité de chambres individuelles et de 4 chambres doubles. L'établissement comprend également des lieux de soins intensifs permettant une prise en charge optimale des patient-e-s ayant besoin d'un encadrement rapproché et continu, ainsi qu'un espace dédié aux prestations de psychiatrie interventionnelle.

Le nouvel hôpital psychiatrique de Cery a été inauguré le 14 septembre 2023. Ses travaux de construction ont débuté en 2016, avec la mise en service de la première aile du bâtiment en 2020. Cet édifice de quatre étages – dont la réalisation s’est déroulée par étapes pour ne pas compromettre l’activité du site – remplace les anciennes unités d’hospitalisation de la clinique de psychiatrie générale devenue vétuste. Un crédit d’études a été accordé par le Grand Conseil en 2007 pour ce chantier de modernisation, suivi d’un crédit d’investissement de CHF 106.6 millions de francs en 2013.

L’achèvement de cette réalisation stratégique coïncide avec les 150 ans de l’inauguration du premier bâtiment dédié à la santé mentale (le bâtiment historique des Cèdres en 1873), dans la campagne de Cery acquise par l’Etat de Vaud en 1861. Le site s’est initialement développé au nord par des structures pavillonnaires symétriques, organisées autour d’une allée, avant de s’étendre au sud avec la mise en service en 1959 d’une clinique (démolie en deux étapes en 2016 et 2020 pour faire place au nouvel hôpital), ainsi que d’un bâtiment réservé à la psychogériatrie (prochainement réhabilité).

Vue aérienne du nouvel hôpital psychiatrique de Cery © Numa Luraschi / CHUV



NEUROSTORE

Le centre de recherche et d’innovation en neuroscience et en neurochirurgie – NeuroRestore, issu de la collaboration entre le CHUV, l’UNIL et l’EPFL, a marqué l’année 2023 en réalisant deux avancées médicales majeures pour les personnes paraplégiques et les personnes atteintes de la maladie de Parkinson. Ces travaux ont été publiés dans les revues *Nature* et *Nature Medicine*.

La première percée consiste en la création d’un “pont digital” reliant électroniquement le cerveau d’un patient paraplégique à sa moelle épinière sous-lésionnelle. Grâce à cette neuroprothèse, le patient peut transformer ses pensées en action, ce qui lui a permis de retrouver la capacité de marcher de manière naturelle et adaptative. Il lui suffit désormais de penser à marcher pour que sa neuroprothèse s’active et stimule sa moelle épinière, lui offrant ainsi une nouvelle perspective de vie.

La seconde percée concerne un patient atteint de la maladie de Parkinson. A un stade avancé, cette maladie entraîne des troubles sévères de la marche, provoquant de multiples chutes quotidiennes qui empêchaient ce patient de quitter sa maison. Malgré les médicaments dopaminergiques et la stimulation cérébrale profonde déjà en place, ses problèmes demeuraient insolubles. NeuroRestore a conçu une neuroprothèse qui stimule la région de la moelle épinière responsable du contrôle de la marche. Cette prothèse a corrigé les troubles de la marche et le blocage des jambes dont souffrait le patient, lui offrant ainsi la possibilité de récupérer une démarche stable et sans chute.

Ces deux découvertes médicales ouvrent de nouvelles perspectives dans des domaines de la neuro-réhabilitation qui étaient jusqu'à présent dépourvus de solutions efficaces.

Il faut toutefois souligner qu'avant que ces traitements novateurs ne deviennent accessibles à tous les patients dans le besoin, il reste nécessaire de réaliser des études cliniques de plus grande envergure, impliquant un nombre significatif de participants. Cette étape cruciale constitue un des objectifs principaux des chercheurs de NeuroRestore, ainsi que de la société Onward Medical, fondée en 2014 et implantée dans le canton de Vaud, qui se consacre au développement de ces nouvelles neuroprothèses, avec la vision de les rendre accessibles à l'ensemble des personnes nécessitant ces avancées médicales.

Gert Jan se déplaçant grâce au pont digital, ©
Jimmy Ravier



INAUGURATION À LAVIGNY DU CENTRE NEUROREHAB

L'inauguration du Centre de Recherche NeuroRehab a eu lieu le 15 novembre 2023 sur le site de l'hôpital de Lavigny en présence de plus d'une centaine de représentants du monde clinique, scientifique et politique. Cette étape-clé s'inscrit dans la création du futur Service Universitaire de Neuroréhabilitation (SUN) qui vise à répondre aux défis actuels et futurs dans la prise en charge cantonale en neuroréhabilitation.

L'objectif du Centre NeuroRehab est de promouvoir et de faciliter l'innovation dans le domaine de la neuroréhabilitation par l'intégration de la recherche fondamentale et translationnelle avec des activités et expertises cliniques, ainsi que de la technologie. Soutenu dès ses débuts par le canton de Vaud, le CHUV, l'UNIL et l'Institution de Lavigny, NeuroRehab se voit également rattaché au Service de Neuropsychologie et Neuroréhabilitation du CHUV. Le Centre s'étend sur une surface de plus de 500m² attenante aux espaces de thérapie, favorisant de façon optimale les échanges entre les chercheurs et les cliniciens, ainsi que le recrutement des patients pour les protocoles de recherche, bénéficiant ainsi de compétences-clé et de locaux équipés dédiés à l'imagerie cérébrale, l'évaluation de la marche, la robotique, la réalité virtuelle, les jeux vidéo thérapeutiques et la neurostimulation non-invasive. À cela viennent s'ajouter d'importantes collaborations académiques et industrielles locales et internationales.

L'inauguration du Centre de Recherche NeuroRehab s'inscrit dans la création du futur Service Universitaire de Neuroréhabilitation (SUN) qui vise à répondre aux défis actuels et futurs dans la prise en charge cantonale en neuroréhabilitation. ©CHUV, Gilles Weber



PROTOCOLE ERAS®

Le programme multidisciplinaire de réhabilitation améliorée ERAS® (Enhanced Recovery After Surgery) vise à améliorer et simplifier le parcours des patient·e·s avant, pendant et après une opération. Il permet de réduire significativement les complications postopératoires, la durée d'hospitalisation et les coûts qui en découlent. Ce programme est composé de plus de 20 mesures appliquées avant, pendant et après l'opération, comme par exemple, un jeûne opératoire limité, une réalimentation et une mobilisation précoces. L'association de toutes ces mesures ainsi que la participation active du patient accélèrent sa récupération post-opératoire.

L'application du programme ERAS® au CHUV est réalisée dans différents domaines : la chirurgie viscérale, l'urologie, la gynécologie et la chirurgie thoracique. En 2023, quatre nouvelles spécialités ont été certifiées ERAS® : la chirurgie cardiaque, l'orthopédie, la chirurgie spinale et la neurochirurgie (adulte et pédiatrie). Depuis 2011, plus de 8'400 patient·e·s dont les soins relevaient de ces sept domaines ont bénéficié de la prise en charge ERAS®. La plupart ont été traité.e.s pour un cancer.

Afin de répondre aux critères de certification établis par la Société ERAS®, les services certifiés doivent être en mesure de suivre la qualité de leurs prises en charge. Depuis 2011, le CHUV utilise le logiciel EIAS© (ERAS® Interactive Audit System) permettant de suivre de manière proactive les indicateurs ERAS®.

Dans le courant de l'année 2023, les réflexions ont été menées afin de déployer en 2024 le projet ERAS Institutionnel, qui a pour objectif principal de mettre en place une cellule « ERAS institutionnel » permettant de coordonner et mutualiser les ressources nécessaires à la mise en place d'une culture ERAS au sein des services chirurgicaux du CHUV. La création de cette cellule permettra de créer des synergies et d'assurer une prise en charge optimale des patients chirurgicaux, mais également de renforcer la visibilité et le statut du CHUV comme centre de référence national et mondial dans le domaine.

Le programme multidisciplinaire de réhabilitation améliorée ERAS® (Enhanced Recovery After Surgery) vise à améliorer et simplifier le parcours des patient·e·s avant, pendant et après une opération.



REPRISE DES URGENCES UNISANTÉ PAR LE CHUV

Le projet de reprise des consultations d'urgence d'Unisanté par le Service des urgences du CHUV a représenté une opportunité pour les Institutions, avec une valorisation des compétences et des expériences, et une meilleure définition des rôles et missions de chacun. Elle renforce le Service des urgences pour l'avenir et permet de le doter d'une structure pour accompagner l'augmentation régulière et importante des consultations

L'équipe de projet avait pour mission de penser la future organisation spatiale, clinique et fonctionnelle, en l'intégrant dans les locaux actuels et en étroite coordination avec les autres secteurs des urgences. Une analyse de la situation initiale a été conduite, intégrant les besoins des patients et de leurs proches, la typologie de leurs problèmes de santé, et les impératifs liés à l'activité ambulatoire, le tout dans une vision d'efficacité, de qualité de prise en charge et de formation du personnel.

Réalisé avec l'objectif de garantir la continuité de la mission, ce projet s'inscrivait dans un périmètre plus large de transfert d'activités incluant :

- La reprise de l'activité d'urgences par le Service des urgences du CHUV.
- La reprise de l'Hôpital de Jour par le Département de Médecine du CHUV.
- La réorganisation de l'accueil administratif et clinique des patients.
- Le maintien des consultations de suivi de médecine générale à Unisanté.

La reprise des urgences d'Unisanté, effectuée au 1^{er} novembre 2023, a permis de :

- améliorer l'expérience des patients et de leurs familles, en réduisant les transferts entre institutions et en améliorant la continuité des soins
- améliorer la qualité des prises en charge avec des missions plus clairement définies
- développer au sein des urgences une compétence ambulatoire pour l'ensemble des problématiques médicales, traumatologique ou chirurgicales
- créer une synergie pour la gestion des ressources entre les différents secteurs du service des urgences
- étoffer la formation des médecins et soignants, avec une patientèle réunissant l'ensemble des problématiques d'urgences.

Cette réorganisation a été réussie grâce à l'accompagnement au changement du personnel et le maintien des droits acquis pour les personnes intégrées au sein du CHUV pour mener à bien ces activités. Un plan d'intégration a été élaboré afin de leur permettre d'acquérir des compétences transverses pour travailler progressivement dans l'ensemble du service des urgences.

LES PRESTATIONS DE LA DGS

5.1

Les événements marquant 2023 du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine

Les événements marquants 2023 du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine

Durant l'année 2023, la cheffe de département Isabelle Moret a axé ses priorités politiques sur trois grands axes pour renforcer le développement et la durabilité du canton de Vaud.

Le premier axe lié à l'économie vise à créer des conditions-cadres adaptées, en renforçant l'attractivité du canton à travers sa promotion économique, le soutien à l'innovation, le développement des pôles d'excellence et des zones d'activité, ainsi que l'assouplissement du marché du travail face à la pénurie de main-d'œuvre. Des mesures de reconversion professionnelle, l'employabilité et l'activité professionnelle des seniors sont également prioritaires.

Le deuxième place la durabilité au cœur de l'activité départementale, avec un accent sur l'économie durable, l'autonomie énergétique des bâtiments publics, l'assainissement des constructions existantes et la promotion de nouvelles constructions exemplaires en matière de durabilité.

Le troisième met en avant une politique d'asile intégrante, combinant la défense des intérêts du canton, la gestion des coûts et l'intégration des migrants sur le marché du travail. La mise en œuvre de cette politique inclut des initiatives telles que les cours de français pour favoriser l'apprentissage de la langue et la collaboration avec les principaux acteurs économiques vaudois.

Ces axes stratégiques reflètent l'engagement du canton de Vaud à répondre aux défis actuels tout en posant les fondements d'un avenir durable et prospère.

L'année 2023 a été marquée par des avancées significatives dans divers domaines au sein du Canton de Vaud, reflétant son engagement soutenu en faveur du progrès économique, de l'égalité des chances, de la préservation du patrimoine bâti et de la solidarité envers les personnes en situation de migration.

ÉCONOMIE DURABLE ET TOURISME 4 SAISONS

Le Canton de Vaud a poursuivi son engagement en faveur de l'économie durable en adoptant des mesures significatives. Le crédit au développement durable du tourisme régional d'un montant de CHF 50'000'000.- vise à soutenir le développement d'infrastructures touristiques durables, réduisant ainsi les effets de saisonnalité. Parallèlement, le fonds de soutien à l'économie durable a encouragé de nombreux projets et collaborations, favorisant la transition des entreprises vers une durabilité accrue.

Mathias Paquier, responsable économie durable, Service de la promotion de l'économie et de l'innovation et **Isabelle Moret**, Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine, présente le crédit au développement durable du tourisme régional. ©ARC Sieber



Égalité et lutte contre les violences

Le Canton a pris des mesures pour promouvoir l'égalité et lutter contre les violences. Des efforts ont été déployés pour garantir l'égalité salariale, prévenir les violences sexospécifiques et sensibiliser à l'égalité dès le jeune âge. Des contrôles de l'égalité salariale, des campagnes de sensibilisation et des initiatives éducatives ont été lancés, démontrant l'engagement ferme du Canton envers ces valeurs fondamentales.

Approvisionnement, construction et patrimoine

Des progrès significatifs ont été réalisés dans la gestion et la préservation du patrimoine du Canton. Des chantiers de rénovation et d'assainissement ont été entrepris, mettant l'accent sur la durabilité et la préservation historique. Des projets innovants ont été lancés pour favoriser l'utilisation des énergies renouvelables dans les bâtiments publics, reflétant ainsi l'engagement en faveur de l'environnement et de la durabilité.

Asile et intégration

Le Canton a fait face à une responsabilité croissante en matière d'asile, avec une très forte augmentation du nombre de demandeurs et en particulier des personnes mineures non accompagnées. De nombreuses structures d'accueil ont été ouvertes par le biais de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) lequel s'est vu contraint de doubler ses effectifs. A noter que toute personne migrante accueillie sur le sol vaudois a pu bénéficier d'une prise en charge adaptée, ce qui témoigne de la solidarité et de la tradition d'accueil du Canton envers les personnes en situation de migration. Parallèlement, des efforts ont été déployés pour favoriser l'intégration des migrants sur le marché du travail.

Emploi et insertion

Dans un contexte favorable en matière de taux de chômage approchant les plus bas historique, la Direction générale de l'emploi et du marché du travail a poursuivi sa transformation en 2023, mettant en place des initiatives pour favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, notamment les plus vulnérables, ce qui atteste de l'engagement du Canton envers l'inclusion et la diversité. En parallèle, des actions ont été entreprises sous forme de projet pilote pour faciliter l'autonomie financière et le maintien des compétences des Ukrainiens présent dans le canton de Vaud.

Image Dix-neuf ressortissants Ukrainiens ont reçu leur diplôme d'aide de cuisine et d'agent d'entretien. D'autres projets pilotes similaires sont en cours dans les secteurs de la construction, des énergies solaires ou du médico-sanitaire © ARC Sieber

Dix-neuf ressortissants Ukrainiens ont reçu leur diplôme d'aide de cuisine et d'agent d'entretien. D'autres projets pilotes similaires sont en cours dans les secteurs de la construction, des énergies solaires ou du médico-sanitaire © ARC Sieber



5.2

Secrétariat général du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (SG- DEIEP)

Secrétariat général du Département de l'économie, de
l'innovation, de l'emploi et du patrimoine

Les prestations du SG-DEIEP

5.3

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

LES PRESTATIONS DU BEFH

5.4

Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM)

Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM)

CONSOLIDATION DE LA NOUVELLE STRUCTURE DGEM

La Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM) poursuit sa mue et met en œuvre les objectifs qui motivent ses missions fondamentales, à savoir : Soutenir et accompagner les acteurs locaux de l'emploi tout en veillant au respect des règles sur le marché du travail.

Sa nouvelle organisation dotée de quatre directions – Surveillance du marché du travail, Autorité cantonale de l'emploi, Insertion professionnelle et placement ainsi que Caisse cantonale de chômage – permet de répondre encore plus proactivement à sa mission de service public visant à accompagner tous les acteurs du marché du travail en déployant les politiques institutionnelles relatives à l'emploi et au marché du travail.

Au cours de l'année 2023, la DGEM a relevé de nombreux défis fondamentalement liés à ses missions. Parmi eux, la mise en place de projets favorisant l'insertion des demandeurs d'emploi les plus difficilement réinsérables, tels que les migrants ou les personnes avec des difficultés psychosociales. Dans un marché du travail tendu, avec un taux de chômage faible, 3,3% en moyenne annuelle, la mise en œuvre d'une approche ciblée, personnalisée et centrée sur la personne, tenant compte de sa situation individuelle constitue l'un des piliers d'une prise en charge dynamique, agile et réactive des demandeurs d'emploi. Dans le même ordre d'idée, la DGEM se positionne comme partenaire de recrutement pour les entreprises et souhaite se rapprocher de ceux-ci au moyen d'événements dans le cadre d'une organisation régionalisée.

QUATRE PLATEFORMES RÉGIONALES POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES

Dans le cadre du développement des prestations de la jeune Direction générale de l'emploi et du marché du travail et sous l'égide de la Direction de l'insertion professionnelle et du placement, le service aux entreprises des ORP a été réorganisé en plateformes régionales de manière à répondre précisément aux besoins de l'économie dans les quatre régions du canton, à savoir :

- Région Centre : ORP de Lausanne, de Prilly et d'Echallens
- Région Nord vaudois : ORP d'Yverdon-les-Bains et de Payerne
- Région Est : ORP de Pully, de la Riviera et d'Aigle
- Région Ouest : ORP de Morges et de Gland

En répartissant ces plateformes en région, la DGEM peut ainsi mieux tenir compte des spécificités socio-économiques et apporter des réponses en adéquation avec les besoins des acteurs économiques locaux. Des événements réunissant des demandeurs d'emploi et des entreprises ont été organisés, permettant ainsi de développer des synergies favorables à tous les partenaires économiques (employeurs et personnes en recherche d'emploi). Dans la même veine, des événements régionaux rassemblant des entrepreneurs ont aussi permis de faire connaître le service de placement public proposé en soutien aux entreprises.

DES PERSONNES DE NATIONALITÉS UKRAINIENNES INTÉGRÉES AU MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LE DOMAINE DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION

En mars 2022, le Conseil fédéral avait activé le statut de protection S en faveur d'Ukrainiennes et d'Ukrainiens ayant fui la guerre, leur octroyant notamment la possibilité de travailler et de s'inscrire auprès de l'ORP pour bénéficier d'un suivi personnalisé en vue de trouver un emploi.

Courant 2023, une collaboration entre GastroVaud, Hôtel et Gastro formation et la DGEM, en partenariat avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) a permis de sélectionner dix-neuf ressortissantes et ressortissants ukrainiens inscrits auprès des ORP du canton pour leur proposer une formation certifiante dans le domaine de l'hôtellerie-restauration. Douze d'entre elles et eux, ont suivi la formation d'Aide de cuisine et sept, celle d'Agent d'entretien polyvalent auprès d'Hotel et Gastro formation Suisse. La formation, respectivement d'une durée de 30 jours et de 25 jours, comprenait entre autres des cours de français et des cours « métier ». La DGEM joue un rôle de facilitateur en mettant en relation les personnes fraîchement diplômées avec les établissements souffrant d'un manque de personnel.

CENTRALISATION DU TRAITEMENT DE LA SUSPENSION DU DROIT AUX INDEMNITÉS DE CHÔMAGE

Avant la création d'un pôle centralisant les activités administratives juridiques des ORP au sein de la Direction de l'autorité cantonale de l'emploi DIACE, 32 personnes réparties dans les 10 Offices régionaux de placement (ORP) assuraient cette tâche. Depuis mai 2023, cette activité est centralisée en un seul endroit, à Lausanne. Désormais, douze gestionnaires épaulés par une juriste et une cheffe de pôle assurent le suivi juridique des manquements observés.

Cette centralisation a permis principalement une harmonisation des pratiques, une meilleure équité de traitement entre les demandeurs d'emploi ainsi qu'une amélioration des décisions de sanctions et du traitement des cas particuliers. Pour finir, l'optimisation des processus permet de gagner en efficacité et d'alléger les ORP de cette tâche administrative, leur permettant ainsi de se recentrer sur leurs missions principales que sont l'insertion et le placement.

Chaque année, les conseillers en personnel des ORP annoncent quelque 32'000 manquements. Chacun de ces cas fait l'objet d'un examen et d'une décision, voire d'une sanction. Grâce à la nouvelle structure, les pratiques sont harmonisées et la collaboration entre les collaboratrices et collaborateurs du pôle permettent d'accroître leurs compétences et leurs performances, de même que la collaboration entre le pôle suspension du droit et les ORP.

UN DISPOSITIF D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE AU SEIN DES ORP

Certaines personnes en recherche d'emploi connaissent des difficultés à réintégrer le marché du travail et risquent d'arriver à la fin de leurs droits aux indemnités de chômage. L'origine de ces difficultés tient parfois dans l'existence d'obstacles personnels et sociaux entravant la réinsertion professionnelle. C'est sur la base de ces constats qu'est né le projet d'intervention spécialisée au sein des Offices régionaux de placement (ORP).

Depuis 2022, des spécialistes en insertion socioprofessionnelle ont été engagés au sein des ORP. L'objectif, pour ces spécialistes, est d'accompagner les personnes en recherche d'emploi au bénéfice d'indemnités de chômage dans la levée de certains obstacles personnels et sociaux complexes susceptibles d'entraver leur réinsertion professionnelle. Ce projet concerne en particulier les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, mais également les personnes vivant des problématiques socioprofessionnelles complexes engendrées par plusieurs facteurs tels que séparation, intégration, problématique de santé ou précarité financière. Le/la spécialiste en insertion socioprofessionnelle contribue également au développement d'un réseau étendu d'intervenants dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle.

Ce projet, inédit en Suisse, a progressivement été étendu à tous les ORP du canton dès le mois de mai 2023 après une phase pilote menée sur deux sites. Son financement, au travers d'un fonds d'impulsion de la Confédération, s'étend jusqu'au mois de décembre 2024 et pourra donner lieu à un dispositif pérenne en fonction des résultats qui seront obtenus et évalués par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

PETITE ENFANCE : UN CONTRAT-TYPE POUR MIEUX CADRER LES STAGES

La problématique de la multiplication des stages faiblement rémunérés dans le secteur de la petite enfance préoccupe depuis plusieurs années la [Commission tripartite](#) pour l'exécution des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes (ALCP). Celle-ci a notamment pour compétence d'évaluer les cas de sous-enchère salariale dans les domaines non régis par des conventions de travail étendues (CCT). Les stagiaires étant exclus de la convention collective du secteur, de nombreux jeunes devaient passer par de longues périodes de stages faiblement rémunérés avant d'accéder à un apprentissage. Cette situation donnait également lieu à une sous-enchère salariale.

Sur la base de ce constat, le Conseil d'Etat a adopté un contrat-type de travail (CTT) entré en vigueur le 1^{er} août. Concrètement, ce CTT prescrit que tous les stagiaires sont rémunérés au minimum 600 francs mensuellement durant les 6 premiers mois de stage. Au-delà de 6 mois, en l'absence de signature de contrat d'apprentissage, le salaire minimal sera celui qui est prévu par la CCT de ce secteur.

Ce nouveau dispositif doit inciter les employeurs à créer des places d'apprentissage plutôt que d'avoir recours à des stages de longue durée, ce qui favorisera la création de places de formations certifiantes. Depuis l'entrée en vigueur, 20 contrôles ont été effectués qui n'ont débouché pour l'heure sur aucune sanction, ce dispositif étant en force depuis moins de 6 mois. Entre 30 et 40 institutions supplémentaires seront contrôlées au cours de l'année 2024 afin de suivre l'évolution de la situation.

CERTIFICATION ISO DE LA CAISSE CANTONALE DE CHÔMAGE (CCH)

A l'automne 2023, la CCh a à nouveau été certifiée ISO 9001 pour une durée de trois ans. Les audits de la SGS Société Générale de Surveillance ont eu lieu les 9, 10 et 16 octobre 2023. Le siège (direction, unité finances et logistique, pôle juridique et pôle prestations) ainsi que trois sites, Lausanne Chauderon, Yverdon et Echallens, ont été audités.

L'auditeur a relevé plusieurs points forts, dont en particulier, la formation interne, la gestion des signatures autorisées, ainsi que le questionnaire de satisfaction en ligne, rapide à remplir et concernant des thématiques en lien avec les indicateurs Qualité. Il souligne en outre l'organisation performante mise en place transversalement dans tous les sites avec la maîtrise des principales thématiques du système (amélioration continue, politique d'entreprise, planification des activités, etc.).

5.5

Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)

Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)

FINALISATION DU TRAITEMENT DES AIDES LIÉES À LA PANDÉMIE DE COVID-19

Par décision du 26 janvier 2022, le Conseil d'État a fait usage de la possibilité offerte par le Conseil fédéral d'étendre l'indemnisation des entreprises dites « cas de rigueur » au second semestre 2021. Les entreprises étant au bénéfice d'une décision positive du Canton en matière de cas de rigueur ont ainsi pu déposer des demandes complémentaires jusqu'au 31 mars 2022, qui ont fait l'objet de nouvelles indemnisations de la part du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).

Le 2 juin 2022, le Conseil d'État a publié à l'intention du Grand Conseil un rapport sur le dispositif des aides « cas de rigueur » portant sur les années 2020 et 2021. Ce rapport dresse un bilan intermédiaire de ce dispositif de soutien, en rappelant ses caractéristiques et conditions et en présentant une analyse chiffrée des soutiens étatiques accordés via cet outil et de la situation économique des entreprises et secteurs d'activité en ayant bénéficié. En outre, ce rapport intègre la réponse du Conseil d'État au Grand Conseil sur plusieurs objets parlementaires liés à la thématique du soutien aux entreprises impactées par la crise liée au COVID-19.

Compte tenu des résultats dudit rapport, démontrant la capacité de résilience de l'économie vaudoise, déjà largement éprouvée au cours des crises de ces dernières années, puisqu'elle a renoué avec des niveaux élevés de croissance et d'emploi dès la seconde moitié de l'année 2021 et évité une vague de faillites, le Conseil d'État a formellement pris la décision de ne pas prolonger les aides pour « cas de rigueur » au-delà du 31 décembre 2021.

Au total, le Canton de Vaud aura versé quelque 493 millions de francs d'aides « cas de rigueur », dont 80,6% à la charge de la Confédération, à 3'577 entreprises.

ÉVOLUTION DU FONDS DE SOUTIEN À L'INNOVATION

Le fonds de soutien à l'innovation a pour objectifs de renforcer le positionnement et la visibilité de l'écosystème suisse d'innovation, soutenir des projets d'innovation locaux impliquant l'ensemble des parties prenantes et favoriser le maintien et la création de nouveaux emplois ainsi que de nouvelles compétences pour les entreprises vaudoises.

1. Innovation collaborative
2. Transition numérique
3. Financement de start-up et scale-up
4. Hubs d'innovation et incubateurs
5. Promotion internationale

Parmi les projets nouvellement soutenus en 2022, l'on retiendra :

- **Trust4SMEs** : programme d'accompagnement pionnier en cybersécurité et confiance numérique pour épauler les PME vaudoises et lémaniques face aux cyberattaques ;
- **QART Challenge** : programme visant à promouvoir les meilleures idées et solutions dans le domaine « art et technologie » en soutenant et en accompagnant concrètement les projets ;
- **Agropôle** : incubateur dédié aux innovations AgriTech et FoodTech afin d'y offrir des solutions durables ;
- **ScalingUpSales** : programme soutenant les PME & start-up technologiques en phase de croissance par le développement des compétences en gestion commerciale ;
- **SyNNergy** : programme conçu pour soutenir les consortiums de minimum 3 entreprises à majorité vaudoise, souhaitant réaliser ensemble un projet innovant et en lien avec la transition numérique. En 2022, 8 projets ont été soutenus par ce biais, mélangeant coaching et aides financières.

Enfin, le Canton de Vaud a renouvelé son soutien à la **Fondation pour l'innovation technologique (FIT)** pour la période 2023-2030. La mission de la FIT consiste à soutenir la création et le développement de nouvelles entreprises dans le canton de Vaud et en Suisse romande au travers de l'octroi de bourses et de prêts.

ÉVOLUTION DU FONDS DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE DURABLE

Créé en décembre 2021, le fonds de soutien à l'économie durable (FSED) a pour objectif d'encourager et soutenir les entreprises vaudoises dans leur transition durable.

Le dispositif de soutien comprend trois types d'aides financières aux entreprises :

1. Cofinancement de mandats d'accompagnement en durabilité ;
2. Soutien à la réalisation de projets collaboratifs durables ;
3. Encouragement au développement de nouvelles offres durables.

Les deux premières entreprises ayant bénéficié d'aides financières pour des mandats d'accompagnement en durabilité ont été annoncées en mai 2022 dans le cadre d'une conférence de presse. Il s'agit des entreprises **Sylvac SA** (production d'instruments de mesure digitaux) et de **Studio Banana SA** (design et architecture). En 2022, le SPEI a aidé 18 sociétés à amorcer leur transition durable pour un montant total de CHF 170'264.-, dans des secteurs aussi variés que la production de produits cosmétiques, la gestion immobilière, la formation, le sport, ou encore la mobilité.

Cinq entreprises ont par ailleurs touché une aide de CHF 5'000.- chacune pour le développement de nouvelles offres durables, à la suite de la mise en place de cette mesure de soutien en septembre 2022. Nous pouvons notamment citer les exemples d'**ebooqueen**(agence de tourisme responsable) ou encore d'**Arcalignum Sàrl** (nouveau procédé de construction modulaire en bois).

Finalement, un premier **appel à projets collaboratifs durables**, sur la thématique de l'alimentation, a été lancé en 2022 avec un délai de postulation au 31 décembre 2022. 19 demandes de soutien ont été déposées pour un montant total de CHF 1'931'633.-. Les comités de sélection fixés en début d'année 2023 ont pour mission de sélectionner la dizaine de projets qui seront soutenus.

SOUTIEN À LA MAÎTRISE FONCIÈRE DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES EN ZONE INDUSTRIELLE

Le SPEI a soumis au Grand Conseil un décret infra-foncier-industriel visant à renforcer la politique industrielle cantonale par un nouveau crédit-cadre de CHF 15 millions sur 4 ans (2022-2025) rattaché aux articles 24a et 24, alinéa 2 de la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE ; BLV 900.05). Cette révision partielle de la LADE, couplée à un nouvel apport de fonds, permet d'élargir le cercle des bénéficiaires, actuellement strictement limité aux communes.

S'inscrivant dans la continuité du décret 900.00.080916.1, ce nouveau décret entend renforcer les volets suivants :

- Mise à disposition d'une offre de terrains, locaux, services et infrastructures de qualité, adaptés aux besoins des entreprises et des acteurs économiques régionaux.
- Soutien aux actions identifiées dans les stratégies cantonales (Politique des pôles de développement (PPDE), agglomérations et système de gestion des zones d'activités (SGZA)) ainsi que dans les stratégies régionales de gestion des zones d'activités (SRGZA) et les plans d'action y relatifs.

Ce décret est coordonné avec les réflexions actuellement menées par le Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) visant à mieux soutenir le financement des équipements des sites stratégiques de développement d'activités (SSDA) tels que définis dans la mesure D11 du plan directeur cantonal (PDCn). Il soutient ainsi explicitement le déploiement du système cantonal de gestion des zones d'activités (SGZA), pilier foncier et infrastructurel de la politique industrielle vaudoise.

LES PRESTATIONS DU SPEI

5.6

Service de la population (SPOP)

Service de la population (SPOP)

ASILE

Si 2023 n'a pas connu l'explosion des arrivées de personnes cherchant la protection de la Suisse comme en 2022 avec l'éclatement du conflit en Ukraine (doublement du nombre de personnes assistées par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants - EVAM), leur nombre a encore progressé dans le canton, l'EVAM assistant plus de 12 600 personnes à la fin de l'année (5430 en février 2022, 11645 fin 2022), dont environ la moitié a fui l'Ukraine. L'établissement de droit public a ouvert 8 nouveaux centres d'hébergement collectif en 2023 (après l'ouverture de 20 foyers en 2022). Ce nombre ne prend pas en compte les structures mises en place pour l'accueil des mineurs non accompagnés.

En 2023, le nombre de mineurs non accompagnés (mineur sans représentant-e légale) a continué sa progression : ils sont 462 en décembre 2023 ; ils étaient 77 en février 2022, 283 fin 2022. Cela représente une croissance de 85 % depuis février 2022 et de 63% depuis le début de 2023. Cette population de jeunes, par définition vulnérable, est prise en charge par l'EVAM et la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse. L'EVAM héberge et encadre plus de 360 adolescents dans 19 structures spécifiques fin 2023. Il a ouvert cette année 11 structures supplémentaires dédiées à cette population particulière, après la création de 6 lieux en 2022, qui se sont ajoutés aux deux foyers existant début 2022.

ETAT CIVIL

Dès le début de l'année, l'état civil a bénéficié de sa nouvelle organisation et de ses nouveaux locaux dans le quartier de Sévelin, à Lausanne. Dès cette première année, les synergies rendues possibles par un site unique et les atouts des nouveaux locaux, notamment les guichets permettant désormais de recevoir le public sans rendez-vous, ont généré des gains en efficacité et accéléré le retour à la normale après la période de pandémie de covid 19.

Fin 2023, les enregistrements des événements d'état civil se font dans des délais resserrés (10 jours ouvrés maximum pour une naissance et entre 48 et 72 heures pour un décès). C'est d'ailleurs à l'unanimité que la commission du Grand Conseil en charge de l'examiner a recommandé en octobre l'adoption du rapport du Conseil d'Etat sur la stratégie mise en œuvre par l'état civil.

En 2023, l'état civil du canton de Vaud a enregistré au total 35'709 événements (notamment naissances, décès, mariages, partenariats enregistrés, reconnaissances et déclarations sur le nom, naturalisations, adoptions).

Par ailleurs, le Grand Conseil a adopté le 7 novembre une refonte complète de la loi sur l'état civil. Ce nouveau texte intègre les diverses évolutions cantonales et fédérales intervenues depuis la loi de 1987 : notamment le registre informatisé à l'échelle suisse et diverses modifications du droit fédéral, y compris les plus récentes comme le mariage pour toutes et tous ouvert aux couples de même sexe et les déclarations de changement de sexe. Une telle révision de la loi cantonale était recommandée par la Confédération.

NATURALISATIONS DANS LE CANTON DE VAUD

2023 a été marquée par un nombre record de naturalisations : au total, 8994 personnes sont devenues suisses dans le canton de Vaud, dont 8438 par la procédure cantonale ordinaire et 556 par la procédure facilitée fédérale. Toutes procédures confondues, 6'632 personnes avaient acquis la nationalité suisse dans le canton de Vaud en 2022 et 6'685 en 2021. Pendant la période de pandémie de Covid, les acquisitions de la nationalité suisse se sont poursuivies sans cérémonies jusqu'en août 2022, afin de respecter les mesures sanitaires.

LES PRESTATIONS DU SPOP

5.7

Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)

Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)

DIRECTION DES FINANCES, ADMINISTRATION ET SUPPORT – DFAS

- Consolidation de l'organisation de la Direction Finance administration mise en place à la fin de l'année 2022.
- Finalisation du système de contrôle interne (SCI) de la DGIP. Certification prévue début 2024.
- Consolidation des processus financiers principalement à la DAL suite à la mise en place de REFA.
- La formalisation des processus de travail à la DIAD a été initiée dans un souci d'harmonisation.
- Développement d'une nouvelle version des directives administratives pour les constructions de l'État de Vaud (DACEV) et de la feuille de route de A à Z.
- Finalisation d'une demande de crédit d'investissement-EMPD pour le remplacement d'IDB par un nouvel outil de gestion des affaires de construction (GAC). Lancement des études dès l'octroi du financement au printemps 2024.
- Création d'une cellule juridique et une nouvelle organisation de l'archivage au sein de la DGIP.
- Mise en place d'une gestion de risques pour les projets de constructions.
- Pénurie d'énergie-INOPIA : Sécurisation de l'approvisionnement en électricité pour 11 sites vitaux durant l'hiver 2023-2024 afin d'assurer les prestations essentielles de l'Etat en cas de crise et finalisation des installations fixes pour permettre un raccordement électrique à des génératrices de secours.

DIRECTION DE L'IMMOBILIER ET DU FONCIER – DIF

- Acquisition du bâtiment du gymnase au 1er août 2023 à Etoy

- Signature du bail pour le futur gymnase de Crissier et pour la salle de sport Millenium.
- Signature de la convention avec l'association "l'atelier Balthus" pour des biens et œuvres légués à l'État, incluant la chapelle, le petit mémorial, et la tombe du peintre Balthus à Rossinière.
- Ouverture du nouveau restaurant du BAP en avril 2023 à Lausanne.
- Migration de la salle de conférence P001 à Riponne 10 à la suite de l'implantation d'un local d'injection par la ville de Lausanne.
- Nouvelles surfaces de 158m2 pour le CCH, avec des travaux d'aménagement à hauteur de CHF 160'000 à Morges.
- Recherche et négociation en cours pour une surface d'environ 800m2, à la suite de la PCE accordée par le Conseil d'État pour l'ouverture d'une antenne ouest pour le SCTP.
- Acquisition d'une nouvelle surface de 394m2 pour le CSIR à Yverdon ; Nouvelle surface de 520m2 pour le gymnase du Bugnon à Sévelin 28.
- Négociation en cours avec le propriétaire du gymnase de Bussigny pour une extension du bâtiment comprenant une salle de gym .
- Mise en œuvre du décret pour l'octroi de droits de superficie pour des logements d'utilité publique.
- Démarches de la Commission cantonale immobilière : 34 estimations, principalement pour le DSAS / DIRHEB, concernant des EMS et autres établissements d'hébergement collectif.
- Gestion d'environ 400 DDP avec indexation et facturation des rentes.
- Expropriation (environ 50 emprises) pour le projet de réaménagement de la RC1 Tolochenaz – Lully – St-Prex.
- Finalisation de l'acquisition de la cave d'essai à Nyon/Changins sous forme de DDP avec la Confédération.
- Finalisation de la vente de l'aire A2 des Côtes de la Bourdonnette à la Caisse de pension pour un montant de CHF 61 millions via le fonds FAIR, pour validation par la COFIN .
- Suivi des procédures liées aux chalets de la Grande Cariçaie.
- Participation aux activités de la Copropriété du Parc Scientifique et Technique d'Yverdon-les-Bains et réalisation de 3 promesses de vente.
- Inventaire des biens mobiliers et des équipements de l'ensemble des services de l'ACV effectué par l'unité Assurance en collaboration avec la DAL. Intégration d'une clause de renouvellement dans la police d'assurance du mobilier de l'Etat. L'adaptation s'effectuera dorénavant d'année en année, sur la base de la fluctuation de la population vaudoise.

DIRECTION DE L'INGÉNIERIE, DE L'ARCHITECTURE ET DE LA DURABILITÉ – DIAD

- Nouvelle organisation de la Direction de l'architecture et de l'ingénierie (DAI) qui devient au 1er juillet la Direction de l'ingénierie, de l'architecture et de la durabilité (DIAD).

- Passage de 4 domaines à 7 domaines : Domaine I (Gymnases), II (Ecoles professionnelles), III (UNIL & Hautes Ecoles), IV (Prisons), V (Musées et patrimoine), VI (Agriculture, viticulture & environnement), VII (Administrations et sécurité) + Urbanisme + Ingénierie + Durabilité.

DURABILITÉ

- Raccordement au chauffage à distance de la Ville de Lausanne de l'EPSIC – Ecole professionnelle de Lausanne, l'ERACOM - Ecole romande d'arts et communication et du Gymnase Auguste Piccard. Dans les trois cas l'agent énergétique passe du gaz à la chaleur produite en majorité par les déchets l'usine d'incinération des déchets ménagers.
- Raccordement au chauffage à distance des EPO de la prison de la Croisée à Orbe pour un premier bâtiment. L'agent énergétique passe du gaz au bois local.
- Baisse d'émission de CO2 de 520 tonnes par année sera obtenue soit près 6% du total des émissions de chaleurs pour le chauffage des bâtiments propriété de l'Etat de Vaud, engendrés par les abandons des installations d'énergie fossile à fin décembre.
- Mise en service de deux nouvelles installations photovoltaïques de 1'680 m2 de panneaux solaires photovoltaïques : sur le bâtiment F du CLE à Epalinges (400 m2), ainsi que sur le Bâtiment administratif de la Pontaise (800 m2 de tuiles solaires couleur terracotta)
- Publication du rapport annuel « Étude de consommation d'énergie et du potentiel d'optimisation 2022 ».
- Lancement de l'appel d'offres à experts amiante pour le traitement des dossiers CAMAC – Établissement des contrats retardés pour cause de recours à la décision d'adjudication.
- Mise en place de la stratégie d'autonomie électrique à horizon 2035 pour les bâtiments de l'ACV et obtention d'un crédit d'études pour débiter les mandats nécessaires à l'établissement de l'EMPD Plan Climat 2024 en T1-2024.
- Développement d'un diagnostic des aménagements extérieurs d'une série de sites de l'ACV afin d'identifier les grandes orientations pour des aménagements extérieurs durables (réduction des îlots de chaleur, promotion de la biodiversité...), en vue du dépôt d'un EMPD à ce sujet courant 2024.
- Coordination avec les différents services constructeurs et la DIREN en vue de la révision de la DRUIDE 9.1.3 sur l'efficacité énergétique et la durabilité dans les constructions.
- Développement des mesures du Plan Climat Vaudois 2024 portées par la DGIP.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'ENTRETIEN LOURD

Travaux d'assainissement et d'entretien lourd pour le gymnase Auguste Piccard, Gymnase du Bugnon, Gymnase de Chamblandes, Site de Marcelin, EPSIC Lausanne, ETML Sébeillon.

PRINCIPAUX CHANTIERS EN COURS

- Début des travaux spéciaux des bâtiments C4 et HESAV au Campus Santé à la Bourdonnette.
- Début des travaux de rénovation et d'assainissement énergétique de l'établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), à Bex.
- Réception de l'étape 1 des travaux de rénovation de la prison de la Tuilière à Lonay.
- Début des travaux de rénovation et d'assainissement énergétique de la prison de la Croisée à Orbe.
- Travaux de maintien, établissement des plans de continuité et mise en œuvre des premières mesures urgentes correctrices de la prison de Bochuz à Orbe.
- Travaux de maintien, établissement des plans de continuité et mise en œuvre des premières mesures urgentes correctrices de la prison de Bois-Mermet à Lausanne.
- Travaux d'entretien, finalisation des mesures correctrices selon crédit cadre prisons n°222 de l'établissement de détention pour mineurs à Palézieux.
- Poursuite des travaux de restauration et de conservation des façades de la Cathédrale Notre-Dame de Lausanne, en parallèle de la suite des travaux de mise en conformité des installations techniques et de l'éclairage intérieur.
- Poursuite des travaux d'entretien courant de restauration et de conservation des façades et des espaces intérieurs du Château de Chillon.
- Poursuite des travaux de rénovation et d'assainissement énergétique de 2 cures : Bière et Vufflens-le-Château.
- Poursuite et fin des travaux de gros-œuvre de l'extension du Tribunal cantonal.
- Ouverture du chantier de réaménagement des surfaces du 2ème étage du Bâtiment administratif cantonal de la Riponne.
- Poursuite des travaux de rénovation, en particulier des installations techniques des Archives cantonales.
- Poursuite des travaux d'assainissement de l'enveloppe thermique et renouvellement des installations techniques du Bâtiment administratif cantonal de Morges.
- Approbation du crédit d'ouvrage par le Grand Conseil pour ouverture du chantier du Centre d'entretien des routes nationales de Rennaz, y compris aménagement de l'aire de transit pour les gens du voyage.

PRINCIPAUX CHANTIERS TERMINÉS

- Fin des travaux des aménagements extérieurs de Plateforme 10, à Lausanne ;
- Fin des travaux de béton et maçonnerie du projet d'agrandissement de la bibliothèque cantonale universitaire Unithèque ; des travaux de rénovation et d'assainissement énergétique de 3 cures : Dommartin, Romainmôtier et Rougemont ; des travaux de restauration des fenêtres et des volets de la cure de Lonay.
- Fin de la transformation et de l'agrandissement du Centre d'exploitation du Tribillet, Le Brassus.
- Fin des travaux d'amélioration thermique de l'enveloppe et pose de panneaux photovoltaïques en toiture du Bâtiment administratif cantonal de la Pontaise.

- Fin des travaux d'assainissement des installations techniques et de l'enveloppe du bâtiment F sur le site du Centre des laboratoires d'Epalinges.
- Fin des travaux d'assainissement et d'entretien lourd pour le site HEP (CCr 9 sites).

PRINCIPAUX PROJETS EN COURS DE DÉVELOPPEMENT

- Obtention de la PCE de 400'000.- pour le début des études de la Maison de l'environnement II, à Lausanne.
- Poursuite du développement des projets de construction de nouveau Centre DIRNA à Yverdon, Aigle, Bex, Payerne, Genolier et Orbe.
- Poursuite du développement du projet Agripôles, cave AK, à Changins.
- Obtention de la PCE de 400'000.- pour le début des études des projets Agripôles à Moudon.
- Obtention de la PCE de 400'000.- pour le début des études des projets Agripôles à Grange Verney.
- Dépose du dossier d'autorisation de construire du projet de construction du nouveau Gymnase du Chablais et poursuite des études.
- Poursuite du développement du projet de construction du nouveau Gymnase d'Echallens.
- Poursuite du développement du projet de construction d'une salle de sport double à Marcellin.
- Obtention du crédit cadre pour la résolution des infiltrations dans le bâtiment C du Gymnase de Chamblandes.
- Obtention du crédit d'étude CE pour l'étude de l'avenir du bâtiment C du Gymnase d'Yverdon.
- Poursuite du développement du projet de rénovation complète du Gymnase de la Cité.
- Poursuite du développement du projet d'extension du Gymnase de Bussigny.
- Poursuite du développement du projet de construction du nouveau Gymnase de Crissier.
- Mise en vigueur du Plan d'affectation cantonal (PAC) N° 366 Gymnase du Chablais (malgré 2 recours, effet suspensif accordé).
- Dépose du dossier d'autorisation de construire du projet d'assainissement énergétique de l'Ecole romande d'arts et communication (ERACOM) à Lausanne.
- Développement du projet de construction de l'Ecole professionnelle de santé (ESSanté) à Lausanne.
- Développement du projet de construction du Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV).
- Concours et développement du projet de construction de l'Ecole professionnelle de Payerne (EPP).
- Démarrage des études du PAC N° 370 Ecole professionnelle de Payerne.
- Développement de la phase de projet en entreprise totale du nouveau bâtiment Biocosme (Sciences de la Vie à Dorigny).
- Avant-projet du nouveau bâtiment pour les sciences humaines à Dorigny.

- Etude de programmation de la campagne des Cèdres pour le campus HEP.
- Obtention de la PCE de 400'000.- pour financer les études nécessaires à l'assainissement énergétique de l'enveloppe de la partie sud du bâtiment Amphipôle sur le campus de l'UNIL.
- Obtention du crédit cadre pour la résolution des infiltrations dans le bâtiment HEIG-VD à Yverdon.
- Mise à l'enquête du Plan d'affectation cantonal (PAC) N° 351 Pôle pénitentiaire du Nord vaudois (PPNV), traitement des oppositions en cours.
- Validation de la stratégie de conduite du Pôle pénitentiaire nord vaudois (PPNV).
- Validation de la création de projet pour le développement des infrastructures nécessaires au développement des constructions du PPNV à Orbe.
- Développement du projet de construction, en phase d'avant-projet, de la Prison des Grands-Marais à Orbe.
- Développement du projet de construction, en phase d'avant-projet, du Poste de contrôle avancé à Orbe.
- Développement du projet de construction, en phase d'avant-projet, du Nouveau pôle alimentaire des EPO à Orbe.
- Développement du projet de construction, en phase d'avant-projet, des nouvelles Colonies ouvertes aux EPO à Orbe.
- Développement du projet, en phase d'avant-projet, de transformation et extension du pôle médical des Colonies aux EPO à Orbe.
- Rédaction de 4 EMPD de crédits d'investissements pour la prison des Grands-Marais à Orbe, les infrastructures PPNV à Orbe, la prison de la Tuilière à Lonay et pour les plans de continuité des prisons de Bochuz à Orbe et de Bois-Mermet à Lausanne.
- Mandat d'étude parallèle à un degré sur invitation, organisé conjointement par la Ville de Lausanne et la DGIP, pour la conception du projet de mise en lumière de la Cathédrale Notre-Dame de Lausanne.
- Dépose du dossier d'autorisation de construire pour les travaux de réaffectation de la Maison de l'Elysée, à Lausanne.
- Mise en place d'un groupe de travail Ville de Lausanne – DGIP pour coordonner lesancements des mandats d'études parallèles relatifs à la place de la Riponne et à la restauration du Palais de Rumine.
- Fin de la première partie des études des travaux de conservation et de restauration de l'amphithéâtre romain d'Avenches.
- Développement du projet de mise en valeur du site des mosaïques, à Orbe.
- Dépose du dossier d'autorisation de construire pour les travaux d'aménagements extérieurs sur le site du Mont-sur-Lausanne, pour les Gens du voyage.
- Obtention du crédit d'ouvrage pour le développement et la réalisation du projet de surélévation du Bâtiment administratif cantonal de la Riponne.
- Obtention du crédit cadre pour le développement et la réalisation du projet d'assainissement énergétique du Tribunal administratif de Montbenon.
- Développement du projet de Centre de compétence sécuritaire en gare de Lausanne.
- Développement des projets de relocalisation et d'agrandissement des ORPM Ouest et de la couronne lausannoise et Gros-de Vaud.

- Obtention des crédits d'ouvrage pour la sécurisation et l'assainissement énergétique, y compris mise en conformité et transformation de la piste d'exercice du CCPP de Gollion.

5E DISTINCTION ROMANDE D'ARCHITECTURE

Le projet du Musée des Beaux-Arts ainsi que le projet du Synathlon récompensés par deux nominations à la 5^e édition de la distinction de l'architecture romande. La DGIP à l'honneur

DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE ET DU PATRIMOINE / ARCHÉOLOGIE CANTONALE – DAP-AC

- Traitement de 949 dossiers CAMAC, pour préavis ou autorisation spéciale. Des mesures conservatoires particulières ont été prescrites dans 334 cas.
- Surveillances des travaux, sondages de diagnostic et fouilles préventives représentant 153 interventions au total.
- Fouilles archéologiques préventives remarquables effectuée à l'emplacement du futur Campus Santé à Chavannes-près-Renens, qui a mis au jour une nécropole de l'âge du Bronze final, un habitat et des sépultures à inhumations du Haut Moyen-Age.
- Déclaration d'inconstructibilité du secteur sud-ouest, jouxtant la baie de Clendy, dans le cadre du Plan directeur localisé Gare-Lac, avec la Ville d'Yverdon-les-Bains et la DGTL. Il abrite en son sous-sol des vestiges palafittiques préhistoriques qui constituent l'un des 111 sites du bien sériel transnational inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO « Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes. »
- Prélèvement d'une pirogue monoxyde immergée au large de Grandson en collaboration des experts en technique subaquatique. Cette embarcation qui mesure environ 12 mètres de long, a été trouvée dans un état de conservation remarquable. Son analyse radiocarbone la date entre 750 et 520 av. J.C. époque où les rives des lacs n'hébergeaient plus de villages. C'est une des très rares embarcations de cette époque en Suisse, préservée quasi dans son intégralité.
- Organisation du programme des actualités des fouilles de 2022 dans le cadre des Journées vaudoises d'archéologie. La parution des Chroniques 2022 d'Archéologie vaudoise a également été assurée.

DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE ET DU PATRIMOINE / MONUMENT ET SITES – DAP-MS

- Entrée en fonction du nouveau Conservateur cantonal le 01.07.2023.
- Mise en œuvre des 13 recommandations émises par la Cour des comptes.
- Renforcement de la direction de la Division avec l'engagement d'une adjointe et d'un chargé de mission ainsi que le recrutement d'un huitième conservateur.
- Inauguration du Château de Hauteville le 06.07.2023.

- Organisation des Journées européennes du patrimoine avec 4'233 visiteurs sur 18 sites vaudois, le thème était « réemploi et recyclage ».
- Publication des fiches d'aide aux projets d'assainissement énergétique des bâtiments ayant reçu les notes 2 et 3 au recensement architectural : fiches Typo-Reno.
- Dans le cadre des consultations CAMAC, la section Planification a émis 63 préavis de révision des plans d'affectation communal et 88 préavis pour des projets routiers. La section Sauvegarde a émis 1348 préavis ou autorisations spéciales.

DIRECTION DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE – DAL

- La modernisation du Centre d'édition se poursuit par le remplacement des imprimantes « projet PIEZO 23 » après l'installation des 2 machines à mettre sous pli « Transactionnel » et « Publications ».
- Le plan de reprise d'activité (DRP) mis en place en 2022 est désormais testé régulièrement et est prêt à prendre le relais à tout moment.
- Augmentation des commandes clients de 11% et de la disponibilité des articles (commandes stock et hors stock).
- De nombreux marchés publics ont été initiés et/ou adjugés sur l'année écoulée.
- Fin du CoPil RefA en juillet 2023 après avoir débuté en 2018.
- Le projet RefA est passé en mode maintenance (DGNSI) à l'exception de 3 sous-projets :
 - DataWareHouse (regroupement de données permettant des analyses poussées)
 - Dématérialisation des factures
 - EDI (échange de documents électroniques entre partenaire commerciaux)
- Stabilisation des applications LA PLACE et le SI FLACH (Finance Logistique ACHats) dans le cadre du projet RefA.

LES PRESTATIONS DE LA DGIP

6.1

Les événements marquants 2023 du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH)

Les événements marquants 2023 du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines

L'année 2023 a été marquée par l'absence temporaire de la Cheffe de département durant le dernier trimestre pour raisons de santé. Durant cette période, le secrétariat général s'est réorganisé pour assurer la continuité avec le Chef de département suppléant, en coordination avec les services.

LE RAIL AU CŒUR DE LA POLITIQUE MULTIMODALE DE MOBILITÉ

En 2023, l'État a poursuivi le développement d'une politique de mobilité multimodale, afin d'offrir des alternatives de transport plus durables sur l'ensemble du territoire vaudois. Le Canton a finalisé l'élaboration de sa stratégie ferroviaire – Vision 2050. Elle expose une vision cohérente du développement du rail sur l'ensemble du territoire cantonal à l'horizon 2050, dans le but de doubler la part modale du rail et de garantir des liaisons performantes avec le reste de la Suisse et les pays voisins. La réduction du temps de parcours entre Lausanne et Berne, l'augmentation des capacités sur les axes Lausanne-Genève - avec la création d'une nouvelle ligne - et sur ceux du Pied-du-Jura et du Simplon ou encore la mise en œuvre de cadences à 30 minutes sur l'ensemble du réseau régional vaudois font partie des besoins identifiés, qui nécessiteront la réalisation d'infrastructures supplémentaires.

Les axes et actions définis dans cette stratégie permettront au Conseil d'État de défendre ses projets dans le cadre des futurs programmes de développement stratégique de l'offre ferroviaire conduits par la Confédération, en étroite collaboration avec les cantons de Suisse occidentale et la députation vaudoise aux Chambres fédérales.

Le Canton a salué les annonces du Conseil fédéral qui a recommandé aux Chambres fédérales la réalisation d'un nouveau tronçon ferroviaire en tunnel à double voie entre Morges et Perroy. Cette première étape d'une future nouvelle ligne entre Lausanne et Genève avait été évoquée lors d'une rencontre à Lausanne avec le conseiller fédéral en charge des transports. À cette occasion, le Canton a aussi demandé le lancement d'une étude préliminaire pour l'extension souterraine de la gare de Lausanne.

L'État et la Ville de Lausanne ont pris acte du nouveau calendrier annoncé au printemps par les CFF et l'Office fédéral des transports concernant le chantier actuel de modernisation de la gare de Lausanne. Les autorités vaudoises et lausannoises ont demandé des garanties pour assurer le fonctionnement du nœud ferroviaire de Lausanne durant les travaux.

Le Canton - avec ses partenaires de la Ville de Lausanne et des Transports publics de la région lausannoise - a ouvert une démarche d'optimisation du programme de développement des métros m2 et m3. Il s'agit de garantir la réalisation du projet dans les meilleurs délais et aux meilleurs coûts, indépendamment du chantier de la gare de Lausanne. Les résultats sont attendus pour le premier semestre 2024.

Sous l'égide de la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO), le Canton s'est mobilisé pour élaborer une alternative au premier projet d'horaire 2025 proposé par les CFF en 2022. Le Canton s'est fortement engagé afin d'offrir des améliorations pour le plus grand nombre de personnes. Il continue de s'investir, avec la CTSSO et l'Alliance des villes suisses, pour compenser les péjorations sur la ligne du Pied-du-Jura et obtenir des garanties des CFF.

Le travail de révision de la Loi cantonale sur les routes, en parallèle au travail d'élaboration de la stratégie cantonale de mobilité, est en cours. Le projet vise à ancrer dans les bases légales vaudoises la notion de mobilité, pour favoriser un partage équitable de l'espace entre les utilisateur-trice-s, en tenant compte des particularités du territoire cantonal. Il s'agit également de se doter d'une vision directrice d'une mobilité multimodale et durable.



Rencontre à Lausanne entre le conseiller fédéral Albert Rösti et la conseillère d'État Nuria Gorrite, autour des enjeux ferroviaires. ARC Sieber

CULTURE ET INSTITUTIONS PATRIMONIALES

Le Canton a lancé les travaux d'élaboration des lignes directrices de sa politique culturelle. L'État a rencontré les organisations des différents secteurs artistiques pour échanger sur leurs besoins. Les lignes directrices préciseront les priorités, actions et soutiens octroyés, en fonction des évolutions artistiques et sociétales, ainsi que celles du public.

L'État a poursuivi sa politique de regroupement des musées cantonaux en pôles forts et attractifs. Après Plateforme 10, le Muséum cantonal des sciences naturelles a vu le jour, réunissant les Musées cantonaux de géologie, zoologie et botanique. Cette institution multisite est, avec une collection de près de 7 millions d'objets, la troisième plus importante de ce type en Suisse.

NUMÉRIQUE

Le Conseil d'État et les communes ont signé une convention dans le but d'assurer la mise en œuvre d'une force d'intervention cantonale pour aider les communes et les associations intercommunales à mieux prévenir, résister et répondre aux cyberattaques.

En matière de souveraineté numérique, Vaud et les cantons latins ont convenu de renforcer leur partenariat. Ils ont signifié à la Confédération leur souhait de participer activement à la mise en œuvre de la solution Cloud actuellement à l'étude au niveau fédéral.

RESSOURCES HUMAINES

Le Canton œuvre à la mise en place de plans de mobilité au sein de l'administration. Avec une sélection de sites pilotes, il travaille à l'identification des mesures les plus efficaces pour réduire les émissions des gaz à effet de serre liées à la mobilité professionnelle et pendulaire.

AUTOMOBILES

La révision de la loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux a abouti le 21 mars 2023 avec son adoption par le Grand Conseil. En octobre, le Conseil d'État a adopté son règlement d'application. Il fixe notamment des rabais et majorations liées aux émissions de CO₂ des voitures automobiles légères. L'État vise une réduction de ces émissions d'au moins 20% d'ici à 2031.

6.2

Secrétariat général du département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (SG- DCIRH)

**Secrétariat général du Département de la culture, des
infrastructures et des ressources humaines (SG-DCIRH)**

LES PRESTATIONS DU SG-DCIRH

6.3

Service des affaires culturelles (SERAC)

Service des affaires culturelles (SERAC)

CRÉATION DU MUSÉUM CANTONAL DES SCIENCES NATURELLES

La création du Muséum cantonal des sciences naturelles (MCSN) annoncée en 2021 a été effective au 1^{er} janvier 2023. Réunissant les Musées cantonaux de géologie, de zoologie ainsi que les Musée et Jardins botaniques cantonaux, le Muséum est - fort d'une collection de près de 7 millions d'objets conservés – parmi les plus importantes institutions d'histoire naturelle en Suisse et la plus grande réunissant les trois disciplines.

Cette concrétisation et l'établissement d'une nouvelle organisation ont engendré pour l'équipe du musée une myriade de tâches dont notamment de nécessaires démarches au niveau des secteurs transversaux de l'administration, de la communication et de la médiation ou encore des trois départements scientifiques et du domaine technique.

Un travail de réflexion a été mené pour développer une nouvelle identité visuelle permettant le déploiement de la communication de cette entité multisite rayonnant entre le Palais de Rumine, le Jardin botanique cantonal de Lausanne et le Jardin alpin cantonal de Pont de Nant "La Thomasia".

L'institution a par ailleurs poursuivi de nombreux projets de recherche et la numérisation des collections pour les rendre plus accessibles, grâce à des financements externes obtenus à travers le projet national SwissCollNet. Au niveau des expositions, « Indésirables !? » et « Muséum d'histoire surnaturelle » ont été présentées au Palais de Rumine et « Atlas, la flore vaudoise d'hier et aujourd'hui » au Jardin botanique cantonal de Lausanne. Le MCSN a également participé à « Sacré Mormont ! Enquête chez les Celtes », exposition conduite par le [Musée cantonal d'archéologie et d'histoire \(MCAH\)](#) en partenariat avec la Division cantonale d'archéologie, Archéodunum et le Musée de Bibracte en France voisine. Alors que les galeries permanentes et temporaires ont connu cette année des fréquentations en nette augmentation par rapport à 2022, la première grande exposition interdisciplinaire conduite par le MCSN, en partenariat avec le MCAH et en collaboration avec les Musées de Plateforme 10, est prévue pour l'été 2024 et a pour titre « Spécimens 24. Nos collections racontent ... ».

Image de l'Expo: « Muséum d'histoire surnaturelle »

Demander une meilleure qualité à Diana

DES TRÉSORS AVENCHOIS À MALIBU

La prestigieuse **Getty Villa de Malibu**, l'un des sites du renommé **J. Paul Getty Museum** de Los Angeles, a inauguré fin mai une nouvelle exposition, prévue jusqu'à fin janvier 24. Cette dernière, intitulée [The Gold Emperor from Aventicum](#), est totalement dédiée au buste en or de l'empereur romain Marc Aurèle conservé par les [Site et Musée romains d'Avenches \(SMRA\)](#) et le [Musée cantonal d'archéologie et d'histoire \(MCAH\)](#).

La sculpture, unique et d'une valeur inestimable, est une des pièces maîtresses des collections patrimoniales cantonales et constitue un bien culturel d'importance nationale. Réalisé à l'aide d'une seule feuille d'or travaillée selon la technique du repoussé, l'objet pèse un peu plus de 1,5 kilo et fut trouvé à Avenches en 1939 lors des fouilles du sanctuaire du Cigognier. Afin de contextualiser ce chef d'œuvre, la Getty Villa expose à ses côtés d'autres pièces significatives également trouvées sur sol avenchois, dont quatre inscriptions latines relatives aux élites indigènes romanisées de la ville et aux cultes des divinités locales, ou encore un médaillon de la « mosaïque de vents » découverte en 1786.

Outre la belle mise en lumière du patrimoine gallo-romain vaudois, de la ville romaine d'Aventicum et plus particulièrement des collections des SMRA, l'occasion est d'importance et doit être soulignée de par sa rareté. En effet, le précieux buste n'a été prêté et exposé depuis sa découverte que cinq fois à l'étranger et cinq fois en Suisse. Le dernier prêt à l'étranger remonte à 2008 et la dernière présentation en Suisse à 2018, lors de l'exposition *Cosmos* au Palais de Rumine.

Le buste en or de Marc Aurèle exposé à Malibu dans le cadre de l'exposition *The Gold Emperor from Aventicum* © SMRA, 2023

ACTUALISATION DE LA LISTE NATIONALE DES TRADITIONS VIVANTES

Avec 29 nouvelles entrées, la liste des traditions vivantes de Suisse compte désormais 228 traditions. C'est la deuxième fois qu'elle est actualisée depuis son lancement en 2012.

Etablie par l'Office fédéral de la culture (OFC) en collaboration avec les cantons, la liste tient compte des propositions de la population et constitue une base importante pour la préservation de cette forme de patrimoine culturel. Cet inventaire donne un aperçu de la diversité et de l'importance de ce patrimoine culturel, qui comprend des traditions et des pratiques transmises de génération en génération et donnant à une communauté un sentiment d'identité et de continuité. Il peut s'agir par exemple de musiques et de danses, de coutumes et de fêtes ou encore de savoirs et d'artisanats traditionnels.

Parmi les nouvelles inscriptions, 5 sont portées ou soutenues par le Canton de Vaud : la **Navigation à voile latine sur le Léman** (Vaud, avec les soutiens de Genève et du Valais), la **Randonnée** (Vaud et Valais), les **Régates lémaniques** (Genève avec les soutiens de Vaud et du Valais), le **Carillonnage** (Valais avec la collaboration de Vaud) ainsi que les **Savoir-faire de la forge** (Berne avec le concours de Vaud).

Image de la Vaudoise

LES PRESTATIONS DU SERAC

6.4

Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

Direction générale de la mobilité et des routes - DGMR

HORAIRES 25

Sous l'égide de la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO), le Canton s'est mobilisé pour élaborer une alternative au premier projet d'horaire 2025 proposé par les CFF en 2022. Cette proposition des CFF était particulièrement insatisfaisante et péjorative pour les voyageuses et les voyageurs. Dans le cadre de la cellule intercantonale mise en place pour planifier ce nouvel horaire, une vingtaine de variantes d'horaires ont été étudiées puis comparées selon plusieurs critères. L'horaire dit « de crise » sur lequel les CFF, la Confédération et les Cantons se sont mis d'accord en 2023 et qui sera mis en œuvre dès 2025 est indispensable pour stabiliser l'ensemble du système ferroviaire en Suisse occidentale et éviter qu'il ne s'effondre, alors que les CFF vont mener de nombreux chantiers de modernisation de leurs infrastructures en Suisse occidentale.

Après plusieurs discussions durant l'été, la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) et l'Alliance des villes suisses ont convenu de s'engager ensemble pour défendre plusieurs améliorations ciblées pour atténuer la perte du train ICN du bypass qui circule directement entre Morges et Yverdon. Les discussions qui s'en sont suivies avec les CFF ont conduit à offrir le nombre maximum de trains directs possibles aux heures de pointe du matin et du soir sur la liaison Bienne-Neuchâtel-Yverdon-les-Bains-Morges-Genève-Genève-Aéroport et à introduire dès que possible des correspondances quais à quais à Renens pour les voyageuses et voyageurs de la ligne du Pied du Jura en provenance et en direction de Genève.

Par ailleurs, cet horaire 2025 représente aussi une opportunité d'amélioration conséquente de l'offre pour la gare de Renens notamment, qui gagnera en importance régionale en accueillant, par exemple, 6 trains grandes lignes (IC+IR+RE) par heure.

STRATÉGIE FERROVIAIRE

En 2023, le Canton a finalisé l'élaboration de la stratégie cantonale ferroviaire – vision 2050, basée sur les résultats d'études menées entre 2021 et 2022 pour lesquelles le Grand Conseil avait octroyé en 2020 un crédit d'études de 11 millions de francs. Elle expose une vision cohérente du développement du rail sur l'ensemble du territoire cantonal à l'horizon 2050, dans le but de garantir des liaisons performantes avec le reste de la Suisse et les pays voisins.

Les axes et actions définis dans cette stratégie permettront au Conseil d'État de défendre ses projets dans le cadre des futurs programmes de développement stratégique de l'offre ferroviaire conduits par la Confédération. Le gouvernement va tout mettre en œuvre pour que ses intentions se concrétisent dans les prochaines étapes d'aménagement, en étroite collaboration avec les autres cantons de Suisse occidentale et la députation vaudoise aux Chambres fédérales. Au-delà des aspects climatiques, les développements inscrits dans cette vision sont également essentiels pour assurer la cohésion cantonale et nationale, ainsi que l'attractivité et la vitalité économique du canton et du pays.

La réduction du temps de parcours entre Lausanne et Berne, l'augmentation des capacités sur les axes Lausanne-Genève et sur ceux du Pied-du-Jura et du Simplon, la mise en œuvre de cadences à 30 minutes sur l'ensemble du réseau régional vaudois font partie des besoins identifiés, qui nécessiteront la réalisation d'infrastructures supplémentaires parmi lesquelles figurent notamment l'extension souterraine de la gare de Lausanne.

LES PRESTATIONS DE LA DGMR

6.5

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

LES PRESTATIONS DU SAN

6.6

Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)

Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)

Mise en production des centrales d'engagement 117-118-144 (ECAVENIR)

La DGNSI a assuré la conception, la mise en œuvre et l'exploitation des nouvelles infrastructures qui ont permis le regroupement des centrales d'urgence 117, 144 et 118, la centrale téléphonique des médecins de garde ainsi que le poste de commandement de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC). Cette centralisation permet une montée en puissance inédite lors des prises en charge d'événements d'importance et améliorera la capacité des acteurs sécuritaires à répondre de façon coordonnée.

Plan directeur cantonal des systèmes d'information pour les années 2023-2028

Le Canton a élaboré et adopté le plan directeur cantonal des systèmes d'information pour les années 2023-2028. Ce plan décline, pour chaque législature, les objectifs du Gouvernement en objectifs généraux pour le système d'information cantonal et pour la DGNSI. Ce nouveau plan directeur présente la stratégie et les mesures retenues pour répondre aux enjeux et atteindre, à l'horizon 2028, un système d'information sécurisé et performant, focalisant les évolutions sur celles générant un maximum de valeur pour tous ses bénéficiaires, de manière responsable et durable.

Signature d'une convention Canton-communes pour la cybersécurité

Une Convention entre le Canton et les communes a été signée le 4 juillet 2023 pour permettre la mise en place d'une force d'intervention cantonale, qui aidera les communes à mieux prévenir, résister et répondre aux cyberattaques, avec le soutien des experts du Centre opérationnel de sécurité de la DGNSI. Cette force d'intervention s'est mise au service des communes et des associations intercommunales le 1er janvier 2024.

Une action concertée pour renforcer la souveraineté numérique

Convaincus de l'importance d'une action publique forte pour assurer l'autonomie stratégique des autorités dans le domaine du numérique, les membres de la Conférence latine du numérique ont mandaté trois études sur le Cloud souverain et la souveraineté numérique. Au terme de ces travaux, les cantons latins ont convenu, en mai 2023, de renforcer leur partenariat et ont signifié au Département fédéral des finances leur souhait de participer activement à la mise en œuvre de la solution Cloud actuellement à l'étude au niveau fédéral.

LES PRESTATIONS DE LA DGNSI

6.7

Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)

Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)

MODIFICATION DE L'ORDONNANCE FÉDÉRALE SUR LE PLACEMENT D'ENFANTS (OPE)

Une modification de l'ordonnance fédérale sur le placement d'enfants (OPE), entrée en vigueur en janvier 2023, a introduit de nouvelles obligations pour les autorités de surveillance de l'accueil de jour des enfants. C'est désormais l'OAJE qui a la charge du contrôle des casiers judiciaires portant sur l'ensemble du personnel des institutions d'accueil collectif de jour soumises à autorisation au sens de la LAJE. Il s'agit d'un changement important qui a nécessité des adaptations organisationnelles tant pour les directions d'institutions que pour l'OAJE.

Conformément à l'article 62e de la LAJE, l'OAJE et l'EIAP (Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire primaire) ont procédé conjointement à l'évaluation de la mise en œuvre du cadre de référence de l'accueil collectif de jour parascolaire primaire. Le mandat d'évaluation a été confié à l'Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA), du Secrétariat général du DCIRH, et le rapport final a été publié au printemps 2023.

Après consultation des partenaires, l'OAJE a révisé ses référentiels de compétences pour l'accueil collectif de jour préscolaire et parascolaire. Les personnes titulaires d'un diplôme en animation communautaire ES ou en éducation sociale ES sont désormais reconnues au même titre que les diplômées en éducation de l'enfance ES. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

Face à l'importante croissance de l'offre en places d'accueil de jour dans le canton, l'OAJE a procédé à des mesures de simplification administrative en adaptant les procédures et outils de travail en vue de diminuer la charge pour les institutions d'accueil en lien avec le régime d'autorisation et de surveillance.

LES PRESTATIONS DE L'OAJE

6.8

Direction générale des ressources humaines (DGRH)

Direction générale des ressources humaines (DGRH)

LES PRESTATIONS DE LA DGRH

7.1

Les événements marquants 2023 du Département des finances et de l'agriculture (DFA)

Les événements marquants 2023 au Département des finances et de l'agriculture (DFA)

Pour le Département des finances et de l'agriculture, l'année 2023 a été marquée sur le plan politique par l'élaboration et la mise en œuvre de la réduction de 3,5% de l'impôt cantonal sur le revenu des personnes physiques à partir de 2024. Cette mesure qui représente une baisse de 105 millions de francs de la charge fiscale est destinée à soutenir le pouvoir d'achat de la population vaudoise dans un contexte de renchérissement marqué. Elle répond à la volonté du Conseil d'Etat d'alléger de quelque 270 millions la fiscalité des contribuables physiques avant la fin de la législature, pour autant que la situation financière de l'Etat le permette.

Parmi les événements qui ont jalonné l'année, l'assemblée annuelle de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances s'est tenue à Lausanne les 25 et 26 mai 2023. A l'invitation de la conseillère d'Etat en charge des finances vaudoises, cette assemblée a donné aux cantons l'occasion d'échanger sur les sujets d'actualité en lien avec les finances publiques et la fiscalité. La conseillère fédérale Karin Keller-Sutter et le président de la BNS Thomas Jordan ont participé à une partie des discussions.

En décembre, le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil un projet de décret lui accordant un crédit-cadre de 40 millions pour les subventions cantonales en faveur d'entreprises d'améliorations foncières pour les années 2023 à 2025. Ce montant a intégré pour la première fois la viticulture, conformément au plan de relance vitivinicole, et les mesures structurelles du volet agricole du plan climat. Ce crédit-cadre conçu par la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) et porté par la cheffe du département vise à développer la robustesse et l'autonomie du système agricole et alimentaire vaudois.

COMPTES ET BUDGET

Publiés le 25 avril, les comptes 2022 de l'Etat se sont soldés par un excédent net de 1,0 million. Le résultat a intégré des écritures de boucllement et de préfinancement à hauteur de 493 millions. Il a absorbé également l'ensemble des dépenses liées à la pandémie, au conflit en Ukraine et aux mesures d'urgence énergétique pour un montant net de 113 millions.

La cheffe du département a présenté le 25 septembre le budget pour l'exercice 2024. Ce projet visait principalement à maintenir la stabilité et préserver les équilibres malgré de fortes incertitudes. Outre la baisse de la fiscalité des personnes physiques, le Conseil d'Etat a prévu le maintien voire la consolidation dans certains secteurs des prestations existantes. Défendu en fin d'année devant le plénum par Valérie Dittli, le budget 2024 a été adopté par le Grand Conseil le 12 décembre avec un déficit projeté de 249 millions.

ANALYSE ET GESTION FINANCIÈRES

Comme chaque année, le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) a conduit en 2023 les processus institutionnels de boucllement des comptes et d'élaboration du budget, du plan des investissements et de la mise à jour de la planification financière.

Le Grand Conseil avait adopté en 2022 un crédit d'investissement concernant la migration technique et fonctionnelle de l'actuelle plateforme SAP relative au système d'information finance de l'Etat de Vaud. Au terme des travaux préparatoires, le projet proprement dit a été lancé en 2023.

Le SAGEFI porte la responsabilité, coordonne les questions métier et participe aux différentes instances du programme. Après la migration technique, des tests fonctionnels ont été réalisés au cours du second semestre, et le projet se poursuit en 2024. L'année écoulée a vu en outre la continuation du projet de refonte des brochures du budget et des comptes.

AGRICULTURE, VITICULTURE ET AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Durant l'année 2023, la mise en œuvre de la politique agricole fédérale PA23 a généré une augmentation des contributions versées aux agriculteurs vaudois. En réponse aux demandes des milieux agricoles et des cantons, la Confédération a adapté d'une part les montants des contributions en cours d'année, et diminué d'autre part certaines conditions à respecter. Dès lors, la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières (DAGRI) a mis en place une seconde campagne d'inscription des exploitations, portant ainsi le montant total des contributions à 317 millions, ce qui représente 23 millions de plus que l'année précédente.

En 2023, la grippe aviaire, par la souche de virus H5N1, a refait son apparition sur le territoire vaudois après plusieurs années d'absence. Fin février, la Direction des affaires vétérinaires et de l'inspection (DAVI) a ordonné des mesures spécifiques dans un centre de soins pour oiseaux de La Côte. Dès le mois de juillet, de nouvelles mesures de protection ont dû être prises sur les berges nord-ouest du lac de Morat. L'autorité vaudoise a maintenu une veille épidémiologique et renforcé son dispositif d'intervention rapide en cas d'apparition d'un foyer dans la population de volailles domestiques.

DURABILITÉ ET CLIMAT

L'année 2023 a vu la constitution du nouvel Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC). Initialement rattaché au DITS puis transféré au Secrétariat général du DFA à l'été 2023, l'entité est le résultat de la fusion entre le Bureau de la durabilité et l'Unité du Plan climat. Cette fusion concrétise le renforcement des synergies entre la politique de durabilité et la politique climatique. L'office a pour missions d'assurer la coordination transversale et l'appui au pilotage du Conseil d'Etat, de fournir aux services une expertise, et d'accompagner les partenaires de l'Etat dans leurs démarches.

Dans ce cadre, l'OCDC a travaillé notamment à l'élaboration du nouveau Plan climat prévu pour 2024, en étroite collaboration avec les services. Une série de 20 mesures emblématiques ont déjà été présentées le 28 juin. Réparties entre les sept départements pour un montant total de 209 millions, ces mesures seront adoptées formellement par le Conseil d'Etat puis soumises au Grand Conseil. Elles constituent les premiers jalons des renforcements annoncés pour la législature en matière de climat et de durabilité

STATISTIQUE ET PROSPECTIVE

En 2023, Statistique Vaud a publié huit numéros de son courrier *Numerus* portant sur les différents domaines d'action de l'Etat, comme les transports, la construction ou la situation socio-économique de la population vaudoise. Premier jalon de son virage numérique, cette publication est devenue gratuite, disponible sur le site vd.ch et diffusée par e-mail ainsi que via les réseaux sociaux.

Dans le cadre de sa mission prospective, l'entité a publié en juin l'étude *Transition énergétique dans le canton de Vaud à l'horizon 2050*, accompagnée de vidéos de présentation, d'infographies ainsi que d'un numéro de *Prospectif* synthétisant ses principales conclusions. Elaborée en collaboration avec la Direction générale de l'environnement et l'EPFL, cette étude a permis de nourrir les réflexions sur l'avant-projet de révision complète de la loi sur l'énergie publié en août.

FISCALITÉ

La Direction générale de la fiscalité (DGF) fait de l'orientation des usagers l'une de ses priorités. Elle a ainsi mis en œuvre de nombreuses démarches (sessions d'aide, campagne de sensibilisation, événement avec la population, etc.) qui s'inscrivent dans une volonté de renforcer cette proximité avec les différents publics concernés. Elle tend aussi à simplifier au maximum ses documents et ses prestations dans un esprit d'économie de papier, à l'image de l'introduction de l'éco-facture.

La DGF a accueilli les 21 et 22 septembre 2023 la 105^e assemblée annuelle de la Conférence suisse des impôts. Cet événement a réuni les directions des administrations fiscales de l'ensemble des cantons suisses, du Liechtenstein ainsi que de l'Administration fédérale des contributions. A cette occasion, la direction a tout mis en œuvre pour favoriser l'économie locale dans un esprit de durabilité.

La DGF a lancé en interne un projet précurseur de «job sharing» qui s'inscrit dans la volonté de demeurer un employeur attractif en promouvant notamment la formation, la mobilité, le télétravail et les espaces collaboratifs.

7.2

Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC)

NOUVELLES BASES LÉGALES FÉDÉRALES ET CANTONALES EN MATIÈRE CLIMATIQUE

Suite au vote populaire du 18 juin 2023, le cadre légal de l'action de l'OCDC a évolué avec l'acceptation de la Loi fédérale sur le climat et l'innovation (LCI) et l'inscription de la protection de la protection du climat et de la biodiversité dans la Constitution cantonale vaudoise. L'objectif de neutralité carbone en 2050, qui figure au cœur des deux textes, est aligné sur l'Accord de Paris et les engagements pris aussi bien par le Conseil fédéral que par le Conseil d'Etat vaudois.

Les nouvelles dispositions constitutionnelles introduisent l'obligation, pour l'Etat et les communes de se doter de plans d'actions et d'objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040 et de veiller à ce que les personnes morales dans lesquelles ils détiennent des participations élaborent des plans visant à réorienter les flux financiers vers des activités moins émettrices de gaz à effet de serre.

La LCI demande aux Cantons d'aligner les prescriptions d'actes cantonaux de sorte à ce qu'ils contribuent à atteindre les objectifs climatiques (art. 12) et d'eux-mêmes viser au minimum l'objectif de zéro émission net à partir de 2040 pour leurs administrations centrales et de jouer un rôle de modèle pour atteindre l'objectif de l'adaptation aux effets des changements climatiques (art. 10).

Ces développements soutiennent une action climatique forte de la part du Conseil d'Etat, posant les bases d'une nouvelle politique climatique cantonale qui trouvera, notamment, un ancrage dans la loi cantonale sur la durabilité et le climat annoncée par le Conseil d'Etat.

CRÉATION DE L'OFFICE CANTONALE DE LA DURABILITÉ ET DU CLIMAT (OCDC)

En 2023, l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC) est né de la fusion du Bureau de la durabilité (BuD) et de l'Unité du Plan climat (UPCL) et il a passé du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) au Département des finances et de l'agriculture (DFA).

Visant le renforcement des synergies et l'accélération de la concrétisation de l'Agenda 2030 et du Plan climat, il a trois missions principales : coordonner les politiques climatiques et de durabilité, fournir une expertise aux départements et services et accompagner les partenaires de l'Etat.

Le nouvel Office cantonal de la durabilité et du climat est mis en place, 28 juin 2023. Rémi Schweizer Délégué cantonal au climat à l'Office Cantonal de la Durabilité et du Climat, Valérie Dittli Cheffe du Département des finances et de l'agriculture, Guillaume de Buren, Chef de l'Office Cantonal de la Durabilité et du Climat (OCDC). ARC-Sieber.



LES PRESTATIONS DU BUREAU DE LA DURABILITÉ ET DE L'UNITÉ DU PLAN CLIMAT

7.3

Secrétariat général du Département des finances et de l'agriculture (SG-DFA)

Secrétariat général (SG-DFA)

LES PRESTATIONS DU SG-DFA

7.4

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

En 2022, le Grand Conseil a adopté un crédit d'investissement concernant la migration technique et fonctionnelle de l'actuelle plateforme SAP relative au SI Finance de l'Etat de Vaud (pour rappel : 800 utilisateurs). Les travaux préparatoires ont commencé au cours du dernier trimestre 2022 et le projet proprement dit a été lancé en 2023. Le SAGEFI porte la responsabilité et coordonne les questions métier ; il participe aux différentes instances du programme : Comité de pilotage, Bureau du COPIL, Comité de coordination et à différents groupes de travail. Après la migration technique effectuée par la DGNSI, des tests de non-régression fonctionnelles ont été réalisés au cours du second semestre 2023. Le projet continue en 2024 ; il est planifié une mise en production technique au début du 2^{ème} trimestre (conversion de la base de données en production), puis une migration progressive du nouvel environnement fonctionnel durant le 2^{ème} semestre 2024. Des mesures de communication et de formation sont prévues à l'attention des utilisateurs.

L'année écoulée a vu la continuation du projet de refonte des brochures du budget et des comptes. Des analyses ont montré, contrairement à ce qui était initialement espéré, que ce projet devra faire l'objet d'une demande de crédit au Grand Conseil sous la forme d'un crédit additionnel à l'EMPD S4/Hana de 2022. Cette étape implique un décalage de ce projet dans le temps.

Le projet de gestion documentaire du SAGEFI selon les prescriptions des Archives cantonales vaudoises a été initié en 2023 ; il continuera ces prochaines années.

LES PRESTATIONS DU SAGEFI

7.5

Direction générale de la fiscalité (DGF)

Direction générale de la fiscalité (DGF)

LANCEMENT DE L'ÉCO-FACTURE

Durant les deux dernières décennies, l'Administration cantonale des impôts (ACI) a optimisé son fonctionnement pour répondre à l'évolution constante du nombre de contribuables, en augmentation de près de 40% depuis 2003. Cette rationalisation - réalisée notamment grâce au développement de l'informatique et du numérique - a conduit à de vastes économies de papier.

Mais le contribuable a lui aussi un rôle à jouer. En effet, l'ACI émet chaque année près de 8 millions de QR Factures / BVR, soit 4 millions de feuilles ou l'équivalent de 460 arbres.

La part de la population utilisant un e-banking / e-finance étant toujours plus importante, bon nombre de ces documents sont immédiatement jetés à la poubelle.

Pour économiser du papier, l'Administration cantonale des impôts a ainsi lancé l'éco-facture avec pour objectif d'offrir aux contribuables la possibilité de renoncer aux multi QR-Factures pour les acomptes et les plans de recouvrement. Au 31 décembre 2023, 13'250 contribuables avaient adhéré à l'éco-facture.

Bien que le numérique soit désormais prédominant, l'administration fiscale tient à rester inclusive en laissant le choix au contribuable. L'abandon du papier n'est donc pas à l'ordre du jour.

UN MOMENT CONVIVIAL AVEC LES CONTRIBUABLES

Consciente que le logiciel est une technologie qui devient obsolète, l'Administration cantonale des impôts a poursuivi la promotion en 2023 de la prestation VaudTax. Cette solution, qui permet de remplir sa déclaration d'impôt en ligne, s'inscrit comme une nouvelle norme. Pour encourager les contribuables à effectuer la transition vers cet outil qui répond aux enjeux de demain, l'ACI a décidé d'organiser un concours.

Les contribuables qui déposaient leur déclaration d'impôt en ligne – soit près de 130'000 en 2023 (+350% par rapport à 2022) – participaient automatiquement à un tirage au sort pour remporter l'un des prix mis en jeu (sauf ceux qui demandaient à être exclus). Les prix – 100% vaudois et offerts par des acteurs du tourisme, du terroir ou encore des loisirs - ont été remis le samedi 4 novembre 2023 lors d'une journée placée sous le signe de la convivialité et rythmée par plusieurs événements en présence de la conseillère d'Etat Valérie Dittli. De nombreux contribuables ont ainsi pu partager un bol de soupe à la courge et un apéritif fait maison composé de produits du terroir.

À l'occasion de cette journée, un arbre symbolisant les économies de papier réalisées ces dernières années a notamment été planté.

La Cheffe du Département des finances et de l'agriculture Valérie Dittli était accompagnée de plusieurs enfants ainsi que la Directrice générale de la fiscalité Marinette Kellenberger pour planter un chêne vert symbole de l'engagement de la DGF en faveur des générations futures. Photo Jean-Bernard Sieber



UN ÉVÉNEMENT ATTENDU DEPUIS UN QUART DE SIÈCLE

La Direction générale de la fiscalité du Canton de Vaud a accueilli les 21 et 22 septembre 2023 la 105^e assemblée annuelle de la Conférence suisse des impôts (CSI). Cet événement réunit l'espace de deux jours les directions des administrations fiscales de l'ensemble des cantons suisses, du Liechtenstein ainsi que de l'Administration fédérale des contributions (AFC).

Selon un tournus établi, ce rendez-vous se déroule chaque année dans un canton différent. Après avoir accueilli l'événement il y a près d'un quart de siècle, le Canton de Vaud avait l'honneur en 2023 d'en assumer à nouveau l'organisation. C'est dans le cadre de la salle de La Marive à Yverdon-les-Bains que la Direction générale de la fiscalité a reçu plus de 200 convives pour deux jours d'échanges professionnels placés sous le signe de la convivialité, de la sobriété et de la durabilité. Les nombreux atouts de la deuxième ville du canton ont effet permis la tenue d'une manifestation durable sans renoncer à l'efficience d'un équipement moderne.

Le comité d'organisation a œuvré pour mettre sur pied un événement durable en faisant appel à des prestataires locaux (toutes les entreprises et fondations provenaient du Nord vaudois), en proposant des produits du terroir, en réduisant au maximum son empreinte carbone et en valorisant la mobilité douce.

Outre la partie statutaire, deux conférences ont été proposées aux participants, l'une fiscale sur l'implémentation du Pilier 2, l'autre sur la cybersécurité. Le vendredi matin, une visite des Ateliers CFF - l'un des quatre centres d'entretien lourd des CFF en Suisse - était organisée.

La conseillère d'Etat en charge du Département des finances et de l'agriculture Valérie Dittli lors de son discours. *Photo ARC Sieber*



UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DES CONTRIBUABLES

En 2023, l'Administration cantonale des impôts (ACI) a incité les contribuables à changer leurs habitudes en privilégiant la prestation en ligne VaudTax pour remplir leur déclaration d'impôt, le logiciel téléchargeable étant appelé à disparaître à moyen terme. Bien consciente que tout changement nécessite un temps d'adaptation et pour accompagner cette transition, l'ACI a organisé de janvier à juin 2023 une quinzaine de sessions à Lausanne, Nyon, Vevey et Yverdon-les-Bains permettant de se familiariser à la prestation en ligne VaudTax.

Lors de ces sessions, une présentation de la prestation en ligne VaudTax était proposée, suivie de questions qui ont également permis à l'administration fiscale d'obtenir un précieux retour du terrain pour améliorer l'outil. Les participant-e-s ont ensuite pu tester la prestation en ligne VaudTax et remplir leur déclaration d'impôt pour celles et ceux qui le souhaitent, tout en bénéficiant de la présence de taxatrices et taxateur pour les aiguiller. Forte du succès rencontré par ces sessions, l'ACI a décidé de pérenniser ces rendez-vous en 2024.

Outre ces sessions VaudTax, l'Administration cantonale des impôts a renforcé sa présence dans les établissements scolaires du postobligatoire dans le cadre de sa campagne de sensibilisation des jeunes. Elle a ainsi uni ses forces avec le Centre Social Protestant (CSP) qui propose depuis 2007 des ateliers en classe dans le cadre du Programme vaudois de prévention du surendettement (Parlons Cash). Un atelier conjoint d'une durée de 3 périodes a ainsi vu le jour. Durant la première période, l'ACI propose un concept ludique et interactif pour permettre aux jeunes de se familiariser avec le monde des impôts.

Suite à cette première année et vu le bilan positif qui a pu être tiré, les deux parties ont décidé de poursuivre leur collaboration en 2024 et, dans la mesure du possible, de la développer.

UN BINÔME DE CONSERVATEURS À LA TÊTE DU REGISTRE FONCIER DE LA CÔTE

Le Registre foncier du canton de Vaud, comprenant quatre offices et un bureau décentralisé (Pays-d'Enhaut), est habituellement dirigé par un conservateur par site, lequel s'occupe tant de trancher les questions juridiques et pratiques liées au métier du Registre foncier, que de gérer l'organisation et le personnel de son bureau.

En 2023, un changement drastique dans la manière traditionnelle de gérer un bureau s'est opérée au Registre foncier de La Côte, à Tolochenaz. En effet, dans une optique de relèvement des cadres, la Direction générale de la fiscalité a pris le pari de nommer non pas un, mais deux conservateurs.

Cette configuration s'était déjà rencontrée lors de la nomination de deux conservatrices à mi-temps, mais un pas supplémentaire a été franchi. Les deux conservateurs nommés sont employés chacun à plein temps, respectivement à 80%. Il s'agira donc d'un double partage de fonction : celle de conservateur et celle d'adjoint, qu'ils pourront exercer conjointement ou alternativement. Un cahier des charges très stricte a été défini pour chacune de ces fonctions.

Le binôme de conservateurs ainsi que la Direction générale de la fiscalité sont enthousiasmés par cette solution innovante qui ouvre de nouvelles perspectives dans la gestion des ressources humaines d'un métier géré par des règles très strictes ainsi qu'une responsabilité conséquente, celle de l'Etat.

Cette gestion bicéphale du bureau a pris effet au premier janvier 2024.

LES PRESTATIONS DE LA DGF

7.6

Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)

Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)

Durant l'année 2023, la mise en œuvre de la politique agricole fédérale (PA23) a généré une augmentation des contributions versées aux agricultrices et agriculteurs vaudois. Cette augmentation résulte de plusieurs facteurs complémentaires peu prévisibles.

La Confédération a, d'une part, adapté les montants des contributions en cours d'année et, d'autre part, diminué certaines conditions à respecter. Ces modifications sont intervenues en réponse aux demandes conjuguées des représentants des milieux agricoles et des cantons.

Dès lors, une seconde campagne d'inscriptions aux différents programmes a été mise en place à l'attention des agricultrices et agriculteurs. Les exploitant-e-s agricoles vaudois-e-s, bien soutenu-e-s par la vulgarisation agricole, ont répondu massivement à cette seconde campagne. L'adaptation des montants des contributions par la Confédération, couplée à la forte participation des exploitant-e-s agricoles vaudois-e-s ont porté le montant total des contributions à 317 millions pour l'année 2023. Ce montant représente une augmentation totale de 23 millions par rapport à l'année précédente.

En 2023, la grippe aviaire, par la souche de virus H5N1, a refait son apparition sur le territoire vaudois après plusieurs années d'absence. C'est fin février, qu'une mouette trouvée blessée à Coinsins, a été transportée dans un centre de soins de la région où elle a été finalement diagnostiquée positive à la grippe aviaire. Si des mesures spécifiques ont été ordonnées par la Direction des affaires vétérinaires et de l'inspectorat (DAVI) sur le centre de soins, notamment en stoppant le trafic des animaux, les dépistages ultérieurs effectués sur les oiseaux hébergés dans l'établissement ont permis de constater que le virus ne s'était pas propagé au sein de l'effectif. Ce cas de grippe aviaire, ainsi que d'autres apparus ailleurs en Suisse, ont obligé les autorités vétérinaires nationales à imposer des mesures de prévention à tous les aviculteurs-trices du pays. Ainsi, les sorties en plein air de la volaille, sans que les parcours extérieurs n'aient été protégés par des filets empêchant le contact entre oiseaux domestiques et sauvages, ont été interdites jusqu'au mois de mai.

Dès le mois de juillet, des mesures ont dû à nouveau être prises sur les berges nord-ouest du lac de Morat par la DAVI. Ensuite de la découverte d'oisillons de mouettes rieuses morts sur un nichoir artificiel situé à l'embouchure de la Broye dans le lac, les exploitations de volaille se trouvant dans un rayon d'un kilomètre autour du site de reproduction ont dû appliquer les mêmes mesures de protection que celles prescrites pendant les cinq premiers mois de l'année. La recrudescence du nombre de cas de grippe aviaire en Suisse et en Europe ainsi que la présence du virus à nos latitudes pendant une grande partie de l'année, y compris en période estivale, incitent les autorités à maintenir une veille épidémiologique efficace et à renforcer leur dispositif de lutte afin de garantir une intervention rapide en cas d'apparition d'un foyer de grippe aviaire dans la population de volailles domestiques.

LES PRESTATIONS DE LA DGAV

7.7

Statistique Vaud

Statistique Vaud

En 2023, Statistique Vaud a publié huit numéros de son courrier *Numerus* portant sur les différents domaines d'action de l'Etat, comme les transports, la construction ou la situation socio-économique de la population vaudoise. Premier jalon de son virage numérique, cette publication est devenue gratuite, disponible sur le site vd.ch et diffusée par e-mail ainsi que via les réseaux sociaux.

Dans le cadre de sa mission prospective, l'entité a publié en juin l'étude *Transition énergétique dans le canton de Vaud à l'horizon 2050*, accompagnée de vidéos de présentation, d'infographies ainsi que d'un numéro de *Prospectif* synthétisant ses principales conclusions. Elaborée en collaboration avec la Direction générale de l'environnement et l'EPFL, cette étude a permis de nourrir les réflexions sur l'avant-projet de révision complète de la loi sur l'énergie publié en août.

LES PRESTATIONS DE STATVAUD

8.1

Ordre judiciaire vaudois

Événements marquants 2022 pour l'Ordre judiciaire vaudois (OJV)

En 2023, l'Ordre judiciaire vaudois (OJV) a enregistré 59'000 nouveaux dossiers (contre 54'880 en 2022, soit +7.5 %), hors activités des offices des poursuites, des offices des faillites et de l'Office cantonal du registre du commerce. Un nombre d'affaires quelque peu inférieur ayant été traité durant la même période, le total des causes pendantes en fin d'année a connu une nouvelle hausse de 11.2%, qui s'explique en grande partie par la complexification des affaires. L'évolution est toutefois variable selon les matières.

SUR LE PLAN PÉNAL

Les tribunaux d'arrondissement, la Cour d'appel pénale, ainsi que le Tribunal des mesures de contrainte et le Juge d'application des peines ont connu une stabilité en 2023, voire une baisse des entrées, alors que le Tribunal des mineurs et la Chambre des recours pénale ont reçu un nombre supérieur de causes (respectivement +20.5% et +3.8%).

SUR LE PLAN CIVIL

La Chambre patrimoniale cantonale a enregistré une légère baisse de ses entrées de même que la Chambre des recours civile, la Cour civile et les affaires de successions dans les justices de paix. Toutes les autres instances civiles ont dû faire face à une augmentation parfois très conséquente du nombre d'entrées, soit en droit de la famille (+4.3% dans les tribunaux d'arrondissement, +7.6% devant la Cour d'appel civile), dans le domaine des curatelles (+8.8% devant les justices de paix, +6.7% en deuxième instance), dans les procédures pécuniaires (+10.7% devant les justices de paix, +1.3% devant les tribunaux d'arrondissement), en droit du travail (+24.9% devant les tribunaux de prud'hommes, +21,2% devant le Tripac), ainsi qu'en droit du bail (+39.3%).

EN MATIÈRE DE DROIT PUBLIC

Le Tribunal des mesures de contrainte a vu les procédures administratives en lien avec la détention de personnes étrangères augmenter à nouveau fortement (+44.5%), mais toutes ont été traitées sans retard. La Cour de droit administratif et public, la Cour des assurances sociales et la Cour constitutionnelle ont globalement connu la stabilité.

EN MATIÈRE DE POURSUITES ET DE FAILLITES

l'augmentation est générale. Le nombre de poursuites introduites est supérieure de 8.8% en 2023 par rapport à 2022, les réquisitions de continuer la poursuite ont augmenté de 3.3%. Le nombre de faillites déclarées est 8.1% plus élevé que l'année dernière, alors que le nombre de faillites liquidées a augmenté de 3.9%. Devant les justices de paix, les procédures en matière de poursuites ont augmenté de 10%, les expulsions et les exécutions forcées de 17.6%. Enfin les affaires de poursuites et faillites ont augmenté de 20% devant les tribunaux d'arrondissement et de 3% devant la Cour des poursuites et faillites.

L'OFFICE CANTONAL DU REGISTRE DU COMMERCE

Le registre du commerce a pour sa part connu une légère baisse des entrées.

Les magistrats et collaborateurs de l'OJV ont été fortement sollicités en 2023. Les forces supplémentaires allouées étaient indispensables et, après une période de formation et d'adaptation, ont apporté un concours bienvenu au fil du temps. Les efforts consentis ont permis de garder des délais de traitement remarquables dans la plupart des matières puisque, toute matière confondue, près de 79% des affaires ont été clôturées en moins de six mois. Malgré tout, les stocks augmentent inexorablement année après année et le découragement face à la masse constante de travail se fait sentir. Plusieurs projets d'envergure sont en cours de réalisation et devraient permettre, dans un avenir proche, d'optimiser la gestion et le traitement des causes soumises à la justice.

9

Objets parlementaires

Objets parlementaires dont le délai de réponse est échu

En application de l'article 111 al 3, le Conseil d'État renseigne le Grand Conseil sur les objets qui lui ont été renvoyés et auxquels il n'a pas été donné suite alors que le délai pour répondre ou rapporter est échu. Les renseignements sont accessibles ici s'agissant des interventions principales que sont les motions, les initiatives législatives et les postulats.

[Lien vers les objets](#)

10.1

Prestations DITS

Prestations du DITS

Secrétariat général

Office des affaires extérieurs

Direction général des affaires institutionnelles et des communes

Direction générale du territoire et du logement

Service de l'éducation physique et du sport

Chancellerie

10.2

Prestations DEF

Prestations du DEF

Secrétariat général (SG-DEF)

Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO)

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

10.3

Prestations du DJES

Prestations du DJES

Secrétariat général

Direction générale de l'enfance et de la jeunesse

Service des curatelles et tutelles professionnelles

Direction générale de l'environnement

Service pénitentiaire

Service de la sécurité civile et militaire

Police cantonale vaudoise

10.4

Prestations du DSAS

Prestations DSAS

Secrétariat général

Direction générale de la cohésion sociale

Direction générale de la santé

10.5

Prestations du DEIEP

Prestations DEIEP

Secrétariat général Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Direction générale de l'emploi et du marché du travail

Service de la promotion de l'économie et de l'innovation

Service de la population

Direction générale des immeubles et du patrimoine

10.6

Prestation du DCIRH

Prestations du DCIRH

Secrétariat général

Office de l'accueil de jour des enfants

Service des affaires culturelles

Direction générale de la mobilité et des routes

Service des automobiles et de la navigation

Direction générale du numérique et des systèmes d'information

Direction générale des ressources humaines

10.7

Prestations du DFA

Prestations du DFA

Secrétariat général

Office cantonal de la durabilité et du climat

Service d'analyse et de gestion financières

Direction générale de la fiscalité

Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires

Statistique Vaud

11.1

Rappel des trois axes

AXE 1: LIBERTÉ ET INNOVATION

TRANSFORMER EN ATOUTS LES RESSOURCES DU CANTON

La liberté de réaliser et la capacité d'innovation, piliers d'une prospérité au service de toutes et tous

Canton ouvert sur l'Europe et le monde tant par sa population que son économie compétitive, Vaud est un canton attractif et prospère depuis de nombreuses années. Il aspire à le rester. Ce rayonnement tient à plusieurs facteurs à consolider et développer durant la législature : une forte capacité d'innovation, l'excellence de ses hautes écoles, la densité du réseau de formation professionnelle et un tissu économique fait d'entreprises dynamiques et diversifiées, des atouts indispensables pour se préparer aux transitions climatiques, énergétiques et numériques notamment. La présence unique d'un hub mondial du sport international et la richesse de l'offre culturelle complètent le panorama d'un canton où la liberté d'entreprendre se conjugue à la qualité de vie. Ces atouts doivent trouver appui sur un marché du travail dynamique ainsi que des finances publiques saines. De nouvelles impulsions sont néanmoins nécessaires pour que les conditions-cadre donnent à toutes et tous les moyens de réussir. Cela passe par des actions concordantes et de grands équilibres : une réduction de la fiscalité tant pour les personnes physiques que différents secteurs spécifiques du tissu économique, des infrastructures performantes, des logements correspondant aux attentes ainsi qu'un système de formation permettant à toutes et tous de se réaliser et s'orienter vers des carrières porteuses d'avenir.

AXE 2: DURABILITÉ ET CLIMAT

AGIR À LA HAUTEUR DES ENJEUX PLANÉTAIRES

La durabilité et la préservation du climat au cœur des politiques publiques

Nul ne conteste aujourd'hui la nécessité d'agir pour lutter contre le dérèglement et les effets des changements climatiques, dont les impacts entraînent des conséquences directes sur l'environnement, la santé et la qualité de vie. C'est désormais un nouveau paradigme, le point de convergence de nombreuses actions des pouvoirs publics. La transition énergétique est l'une des réponses, mais elle doit faire partie d'une approche globale qui tient compte des enjeux financiers, légaux et en personnel. Cette approche doit tendre à une économie durable, un système de mobilité performant, accessible et moins gourmand en énergie, ainsi qu'à une agriculture résiliente. Elle doit par ailleurs se conjuguer au souci de la préservation de la biodiversité et de la protection des milieux naturels et tendre à l'adaptation de notre société aux effets des changements climatiques. Réussir la transition passe aussi par le développement des compétences requises pour la mettre en œuvre : former les personnels nécessaires dans tous les domaines concernés, soutenir la recherche et l'innovation dans les hautes écoles et l'économie pour développer des solutions et techniques novatrices, informer la population pour permettre des choix individuels responsables. Pour accompagner les profonds changements de notre société et de nos comportements, l'État veille à renforcer l'exemplarité et à documenter l'impact des changements climatiques et les effets des mesures prises. Il doit également, dans une logique de partenariats, proposer des conditions-cadre favorables et renforcer les collaborations avec les communes et acteurs économiques du canton.

AXE 3 : COHÉSION, PROXIMITÉ ET AGILITÉ DE L'ÉTAT

BÂTIR UNE SOCIÉTÉ OUVERTE ET UNIE

L'accessibilité, le respect des usagères et des usagers et l'efficacité, valeurs des services publics

Alors que les crises tendent à se cumuler, que les incertitudes voire la polarisation se renforcent au sein de la population, la nécessité de préserver des institutions politiques et démocratiques au service du bien commun mérite d'être réaffirmée. Car les institutions sont vectrices de confiance au sein de la population. Plus largement, il s'agit de poursuivre la construction d'une société ouverte et unie. En ce sens, la cohésion est une donnée essentielle à la qualité de vie et au bon fonctionnement de la société. Elle doit ainsi animer les individus, les générations, les régions et les différents niveaux institutionnels de notre pays et de notre canton. Visant une intégration sociale, professionnelle et économique, la cohésion repose sur des bases très diverses telles que la politique de santé, la formation, le soutien à la jeunesse, la culture, le sport, les prestations sociales, la sécurité de la population ou la protection des données. Dans de nombreux secteurs, l'État, acteur clé de la cohésion, doit veiller aux conditions de travail et éviter la pénurie de personnel. À cela s'ajoute l'exigence de services publics efficaces, accessibles et répartis sur le territoire, répondant aux besoins, à l'évolution technologique et à chaque composante de la population, dans le sens de la proximité entre l'État et les citoyens.

11.2

1.1. Fiscalité

FISCALITÉ

1.1 Améliorer l'attractivité du canton en réformant de manière ciblée la fiscalité pour demeurer compétitif

RÉALISATIONS 2023:

Afin de soulager la charge fiscale des ménages vaudois et ainsi libérer du pouvoir d'achat pour sa population, le Conseil d'Etat s'est engagé, dans le périmètre de son programme de législature, en faveur d'une réforme de la fiscalité des personnes physiques. Il a ainsi proposé une adaptation de la fiscalité des personnes physiques en procédant notamment à un abattement de 3,5% sur l'impôt cantonal sur le revenu dès la période fiscale 2024. Cette proposition a été validée par le Grand Conseil en octobre 2023. Le Conseil d'Etat examinera également, dans un deuxième temps, des mesures relatives à l'impôt sur la fortune.

Outre la réduction pérenne de 3,5% de l'impôt cantonal sur le revenu des personnes pour la période fiscale 2024, plusieurs augmentations de déductions sont déjà entrées en vigueur pour la période fiscale 2023. La déduction pour frais de garde passe ainsi de CHF 10'500.- à 13'000.- alors que le forfait pour l'assurance-maladie est augmenté de 3'200 à 4'800 francs par adulte et de 6'400 à 9'600 francs pour les époux vivant en ménage commun. De plus, l'imposition sur l'estimation des objets mobiliers a été réduite à 30 % de la valeur d'assurance contre 50 % auparavant.

Dès la période fiscale 2024, l'augmentation pour frais de garde passera de CHF 13'000.- à 15'000.- par enfant.

Dans le contexte de la mise en oeuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique, le Conseil d'Etat a également présenté un train de mesures visant à garantir et renforcer l'attractivité économique du Canton. Ce train de mesures comprend plusieurs aspects qui se déploieront progressivement.

Dans un premier volet, le Conseil d'Etat entend procéder à une adaptation de la loi sur les impôts directs cantonaux (LI). Il s'agit de faire évoluer l'imposition au taux distinct des réserves latentes vers un amortissement annuel pour le solde de la matière (step-up) et d'introduire dans le droit cantonal un barème progressif pour l'imposition des personnes morales.

Dans un deuxième temps, le Conseil d'Etat proposera, début 2024, de mettre en place un train de mesures pour garantir et améliorer l'attractivité du canton de Vaud. Ce train de mesures sera concrétisé dans un second temps et les modifications législatives correspondantes seront transmises au Grand Conseil à ce moment-là. Il comprendra des mesures fiscales, des mesures de soutien aux conditions-cadre économiques (soutien à la R&D, main d'oeuvre, formation, efficacité énergétique, renforcement de l'accueil extra-familial).

11.3

1.2. Économie et innovation

Économie et innovation

1.2 Renforcer le soutien à l'innovation et les conditions-cadre en faveur des entreprises

RÉALISATIONS 2023:

En 2023, le **fonds de soutien à l'innovation** a permis de soutenir la montée en puissance du programme SyNNergy, géré par Innovaud et conçu pour soutenir des consortiums d'entreprises vaudoises souhaitant réaliser des projets communs dans le domaine de la transition numérique. Le fonds a aussi contribué à renforcer les actions autour de la TrustValley, pôle de compétences lémanique en matière de confiance numérique et de cybersécurité, avec notamment le lancement du TrustVillage (offrant un espace d'accueil aux jeunes entreprises se lançant dans ce domaine) et l'accélération des programmes Tech4Trust (programme d'accélération des startups actives sur ce segment) et Trust4SMEs (permettant à des PME d'être accompagnées dans leurs démarches de renforcement en matière de cybersécurité). Le lancement de FutureHealth Lausanne et l'extension du parc locatif et de la capacité d'accueil de Biopôle ont également permis de renforcer la Health Valley, cluster romand des sciences de la vie. Enfin, un programme d'innovation académique a été initié entre les trois hautes écoles vaudoises (HEIG-VD, EPFL, UNIL).

Afin de garantir à long terme la capacité du Canton à poursuivre son soutien à l'innovation, condition essentielle au maintien de la compétitivité de son économie, le fonds de soutien à l'innovation a été doté d'un montant supplémentaire de 50 millions de francs.

En outre, dans une même démarche anticipative visant à s'assurer de disposer à l'avenir d'un mécanisme de soutien aux entreprises exportatrices, autre secteur-clé de l'économie vaudoise, le Canton a redoté son **fonds de soutien à l'industrie** -dernièrement employé durant la crise du COVID-19- à hauteur de 10 millions de francs et flexibilisé les conditions de son utilisation. Ce fonds pourra ainsi être réactivé en cas de survenance d'une nouvelle crise conjoncturelle majeure. Par ailleurs, le Canton a également redoté son crédit-cadre « fonds foncier industriel », permettant un soutien à l'acquisition foncière hors des contextes de crise, indispensable au maintien et au développement d'entreprises industrielles.

Enfin, le travail de réflexion autour de la mise en œuvre de la réforme internationale GloBe lancée par l'OCDE s'est poursuivi. Afin de préserver sa compétitivité et son attractivité dans un contexte d'imposition minimale des multinationales, les services concernés de l'administration cantonale ont ainsi développé un train de mesures compensatoires et incitatives, qui sera prochainement soumis au Conseil d'Etat.

11.4

1.3. Finances publiques

FINANCES PUBLIQUES

1.3 Assurer une gestion saine et durable des finances publiques permettant de faire face aux défis des prochaines années et de réaliser les crédits votés et les investissements planifiés

RÉALISATIONS 2023:

Le budget de fonctionnement 2024 présente une croissance des charges de 4,9% (547 millions de francs). Il convient de considérer que la situation inflationniste impacte ce budget de quelque 230 millions de francs (indexations des salaires des secteurs public et parapublics, accord négocié avec les syndicats au printemps 2023 et hausse des coûts dans différents secteurs). Corrigée de ces éléments pour permettre la comparaison, la croissance des dépenses ordinaires est de 2,9%, soit légèrement inférieure au budget 2023 (+3,1% hors indexation 2023).

Le budget des investissements 2024 prévoit des dépenses brutes (599 millions de francs, part Etat plus partenaires), de nouveaux prêts (110 mios) et de nouvelles garanties (406 mios) pour un total de 1'116 millions de francs, soit 99 millions de francs de plus qu'au budget 2023. Ce niveau d'investissement jamais atteint précédemment participe à la politique de soutien du Conseil d'Etat à l'économie du canton, avec une hausse sensible des moyens pour adapter les établissements sanitaires, renforcer les infrastructures de mobilité et développer les transports publics. Ce budget s'inscrit dans l'objectif d'investissement prévu dans le Programme de législature.

11.5

1.4-1.5 Formation professionnelle

FORMATION PROFESSIONNELLE

1.4 Valoriser et promouvoir la formation professionnelle

RÉALISATIONS 2023:

Durant l'année 2023, une série de projets en faveur de la formation professionnelle ont été mis en œuvre ou ont connu de bons résultats. Parmi ceux-ci, le lancement du projet « Relai entreprises » vise à faciliter la relation entre les candidats et candidates à l'apprentissage et les entreprises formatrices en s'appuyant sur des mandataires expérimentés dans l'insertion en formation professionnelle. Toujours à l'OCOSP, un second projet nommé « Orientation en RAC 1 » a été initié pour renforcer les ressources en orientation dans les classes de raccordement.

L'objectif consiste à réduire le nombre d'élèves qui se retrouve à terme dans des solutions non certifiantes. Afin de renforcer le travail des référentes et des référents en approche du monde professionnel (AMP) présents dans les établissements scolaires du secondaire I, il a été décidé de désigner des coordinatrices et coordinateurs en AMP dans chacune des huit régions scolaires afin de soutenir le travail de prospection vers les entreprises et d'organisation d'événements promotionnels en faveur de l'apprentissage.

L'année 2023 a fait l'objet d'une première phase pilote avec la nomination de trois coordinatrices et coordinateurs, respectivement dans la région lausannoise, le Chablais et le Nord vaudois. Concernant la promotion des métiers MINT – pour mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique – qui présentent à la fois d'importants besoins en main d'œuvre qualifiée et un manque d'intérêt des jeunes, et particulièrement des filles, un nouveau salon a été préparé ces derniers mois. Il tiendra sa première édition du 26 février au 3 mars 2024 sur le campus de l'EPFL et s'adressera aux élèves vaudois de la 5^e à la 8^e année.

Le dispositif SUCCES consiste à améliorer le taux de réussite aux examens finaux des apprenties et apprentis dans les métiers à fort taux d'échec élevé et ainsi tendre vers le taux de 95% de porteurs d'un diplôme du secondaire II à 25 ans fixé au niveau national. Ce projet, conduit en partenariat avec les associations professionnelles, a permis de faire évoluer ce taux de réussite aux examens finaux de 85.9% en 2022 à 87.3% en 2023, soit une évolution favorable de 1.4%. Enfin, concernant l'intégration des élèves allophones, ce sont plus de 80 apprenties et apprentis allophones qui ont commencé en 2023 leur formation AFP ou CFC au bénéfice d'une PAI+, soit une prolongation d'une année du contrat d'apprentissage pour leur offrir, entre autres, des cours de français.

1.5 Pour pallier les pénuries de personnels identifiées sur le moyen et le long terme, adapter les capacités et les modalités de formation

RÉALISATIONS 2023:

La problématique de la pénurie de personnel qualifié dans le domaine des soins, mais aussi dans celui de l'ingénierie et du numérique, de l'enseignement ou encore celui du travail social, fait partie des priorités de la DGES et des hautes écoles, reflétées dans leurs plans de développement et stratégiques.

INVESTPRO

La DGES collabore avec la Direction générale de la santé (DGS) pour élaborer un plan devant permettre de poser la stratégie politique vaudoise afin de faire face à la pénurie de personnel soignant. Ce projet est conduit par une délégation du Conseil d'Etat composée de la cheffe du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et du chef du DEF. Un premier train de mesures, défini en 2023, porte tant sur des aspects de promotion que de formation et de valorisation des métiers des soins. Ces mesures, dont certaines ont pu être insérées dans le cadre du budget de l'Etat 2024, seront toutes inscrites dans le plan stratégique qui sera soumis au Grand Conseil au printemps 2024.

MINT

En octobre a eu lieu un événement présentant les besoins des entreprises et les offres de formation dans les métiers du numérique, en présence des Conseillers d'Etat Frédéric Borloz et Isabelle Moret. Il a permis de commenter les résultats de l'étude ALP-ICT (plateforme intercantonale de Suisse occidentale) mandatée par le DEF – représenté par la DGEP et la DGES – et le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) pour établir une cartographie des offres de formations existantes et leur articulation avec les besoins exprimés par les entreprises de la région. Il a aussi fourni l'occasion d'explicitier les perspectives d'actions à mener pour parer à la pénurie dans ce domaine.

NOUVELLE FORMATION HEP

Le DEF a approuvé un nouveau règlement de la HEP Vaud, celui des études menant à une nouvelle filière Bachelor en enseignement pour le degré secondaire I. Ce programme permet de suivre une formation Bachelor dans quatre disciplines, puis de suivre le Master pour l'enseignement au secondaire I. La formation a compté près de 125 personnes inscrites.

ASSISES DU SOCIAL

Les Assises du secteur social parapublic vaudois organisées par la Commission paritaire professionnelle (CPP) se sont tenues en novembre à la HETSL (Haute école de travail social et de la santé Lausanne), en collaboration avec l'Etat (DSAS, DEF, DJES), afin de communiquer sur la revalorisation salariale, les conditions de travail et la formation dans ce domaine.

11.6

1.6. Hautes écoles et recherche

HAUTES ÉCOLES ET RECHERCHE

1.6 Consolider les hautes écoles (UNIL, HES, HEP) et le CHUV comme pôles d'excellence

RÉALISATIONS 2023:

L'excellence des hautes écoles dépend notamment d'un financement solide, de la mise à disposition d'infrastructures adéquates et d'un suivi attentif. En 2023, le Conseil d'Etat a adopté les plans stratégiques pluriannuels (2022-2027) de l'UNIL et de la HEP Vaud, articulés autour des missions fondamentales des hautes écoles : enseignement, recherche, contribution à la société et développement de la politique institutionnelle. Il faut mentionner par ailleurs que le soutien de la DGES aux relations internationales – qui participent au rayonnement des hautes écoles – a pu reprendre pleinement en 2023, après le ralentissement dû au Covid, tout en intégrant des préoccupations d'efficience et de durabilité.

PLANS STRATÉGIQUES UNIL ET HEP VAUD ET PLAN D'INTENTION CANTONAL DES HES

Le développement institutionnel est une des missions des hautes écoles du canton. Il s'appuie sur les visions stratégiques articulées dans le plan d'intention de chaque institution, puis la négociation avec le DEF d'un plan stratégique – pour l'UNIL et la HEP Vaud. Ces plans stratégiques seront adoptés ultérieurement par le Grand Conseil. Pour l'UNIL, l'accent est mis sur une institution ouverte sur son environnement, investie dans l'accompagnement des grands défis de société. Au cœur de ce plan se trouvent notamment la transition écologique et numérique de la société, l'attractivité internationale, la capacité d'innovation et de développement économique ainsi que le renforcement du pôle de formation et de recherche dans le domaine de la santé, en collaboration étroite avec le CHUV et les hautes écoles vaudoises. Pour la HEP, le plan stratégique réaffirme le rôle central de l'institution dans la formation puis l'accompagnement des enseignantes et enseignants. Il met également un accent particulier sur l'anticipation des besoins de la société. Les futurs enseignants seront aussi sensibilisés aux voies de formation professionnelle afin de mieux les valoriser auprès des élèves. Quant au plan d'intention cantonal pour les hautes écoles spécialisées (HES), en vue de l'élaboration de la convention d'objectifs de la HES-SO 2025-2028, son canevas est en élaboration. Outre les éléments statistiques récurrents, il demande aux HES de se projeter sur quatre points d'attention spécifiques : contribution au développement d'une société durable, lutte contre la pénurie de professionnels qualifiés, flexibilité et agilité dans les parcours de formation, accompagnement de la transition numérique et digitale.

11.7

1.7. Emploi

EMPLOI

1.7 Veiller à l'équilibre du marché du travail en valorisant les ressources de la population résidente et en proposant des formations adaptées aux besoins de l'économie et des emplois émergents

RÉALISATIONS 2023:

- Depuis sa réorganisation, la DGEM cherche à se rapprocher des entreprises, afin d'avoir une meilleure observation du marché du travail. En effet, plus de 6000 entreprises ont des relations de partenariats actives avec les ORP, via le service interne à chaque ORP du canton dédié aux relations avec les entreprises. La mise en place de quatre plateformes régionales visant à favoriser les échanges entre ORP et acteurs de l'économie permet aussi de mieux cerner les évolutions des besoins en main d'œuvre et de promouvoir, simultanément, le placement de personnes en recherche d'emploi et le service de placement public des ORP.
- La jeune Direction pour l'insertion et le placement professionnel a mis en place certaines initiatives visant à favoriser la réinsertion professionnelle de plusieurs catégories de population. Le projet d'intervention spécialisée au sein des ORP, via l'intégration de spécialistes en réinsertion professionnelle (SIP), mis en œuvre en 2022 a été déployé en 2023. Il est en grande partie destiné aux seniors et aux personnes présentant des difficultés individuelles multiples et vise à les accompagner dans la levée des obstacles et freins personnels, familiaux, de santé ou de type psychosociaux qui entravent leur recherche d'emploi et leur réinsertion professionnelle. En outre, et au travers des nouvelles plateformes mises en œuvre à l'échelon régional, ainsi que de leurs services dédiés aux entreprises, les ORP disposent d'instruments permettant de promouvoir les demandeurs et demandeuses d'emploi seniors et de valoriser leurs profils et leurs expériences auprès d'employeurs potentiels.

- Une collaboration entre la DGEM, en partenariat avec l'EVAM, et la faitière vaudoise de l'hôtellerie et de la restauration épaulée de l'organisme spécialisé en charge de la formation dans ce domaine, a permis de sélectionner des personnes en provenance d'Ukraine et au bénéfice d'un permis S inscrits auprès des ORP du canton pour leur proposer deux formations courtes et certifiantes. Ces formations comprenaient entre autres des cours de français et des cours « métier », l'une dans le domaine de l'hôtellerie-restauration, l'autre dans le domaine de l'intendance. A la suite de ces formations, la DGEM joue un rôle pivot dans la mise en relation entre les personnes fraîchement diplômées et les établissements en manque de personnel. La volonté de la DGEM est de réitérer cette formation en 2024, pour autant que le public issu de la migration réponde à l'appel.
- Enfin, concernant l'évolution des nouvelles formes d'organisation du travail (télétravail, économie de plateforme), elles peuvent potentiellement déboucher sur des mises en danger de la santé physique et psychique des travailleurs. Courant 2023, les contrôles ont été accrus, de même que la concertation avec les partenaires sociaux et les parties prenantes. Ces contrôles et les échanges avec les principaux acteurs de l'économie de plateforme ont conduit à des évolutions notables des modèles pratiqués jusqu'en 2023.

Complément du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme :

2023 a vu la collaboration entre la DGEM et le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) s'intensifier et se systématiser, avec, par exemple, la mise en œuvre conjointe d'incitatifs financiers à l'embauche des personnes en provenance d'Ukraine, analogues aux aides pour d'autres publics.

Par ailleurs, le BCI a continué à mettre en œuvre son Programme d'intégration cantonal (PIC 2bis) avec des mesures spécifiques visant la formation, la qualification et le soutien à la recherche d'emploi des personnes issues de la migration. A travers l'Agenda Intégration Suisse, le BCI s'assure également que les personnes relevant de l'asile ont accès à des mesures d'intégration professionnelle via l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) ou le Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR).

11.8

1.8. Agriculture et entrepreneuriat

AGRICULTURE ET ENTREPRENARIAT

1.8 Encourager l'autonomie de la production agricole

RÉALISATIONS 2023:

Au cours de l'année 2023, plusieurs filières agricoles ont bénéficié d'une aide. Ces subventions avaient pour but la promotion des produits agricoles au travers, par exemple, de dégustations à l'attention directe des consommatrices et consommateurs. Le soutien à cette forme de promotion vise à encourager l'achat de produits locaux et de saison.

La Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) a aussi organisé des Assises de la promotion agricole afin de favoriser les échanges et créer des synergies entre les différents bénéficiaires de soutien à la promotion des produits agricoles.

La première phase du plan de relance structurel en faveur de la viticulture, amorcée en 2022, s'est poursuivie en 2023. En complément à la réflexion menée par la branche sur le système actuel des AOC, le règlement fixant les mesures financières en faveur des améliorations foncières (RMFAF) a été revu au profit des infrastructures vitivinicoles. De plus, des moyens supplémentaires ont été octroyés à la promotion vitivinicole. Ces actions accompagnent, entre autres, la branche face aux changements climatiques.

Afin de valoriser les professions des filières agricoles, d'encourager des méthodes de travail innovantes et de favoriser l'entrepreneuriat, la DGAV a réitéré son appel à soutenir des projets innovants tout en accentuant sa représentativité lors d'évènements de promotion de son enseignement incluant une patente cantonale en élaboration de produits fermiers et une formation en consommation durable.

Le projet des « Agripôles vaudois » a bénéficié de crédits d'études, lesquels sont employés pour produire les rapports de programmation et de faisabilité pour les sites de Changins, Grange-Verney et Moudon. Par ailleurs, les réflexions sur l'avenir du CEMEF (centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale) sont en cours.

Enfin, l'année 2023 fût riche en projets de recherche et développement supervisés par la DGAV, lesquels permettent de continuer à étoffer les connaissances vitivinicoles au profit de la branche et de la formation professionnelles. En ce sens, le projet d'Agripôle à Changins pour les cultures spéciales, en particulier pour la viticulture et l'œnologie, ouvre une nouvelle perspective à la formation professionnelle, du CFC à l'ingénieur, en regroupant sur un même site les compétences de recherche, de formation, de vulgarisation et de services pour la branche vitivinicole vaudoise et romande.

11.9

1.9. Sport

SPORT

1.9 Promouvoir le sport, pour toutes et tous et dans toutes ses dimensions

RÉALISATIONS 2023:

1.9.1 Dresser un état des lieux et mener une enquête comparative des concepts cantonaux du sport, des missions et des moyens consacrés

Afin de remplir cette mission, le SEPS, avec les services des sports des cantons de Genève et de Fribourg, a mandaté une entreprise spécialisée pour établir des comparaisons intercantionales. Vingt cantons ont accepté de participer à l'étude et ont répondu à tout ou partie d'une septantaine de questions. Ces comparaisons existent donc et apportent un certain nombre d'éléments intéressants. Cependant, les résultats concernant les aspects budgétaires et de ressources humaines affectées dans chaque canton à la politique sportive sont difficilement utilisables, car l'organisation et la structure de financement de chaque administration cantonale sont beaucoup trop différentes.

1.9.2 Construire et mettre en œuvre une stratégie pour le sport sous toutes ses facettes

Le SEPS a lancé deux grands chantiers en 2023, d'une part la rédaction d'un concept cantonal qui fixe les grandes orientations de la politique sportive cantonale pour les 10 ou 15 années à venir, et d'autre part la préparation d'un contre-projet à l'initiative populaire « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse », contre-projet destiné à mettre en application le concept et à répondre au point 1.9.1 du Programme de législature. Il sera répondu dans ce cadre à plusieurs interventions parlementaires en suspens.

1.9.3 Soutenir la construction d'infrastructures sportives d'intérêt régional par un deuxième crédit-cadre

Cet objectif du programme trouvera son application dans le cadre du Concept cantonal et du contre-projet à l'initiative populaire qui est en préparation. Les démarches participatives menées par le SEPS pour l'élaboration de ces documents ainsi qu'un sondage auprès des 1150 clubs sportifs montrent que le manque d'infrastructures est sans conteste l'inquiétude prioritaire des milieux sportifs, qui engendre le refus d'adhésion de milliers de nouveaux membres chaque année dans les clubs.

1.9.4 Maintenir l'attractivité du canton pour les fédérations sportives et les grandes manifestations

Afin d'atteindre cet objectif dans un contexte de plus en plus concurrentiel, la Fondation Lausanne Capitale Olympique, créée à cet effet en regroupant le personnel concerné des services des sports de la ville de Lausanne et du Canton, a mandaté un rapport d'expert pour analyser les forces et les faiblesses de la place valdo-lausannoise dans la politique du sport international, ainsi que les attentes des fédérations vis-à-vis des collectivités publiques. Les résultats de ce rapport ont été analysés, des priorités d'actions dégagées et certaines d'entre elles ont commencé à être déployées.

11.10

1.10. Culture

CULTURE

1.10 Consolider l'offre culturelle et patrimoniale sur tout le territoire; mettre en valeur et renforcer l'écosystème culturel du canton

RÉALISATIONS 2023:

Créé au 1^{er} janvier 2023, le Muséum cantonal des sciences naturelles réunit les Musées cantonaux de géologie, zoologie et botanique. Multisite, cette institution est, avec une collection de près de 7 millions d'objets, la troisième plus importante de ce type en Suisse et la plus grande englobant les trois disciplines.

Un trésor des collections des Site et Musée romains d'Avenches, le précieux buste en or de l'empereur Marc Aurèle, a fait l'objet d'une exposition au renommé J. Paul Getty Museum de Los Angeles. Après 15 ans d'enquête pluridisciplinaire, le travail de fouilles de longue haleine mené sur le plateau du Mormont a été présenté au public dans le cadre d'une exposition réalisée au Palais de Rumine par le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, en partenariat avec la Division cantonale d'archéologie, Archéodunum et le Musée de Bibracte en France voisine. Le quartier des arts vaudois Plateforme 10 a annoncé, à l'issue de sa première année d'exploitation complète, un total de 353'000 visites cumulées. Mené par l'Université de Lausanne, le conséquent chantier de l'extension de l'Unithèque à Dorigny s'est poursuivi alors que la Bibliothèque cantonale et universitaire a maintenu la totalité de ses prestations à la population dans l'attente d'un doublement des places de lecture dès 2026.

Au niveau des soutiens structurels aux institutions et organismes culturels d'importance supra-régionale, plusieurs conventions ont été établies avec les villes de Lausanne, de Vevey et de Nyon. Sur décision du Département chargé de la culture basée sur les préavis des commissions cantonales, quatre nouvelles conventions de trois ans ont été établies dans le domaine des arts de la scène. Une bourse arts plastiques, deux bourses à l'écriture, quatre bourses biennales « création musicale », trois résidences d'artiste à l'étranger, quatre soutiens en lien avec l'Enquête photographique vaudoise, huit soutiens à des projets culturels et participatifs dans les classes vaudoises et deux soutiens à la création de jeux vidéo ont été octroyés.

Une seconde édition du QART (« Quand l'Art rencontre la Technologie ») Innovation Challenge a été lancée avec le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation et la Fondation Inartis.

Fin 2023, le traitement des demandes d'indemnisation et de contributions à des projets de transformation en lien avec la troisième et dernière phase de l'ordonnance fédérale COVID-culture s'est achevé en marquant la fin du dispositif de soutien extraordinaire imaginé par la Confédération et mis en œuvre avec les cantons.

Au niveau de la coopération intercantonale, la constitution d'une Assemblée Plénière réunissant les conseillères et conseillers d'Etat latins en charge de la culture, l'annualisation du dispositif Label+ romand – arts de la scène et l'activation du projet « Safe spaces culture », qui vise à lutter contre le harcèlement et les discriminations sur les lieux de travail et de formation, sont notamment à relever.

11.11

1.11. Logement

LOGEMENT

1.11 Porter une politique du logement adaptée aux besoins

RÉALISATIONS 2023:

L'année 2023 a permis au Conseil d'Etat de revaloriser la mesure de soutien à l'accession à la propriété. Le Canton observe ce mandat constitutionnel en accordant un arrièrecautonnement à la Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire (CVCH). Celle-ci accorde quant à elle sont cautionnement aux candidats à l'acquisition d'un appartement ou d'une maison sise dans le canton, en résidence principale et respectant un certain nombre de critères prévus dans le règlement cantonal. La modification du règlement permet de mieux cibler la population en quête d'acquisition de son propre logement et propose notamment l'introduction d'un plafond du prix d'acquisition par type d'objet et par région économique.

Dans la perspective d'effectuer le bilan des cinq premières années de la loi cantonale sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a mandaté un prestataire externe afin d'évaluer la politique du logement cantonale, avec un volet complémentaire portant sur les disponibilités foncières. La restitution de l'ensemble des éléments de l'étude externe est prévue pour 2024 et sera analysée par les services de l'Etat avant publication officielle.

Poursuivant son objectif d'élaboration d'une stratégie foncière avec le concours de la Société vaudoise pour le logement (SVL) SA, le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil un décret sur la création d'un fonds permettant l'exercice du droit de préemption de l'Etat au sens de la LPPPL. Ce décret propose un fonds de CHF 20 millions et la création d'une commission d'évaluation, laquelle collaborera étroitement avec la SVL pour les missions de portage. Plusieurs séances de commission du GC se sont tenues en 2023 et le projet devrait être soumis au plénum courant 2024.

11.12

2.1-2.2 Plan climat cantonal

PLAN CLIMAT CANTONAL

2.1 Lutter contre le dérèglement climatique et s'adapter à ses impacts

RÉALISATIONS 2023:

Plusieurs études récentes montrent la nécessité d'intensifier la politique climatique cantonale pour atteindre les objectifs fixés. Après une année de législature, le Conseil d'Etat a adopté une vingtaine de mesures emblématiques pour renforcer son action climatique. Il prévoit une enveloppe de 209 millions d'investissement d'ores et déjà préfinancée. Ce montant vient s'ajouter aux nombreux autres investissements dont l'engagement est planifié pour la législature.

Ces mesures emblématiques visent à : accélérer la dynamique de réduction des émissions de gaz à effet de serre en réduisant notamment l'utilisation d'agents fossiles ; renforcer les capacités d'adaptation et de résilience du territoire face aux changements climatiques pour minimiser les risques pour la population, les biens et les ressources naturelles ; renforcer l'exemplarité de l'Etat (cf. mesure 2.12). De manière à garantir un passage à l'action rapide, le Conseil d'Etat a chargé les services concernés de préparer les demandes de crédit au Grand Conseil (EMPD) dans un délai d'une année, soit d'ici le printemps 2024.

En parallèle à ces mesures d'investissements, le Conseil d'Etat travaille sur l'actualisation du Plan climat vaudois prévu pour 2024 (PCV-2024), qui précisera les objectifs cantonaux, présentera le dispositif de documentation et intégrera les mesures emblématiques dans un catalogue plus large. Le Conseil d'Etat planifie également plusieurs révisions légales majeures s'inscrivant dans la poursuite de l'objectif de la neutralité carbone qui, depuis les votations du 18 juin 2023, est ancré dans la Constitution vaudoise et dans la loi fédérale sur le climat et l'innovation.

Simultanément à ces renforcements, les mesures du premier Plan climat de 2020 (PCV-20) continuent à être mises en œuvre. Ainsi par exemple, de nouvelles lignes de bus ont été créées, de nombreuses communes mettent en place des actions climatiques, les cabinets médicaux peuvent bénéficier d'un calculateur carbone afin d'identifier les leviers pour diminuer leurs émissions efficacement, et les agriculteurs peuvent s'appuyer sur une subvention pour développer des cultures résilientes en cas de sécheresse et augmenter la fertilité et la robustesse des sols.

Images : se référer aux visuels du [Factsheet_climat.pdf \(vd.ch\)](#)

2.2 Réviser et moderniser les bases légales pour accélérer la transition vers une société bas carbone

RÉALISATIONS 2023:

Le Conseil d'Etat planifie plusieurs révisions légales majeures s'inscrivant dans la poursuite de l'objectif de la neutralité carbone qui, depuis les votations du 18 juin 2023, est ancré dans la Constitution vaudoise et dans la loi fédérale sur le climat et l'innovation. Peuvent en particulier être mentionnés : la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne), la loi sur les routes (LRou), la loi sur la gestion des déchets (LGD), la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et la révision du Plan directeur cantonal (PDCn). Ces révisions légales permettront de mettre en place les conditions favorables à l'atteinte des objectifs en matière de durabilité et de climat, en cherchant le bon équilibre entre éléments contraignants et incitatifs.

Une nouvelle loi-cadre sur la durabilité et le climat est également prévue pour répondre aux nouvelles obligations légales en matière climatiques, ainsi qu'à la motion 19_MOT_119 demandant « au gouvernement cantonal de se doter des instruments légaux pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable ». Le Conseil d'Etat a démarré en 2023 les travaux d'élaboration de cette loi-cadre, qui vise à assurer la prise en compte transversale et systématique des enjeux de durabilité et de climat dans les actions de l'État. En tant que loi-cadre, cette loi vise en particulier à organiser les relations entre les différentes législations, ainsi qu'à fixer des principes de coordination et des processus étatiques. Ces travaux législatifs sont réalisés en coordination avec les révisions et modernisations légales mentionnées précédemment.

11.13

2.3. Énergie

ÉNERGIE

2.3 Réaliser la transition énergétique pour assurer un approvisionnement durable du canton en énergies renouvelables et neutres en carbone

RÉALISATIONS 2023:

Afin de réduire le recours aux agents fossiles et développer les énergies locales et renouvelables, un avant-projet de la nouvelle loi vaudoise sur l'énergie a été mis en consultation publique d'août à novembre 2023. Le projet, en cours de finalisation en vue de son adoption par le Conseil d'Etat début 2024, contient des échéances pour l'assainissement des bâtiments les plus énergivores ainsi que pour le remplacement des systèmes de chauffage fossiles. Le projet prévoit également une couverture maximale des toitures pour l'énergie solaire ainsi qu'une priorisation des ressources locales et renouvelables et un élargissement des subventions.

En parallèle, une simplification administrative est visée, notamment pour les procédures liées à l'aménagement du territoire, avec par exemple le passage au simple devoir d'annonce pour l'installation de pompes à chaleur. Des outils d'aide aux porteurs de projet et aux autorités, sont mis en place ou actualisés, tels que les cadastres énergétiques ou le « Guide sur la planification énergétique à l'intention des communes ».

En 2023, des aides financières pour plus de 63 millions de francs ont été octroyées, dont près de la moitié pour des travaux d'isolation thermique et environ un tiers pour des installations d'énergies renouvelables. La hausse la plus marquée concerne les pompes à chaleur avec presque 2'000 demandes.

De même, le développement de l'infrastructure de recharge avance de manière soutenue. En particulier, le programme de subventions mis en place par la DGE-DIREN en 2022 a permis d'équiper électriquement près de 15'000 places de parc et d'installer près de 4'500 bornes de recharges.

Par ailleurs, la quasi-totalité des grands consommateurs, au nombre de six cents sont, soit sous convention avec le Canton ou la Confédération, soit engagés dans une démarche similaire dans le but de réduire leurs émissions de CO₂ et d'augmenter leur efficacité énergétique.

En vue d'exploiter le potentiel du sous-sol pour la transition énergétique, un premier crédit d'investissement a été accordé pour acquérir les outils et valoriser les données géologiques existantes. Ce dernier permettra de fournir une première image du sous-sol et de préciser les cibles géothermiques profondes à l'échelle cantonale ainsi que de maîtriser les risques liés à cette filière.

Enfin, des réflexions sont en cours à l'échelon cantonal et fédéral avec les acteurs compétents pour accélérer la formation aux métiers nécessaires à la transition énergétique.

11.14

2.4-2.8 Mobilité

MOBILITÉ

2.4 Proposer des facilités tarifaires afin de favoriser l'accès de la population vaudoise à une mobilité durable et soutenir le pouvoir d'achat

RÉALISATIONS 2023:

Un accès facilité à une offre de transports publics de qualité est un levier important du report modal et d'une mobilité favorable au climat. Ainsi, en 2023, le Conseil d'Etat a initié le projet des « Facilités tarifaires » afin de concrétiser le point 2.4.1 programme de législature 2022-2027 qui consiste à « *proposer des bons de réduction d'un montant équivalent à 50 % d'un abonnement Mobilis 2 zones aux jeunes jusqu'à 25 ans et aux personnes de 65 ans et plus.* ». Ce projet étant transversal à l'Etat de Vaud, plusieurs services et départements collaborent à son élaboration, en concertation avec les entreprises de transport, les associations intercommunales, la branche nationale des transports publics (Alliance SwissPass), la Communauté tarifaire vaudoise Mobilis et l'Office fédéral des transports (OFT). Un EMPL est en préparation - qui sera soumis au printemps 2024 à l'approbation du Conseil d'Etat - pour disposer des bases légales ainsi que des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces facilités dès la rentrée scolaire de 2025.

Par ailleurs, dans le cadre de la campagne Vaudloisirs co-portée par l'Etat de Vaud et Mobilis, deux offres ont incité la population à utiliser les transports publics pour leurs loisirs : une carte permettant de voyager à deux durant une journée à un tarif préférentiel, ainsi qu'un titre de transport à prix attractif pour les déplacements en soirée et durant la nuit.

Enfin, le Canton a posé les bases d'une nouvelle gouvernance de la Communauté tarifaire Mobilis. Elle vise à renforcer son pilotage stratégique et ses ressources pour répondre aux besoins de développement d'offres flexibles et d'optimisation dans le domaine de la distribution, conformément aux objectifs cantonaux en matière de promotion de la mobilité durable. La mise en œuvre de cette nouvelle gouvernance devrait intervenir vers la fin de l'année 2024.

2.5 Développer l'offre de mobilité durable afin d'accompagner les besoins de la population et des entreprises ainsi que l'offre touristique sur tout le territoire

RÉALISATIONS 2023:

Le travail de révision de la Loi cantonale sur les routes (LRou), en parallèle au travail d'élaboration de la stratégie cantonale de mobilité, est en cours. Le projet vise à ancrer dans les bases légales vaudoise la notion de mobilité, pour favoriser un partage équitable de l'espace entre les utilisateur-trice-s, en tenant compte des particularités du territoire cantonal. Il s'agit également de se doter d'une vision directrice d'une mobilité multimodale et durable. Ainsi, un travail méthodologique important a été réalisé pour maximiser les synergies entre ces deux projets : celui de l'élaboration de la stratégie et celui de la révision légale. Le processus de participation a été initié, d'abord par la mise sur pied d'ateliers internes au service porteur (DGMR) puis par la mise en place d'une structure de discussion avec les partenaires de l'administration ainsi que des associations et groupes politiques. Cette démarche a donné lieu à l'organisation de deux ateliers d'échanges fin 2023. L'avant-projet de loi est en cours de rédaction.

Le changement d'horaires de décembre 2023 a amené plusieurs améliorations significatives de l'offre de transport public. Parmi celles-ci, l'introduction de la cadence 30 minutes pour les trains entre Palézieux et Payerne, le dimanche. De plus, on peut signaler la poursuite du développement de l'offre des bus régionaux dans le cadre du Plan Climat, qui a permis d'ajouter 570 allers-retours sur différentes lignes, et de créer une nouvelle liaison rapide entre Moudon et Epalinges, Croisettes. Par ailleurs, l'extension de la Communauté tarifaire vaudoise Mobilis aux communes du Pays-d'En-Haut permet à cette dernière de couvrir désormais l'ensemble du territoire cantonal, facilitant les déplacements des voyageuses et voyageurs.

Dans le cadre du renouvellement des arrêtés cantonaux en cas de pic de pollution, le Canton a renforcé son dispositif portant sur la promotion des transports publics. Il a contracté un partenariat avec FAIRTIQ pour accorder un rabais de 50 % sur tous les trajets dans le périmètre Mobilis si le titre de transport est acheté via l'application. Enfin, le Canton a œuvré à atténuer la hausse des tarifs des transports publics dans le périmètre Mobilis où une mesure d'accompagnement sous la forme d'une baisse des prix des abonnements annuels a été mise en œuvre.

Côté ferroviaire, compte tenu de l'important retard des travaux de modernisation de la gare de Lausanne annoncé par les CFF et l'Office fédéral des transports, le Canton a demandé des garanties pour assurer le fonctionnement du nœud ferroviaire de Lausanne et de la gare durant les travaux. Lors de sa rencontre avec le Conseiller fédéral Albert Rösti en juillet, la Cheffe du DCIRH a demandé que soit initiée dans les meilleurs délais une étude préliminaire en vue de l'extension sous-terrain de la gare. Enfin, à plusieurs reprises le Canton a soutenu et défendu avec succès l'intégration d'un tunnel ferroviaire entre Morges et Perroy dans le Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire 2035, qui constitue une première étape à la réalisation de la deuxième ligne ferroviaire entre Lausanne et Genève.

2.6 Planifier les besoins en mobilité et réaliser les infrastructures dans les agglomérations vaudoises, en particulier développer les axes forts de transports publics

RÉALISATIONS 2023:

Les études et la réalisation des axes forts de transport public de l'agglomération lausannoise se sont poursuivies en 2023. Les travaux de construction du tramway entre Lausanne et Renens sont en cours, pilotés par les tl, entreprise à laquelle l'Etat de Vaud a délégué la maîtrise d'ouvrage. Dans le secteur Galicien, des travaux d'envergure avec le prolongement du Viaduc de Malley par un ouvrage à l'architecture moderne se sont déroulés entre le deuxième et dernier trimestre 2023. Concernant le tronçon du tramway entre Renens et Villars-Ste-Croix, le traitement des oppositions est en cours d'achèvement et les tl sont dans l'attente de recevoir une décision d'approbation des plans de la part de l'Office fédéral des transports (OFT) courant 2024. Pour ce qui concerne le financement des travaux, leur budget est consolidé. La part prépondérante du financement incombant au Canton fait l'objet d'un EMPD pour les crédits d'ouvrage. Il sera soumis au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil courant 2024.

Concernant les études pour le développement des métros m2 et m3, une démarche d'optimisation du programme a été ouverte, suite notamment aux retards annoncés des travaux de la gare de Lausanne. Des solutions sont recherchées pour garantir la réalisation du projet dans les meilleurs délais et aux meilleurs coûts. Les résultats de cette démarche sont attendus pour le premier trimestre 2024. Trois experts ont été nommés pour accompagner cette démarche : Olivier Français, Philippe Gauderon et Serge Dal Busco. Enfin, un directeur stratégique du projet est entré en fonction au printemps en la personne de Samuel Barbou, pour renforcer la gouvernance du programme.

Quant à l'étude relative à l'évolution du m1, elle suit son cours en collaboration avec les communes concernées. L'étude préliminaire devrait s'achever au printemps 2024. En 2024 également seront définis les prochaines étapes de développement du projet et le financement correspondant.

Enfin, pour ce qui concerne les projets de nouvelles jonctions autoroutières dans l'Ouest lausannois, la préparation d'un EMPD pour l'obtention des crédits cantonaux nécessaires à la part de financement cantonale des travaux des jonctions de Chavannes et Malley a démarré. Le Conseil d'Etat en sera saisi courant 2024.

2.7 Aménager et entretenir le réseau routier, y compris les infrastructures cyclables, afin d'assurer la sécurité de toutes les usagères et usagers de la route et de réduire les nuisances dues au trafic; réduire les émissions de CO2 du parc des véhicules vaudois

RÉALISATIONS 2023:

Les crédits alloués par le Grand Conseil pour la mise en œuvre de la stratégie cantonale de promotion du vélo adoptée en novembre 2021 par le Conseil d'Etat sont entrés en force fin janvier 2023, permettant d'une part de créer une nouvelle Unité vélo au sein de la DGMR et de recruter les équipes ; d'autre part d'initier le travail de déploiement de la stratégie. Actuellement, une quarantaine de projets cyclables à différents stades d'avancement, dont trois projets en phase de construction, sont menés par le Canton. Par ailleurs, les premières études pour l'aménagement du réseau cantonal structurant ont été lancées. Le Canton est entré en matière sur plusieurs demandes de subventionnement pour l'aménagement du réseau cyclable cantonal relevant de la compétence des Communes. La Stratégie cantonale de promotion du vélo a permis en outre de soutenir plusieurs régions, communes et associations dans la mise en œuvre de projets de promotion du vélo et d'offrir à tous les services de l'administration cantonale l'opportunité de participer à l'action nationale Bike to Work.

Parmi les nombreux projets de réaménagements routiers, les travaux de la route de Berne entre Croisettes et Chalet-à-Gobet se sont achevés mi-2023, après plus de 4 ans de travaux, permettant un partage plus harmonieux de la route entre les différentes mobilités. Les travaux de réaménagement de la route entre les stations de Villars-sur-Ollon et de Gryon (la Barboleuse) ont démarré. Ils permettront notamment d'améliorer la cohabitation entre le trafic automobile et ferroviaire par la construction d'un nouveau pont. Le Conseil d'Etat a par ailleurs adopté et soumis à l'approbation du Grand Conseil le crédit d'ouvrage pour les travaux de réaménagement de la route cantonale qui mène à Ste-Croix. Ils permettront de sécuriser les déplacements dans la zone accidentogène au lieu-dit du « Château » avec la création d'un tunnel.

De plus, le Canton a testé l'abaissement de la vitesse de 80 à 60 km/h sur 3 tronçons de routes cantonales hors traversée sur son territoire. Ces essais, accompagnés de mesures de bruit et de sondages auprès des riverain-e-s et des automobilistes, permettront d'évaluer la pertinence d'une telle mesure en matière de lutte contre le bruit routier. Les résultats seront connus courant 2024.

Le projet de révision de la loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux a abouti le 21 mars 2023 à la suite de son adoption par le Grand Conseil. Le 4 octobre 2023, le Conseil d'Etat a adopté le règlement d'application, qui fixe notamment des rabais et des majorations liées aux émissions de CO2 des voitures automobiles légères, avec pour objectif une réduction de ces émissions d'au moins 20% d'ici à 2031. Cette révision de la loi offre également un soutien à la mobilité électrique avec une exonération de la taxe des voitures de tourisme pendant 24 mois.

Enfin, le Canton s'est doté d'un outil de simulation afin de projeter l'évolution du parc automobile sur le territoire cantonal à l'horizon 2050, son utilisation, et son impact énergétique et climatique. Cet outil permet, sur la base de scénarios de vitesse d'électrification du parc automobile notamment, d'estimer la demande de mobilité future (en véhicules-kilomètres), les émissions de GES et les besoins énergétiques des différents scénarios. Les besoins en bornes de recharge peuvent également être estimés en fonction de ces scénarios.

2.8 Permettre un transport des marchandises durable et efficace, répondant aux besoins de l'économie, de la société et respectueux de l'environnement

RÉALISATIONS 2023:

Le Conseil d'Etat a retenu parmi les mesures emblématiques du Plan climat l'encouragement au report de la route au rail du transport de marchandises pour diminuer l'impact climatique dans ce secteur essentiel à l'économie et à la population. Le Conseil d'Etat va consacrer 67,3 millions de francs à l'atteinte de cet objectif, en soutenant la réalisation d'infrastructures ferroviaires privées, en favorisant la mise en œuvre des projets pilotes, ainsi qu'en renforçant les échanges public-privé. Il entend également soutenir l'entreprise MBC dans l'acquisition de matériel roulant pour le transport de matériaux de construction. Pour mettre en œuvre ces mesures, la DGMR a lancé le travail d'élaboration d'un EMPD qui sera accompagné du 2^e volet de la stratégie cantonale du transport des marchandises. Celle-ci déclinera en différentes actions les objectifs fixés dans la feuille de route de 2021. En 2023, le Conseil d'Etat a par ailleurs apporté son soutien au projet du Conseil fédéral mis en consultation pour soutenir de manière accrue le transport des marchandises par le rail et transmis depuis lors au Parlement en janvier 2024.

Dans le domaine des matières dangereuses, la sécurisation du transport par rail de chlore reste une priorité du Conseil d'Etat. Afin de réduire les risques d'accident majeur, le canton de Vaud a participé à l'élaboration d'une convention intercantonale pour la gestion d'évènement majeur et d'un concept d'intervention sur un wagon de chlore.

11.15

2.9. Économie durable

Economie durable

2.9 Assurer une croissance économique durable (direction «zéro carbone net»)

RÉALISATIONS 2023:

Durant l'année 2023, le SPEI a mené plusieurs actions dans ses domaines de compétences contribuant au développement du pôle de la croissance durable dans ses divers axes.

S'agissant de l'**innovation**, les programmes Réseau Hydrogène Suisse romande et Future Milk Vaud ont ainsi été lancés, pour favoriser respectivement les projets visant l'utilisation d'hydrogène bas carbone et la diminution de l'émission de gaz à effet de serre dans la production laitière.

Sur le plan de l'**économie durable**, la plateforme digitale Viva a été lancée pour offrir un portail unique aux entreprises qui souhaitent prendre connaissance des différents enjeux de la durabilité, s'informer quant aux aides financières qui leur sont accessibles et rejoindre une communauté pour construire des collaborations et partager leurs expériences. Le fonds de soutien à l'économie durable a également poursuivi son déploiement, en finançant des aides directes à de nombreuses entreprises ainsi qu'à des projets collaboratifs dans les domaines de l'énergie et de la construction durable. En outre, le fonds a permis de soutenir la création du centre de compétences AgrolImpact, réunissant agriculteurs, industriels et écologistes autour de l'objectif commun de réduire l'empreinte carbone de l'agriculture. Enfin, le soutien au projet Impact Hub – Beaulieu Circulaire a permis d'offrir aux acteurs de la durabilité un espace de coworking et d'événementiel.

Quant aux **filères régionales et cantonales**, l'année 2023 a été marquée par l'adoption, par le Grand Conseil, du **crédit-cadre « tourisme 4 saisons »**, doté d'un montant de CHF 50'000'000.-, qui vise à soutenir, sur l'ensemble du canton, le développement d'infrastructures touristiques dans le respect des principes de durabilité. En soutenant l'investissement dans des infrastructures durables, l'objectif cantonal est ainsi multiple : augmenter la qualité des infrastructures et donc leur attractivité, en augmenter également la durabilité et réduire les effets de saisonnalité. Les premières décisions liées au crédit-cadre ont été rendues à la fin de l'année 2023 et plusieurs dossiers sont en cours d'analyse pour de futurs soutiens.

11.16

2.10. Ressources, milieux naturels et qualité de vie

RESSOURCES, MILIEUX NATURELS ET QUALITÉ DE VIE

2.10 Protéger les milieux naturels et la population face aux changements climatiques et aux pollutions

RÉALISATIONS 2023:

De nouvelles restaurations de marais, zones alluviales et prairies sèches d'importance nationale ont été conduites, contribuant à rétablir la fonctionnalité de l'infrastructure écologique (IE) cantonale et en permettant le retour d'espèces rares. Un inventaire provisoire de l'état initial de l'IE a aussi été conduit selon les exigences de la Confédération. Il sera mis à jour en 2024, en tenant compte de l'avis de l'OFEV, afin de doter le canton et les acteurs concernés d'un plan sectoriel et de mesures aptes à maintenir et consolider à terme l'IE, notamment impactées par le réchauffement climatique.

En matière de gestion intégrée des eaux, une journée, réunissant les cantons de Suisse romande, la Confédération et la France voisine, a été organisée le 22 mai 2023 par la DGE et des partenaires, pour aborder les conflits, existants et à venir, entre acteurs partageant une même ressource. Un projet dans le bassin versant du Boiron a été lancé afin de poser un diagnostic et d'identifier des solutions pour préserver la ressource et la biodiversité et répondre aux demandes en eau. Des mesures en lien avec la 3^{ème} correction du Rhône – 2 élargissements et une digue de protection – ont été mises à l'enquête en 2023 et la réalisation de la digue a pu démarrer. Enfin, deux plans sectoriels ont été initiés au sein de la DGE : celui de protection de la qualité des eaux et celui de l'utilisation de l'eau, en coordination avec celui sur l'irrigation, porté par la DGAV.

À la suite d'un atelier avec les parties prenantes fin 2022, le Plan d'action Sols a été élaboré en 2023. Il détermine les actions nécessaires pour garantir la qualité des sols afin qu'ils soient résistants, résilients et aptes à remplir leurs fonctions pour le bien-être des générations actuelles et futures. Son adoption est prévue pour 2024.

Des mesures du plan climat cantonal de politique forestière ont été déployées et ont rencontré un vif succès. Un programme d'encouragement à l'attention des propriétaires forestiers pour la mise en œuvre d'une sylviculture adaptative a été lancé, de même que des incitations financières pour les propriétaires construisant en bois vaudois ou encore un soutien aux projets innovants.

Le DJES a réuni les acteurs de la construction et de la gestion des déchets fin 2023 afin d'identifier les mesures nécessaires pour faire du Canton de Vaud un pionnier de l'économie circulaire (mesure 2.9 du PL) et réviser la loi sur la gestion des déchets.

11.17

2.11. Agriculture durable

AGRICULTURE DURABLE

2.11 Accompagner l'agriculture face aux changements climatiques

AGRICULTURE DURABLE

RÉALISATIONS 2023:

En novembre 2022, le Grand Conseil a validé un crédit-cadre de 28 millions de francs destiné au financement du volet agricole du plan climat vaudois 2020. Ce crédit-cadre a permis ainsi d'initier une série de mesures destinées aux exploitations agricoles vaudoises afin de leur permettre d'engager des démarches qui concernent aussi bien l'adaptation aux changements climatiques que la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'ouverture de l'inscription aux mesures pour les exploitations agricoles vaudoises a eu lieu au début du mois d'avril 2023. En matière de pratiques respectueuses de l'environnement, on peut citer les soutiens prévus pour l'acquisition de véhicules et de matériel électrique ou carburant au biométhane, dont le but est de s'affranchir en partie des énergies fossiles.

Des contributions pour des cultures spécifiques (légumineuses pour la fixation d'azote dans le sol et/ou autres cultures résistantes à la sécheresse) sont également prévues.

Pour les sols, la mesure phare « Amélioration de la fertilité et de la robustesse des sols » a été déployée sur une vingtaine d'exploitations du canton. La méthodologie concernant l'évaluation des stocks de carbone dans les sols agricoles est fiable, les résultats obtenus via l'outil de prédiction pour définir leur potentiel de séquestration supplémentaire font, quant à eux, état d'une marge d'erreur importante et n'ont pas encore été éprouvés. Pour ces différentes raisons, la mesure telle que définie actuellement dans le cadre du volet agricole du Plan climat vaudois ne mentionne ni ne fait référence à la séquestration de carbone dans les sols agricoles mais se focalise sur le renforcement de la structure, de la portance, de la capacité de rétention d'eau, et de la fertilité des sols.

11.18

2.12. Exemplarité

Exemplarité

2.12 Renforcer l'exemplarité de l'État en matière de climat et de durabilité et atteindre le zéro net d'ici à 2040 en matière d'émissions de gaz à effet de serre pour les activités de l'administration cantonale

RÉALISATIONS 2023:

Le Conseil d'Etat entend envoyer un signal fort quant à la manière avec laquelle l'Etat, en tant qu'organisation, prend ses responsabilités en matière de climat et de durabilité. Il s'engage résolument pour atteindre les nouvelles obligations légales fixées par la loi fédérale sur le climat et l'innovation (art.10), que ce soit en matière de réduction des émissions (zéro émission nette en 2040 pour les activités de l'administration) que d'adaptation aux changements climatiques.

Il a ainsi prévu 46.5 millions de francs, soit près d'un quart du montant réservé pour les mesures emblématiques du Plan climat vaudois 2024 (PCV-24) au budget des investissements, pour des mesures en faveur de l'exemplarité de l'Etat. Ces mesures visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation des agents fossiles. En tant qu'Etat employeur, il s'agit notamment de réduire les émissions générées par la mobilité professionnelle et pendulaire et l'alimentation de ses collaborateurs-trices et des personnes en formation dans la restauration collective publique. En tant qu'Etat propriétaire et partenaire, il s'agit notamment de d'atteindre l'autonomie électrique en 2035 pour les bâtiments de l'Etat et de réduire les émissions des sites de Cery (CHUV) et de l'Amphipôle (UNIL).

D'autres renforcements seront nécessaires pour atteindre l'objectif de zéro émission nette à partir de 2040. En 2023, plusieurs réalisations concrètes ont contribué à cet objectif : Au niveau du domaine énergie et bâtiments, l'Ecole professionnelle de Lausanne (EPSIC), l'Ecole romande d'arts et communication (ERACOM), le gymnase Auguste Piccard et un bâtiment de la prison de la Croisée à Orbe ont été raccordés à un chauffage à distance, permettant une réduction totale des émissions de GES de 520 tCO₂eq par an, des installations photovoltaïques ont été mis en service sur le Centre des laboratoires d'Epalinges (400 m²) et sur le bâtiment administratif de la Pontaise (800 m² en tuiles solaires terracotta), et la finalisation des travaux d'assainissement énergétique du bâtiment administratif de la Pontaise ont permis de faire passer l'étiquette énergétique du bâtiment de G à C. Au niveau de la mobilité professionnelle et pendulaire, un diagnostic global des lieux de travail de l'administration cantonale a été réalisé, un ensemble de mesures à tester sur des sites pilotes a été identifié et un responsable de projet spécialisé dans le plan de mobilité a été engagé.

11.19

2.13. Partenariats

PARTENARIATS

2.13 Renforcer les partenariats et les soutiens aux acteurs du territoire afin d'assurer le déploiement coordonné de mesures en faveur de la durabilité

RÉALISATIONS 2023:

Accompagnement des Communes – Plan énergie et climat communal (PECC)

Avec l'accompagnement des communes, l'OCDC met à disposition le programme PECC pour soutenir les Communes (75 ont lancé un PECC et la moitié met déjà en œuvre des actions concrètes).

L'OCDC favorise les échanges entre les Communes : organisation d'ateliers, 2 rencontres Canton-communes et 3 réunions entre Communes PECC en 2023.

Avec à un soutien du Canton, 14 Communes ont lancé un mandat commun pour de faciliter l'implémentation de l'évaluation de la durabilité dans une Commune (guide pratique et formations disponibles). L'implémentation d'un processus a déjà commencé chez certaines d'entre elles.

Fonds de soutien à l'économie durable

Doté de 25 millions, ce fonds soutient l'économie vaudoise dans sa transition vers une économie durable. Le dispositif inclut :

- aides directes aux entreprises : mise en place d'une stratégie de durabilité et d'un plan d'action (15'000.-), projets collaboratifs (100'000.-), développement de nouvelles offres (jusqu'à 50'000.-).
- plateforme viva-vaud.ch, porte d'entrée sur la durabilité pour les PME (aides disponibles, succès, guide interactif). Soutenue par les principales associations économiques vaudoises ;
- financement de centres de compétences par secteurs économiques.

Lancé au printemps 2022, le fonds a permis à fin 2023 de financer 25 projets collaboratifs (25 en 2023), 80 mandats de soutien et nouvelles offres durables (58 en 2023), le lancement de la plateforme Viva et du premier centre de compétence, AgrolImpact. Au total, plus de 160 entreprises sont concernées (137 en 2023).

Coordination des organismes prestataires et partenaires (COPP)

Les organismes prestataires (axe « partenariats » de l'Agenda 2030) exécutent des tâches de l'action publique qui leur sont déléguées. Les membres (CHUV, EHL, EPFL, EVAM, FHV, HEP, HESAV, HES-SO, Plateforme10, RTS, UNIL, Unisanté, Vaud Promotion, AVASAD, ECAL, EHC, fondation Mode d'Emploi, TL, Paix du Soir) sont nommés par leur hiérarchie et légitimes pour présenter à leurs pairs leurs démarches en faveur de la durabilité. Les objectifs de la COPP sont de renforcer la mise en œuvre de la durabilité dans les tâches publiques déléguées, encourager la coordination entre l'État et les principaux organismes prestataires en matière de durabilité et favoriser le transfert de bonnes pratiques, la mise en commun de ressources, ainsi que le partage de connaissances sur les exigences en matière de durabilité. Chacune des trois rencontres annuelles en plénière comprennent des ateliers thématiques. Une sous-coordination dédiée aux Hautes écoles vaudoises s'est réunie à deux reprises pour traiter spécifiquement des enjeux d'éducation à la durabilité dans l'enseignement supérieur.

11.20

3.1 Institutions et communes

Institutions et communes

3.1 Renforcer les liens et les collaborations entre les institutions fédérales, cantonales et communales; consolider les relations entre l'État et les communes

RÉALISATIONS 2023:

L'Office des affaires extérieures soutient les actions du Conseil d'État pour faire entendre sa voix sous la Coupole et auprès de l'administration fédérale sur les dossiers ayant un impact sur l'organisation, le fonctionnement ou les finances cantonales. L'OAE identifie ainsi le plus en amont possible les objets qui présentent un intérêt particulier, respectivement un risque pour le Canton. Avec la nouvelle législature, le Conseil d'État a décidé de renouer avec la tradition des rencontres intergouvernementales afin de renforcer les liens et la collaboration bilatérale. Cette volonté, favorablement accueillie par les cantons partenaires, s'est traduite par la réception du Conseil d'État fribourgeois, du gouvernement genevois nouvellement élu, ainsi que par une visite à Schaffhouse. Le Canton s'est par ailleurs activement engagé dans le cadre des conférences intercantionales régionales et fédérales, sectorielles et gouvernementales.

S'agissant des communes, la révision de la loi sur les communes est en cours. Un avant-projet devrait être mis en consultation dans le courant de l'année 2024. La nouvelle péréquation est quant à elle en cours d'examen par le Grand Conseil, dans l'optique d'une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) est en cours d'implémentation dans les communes. Les 33 pilotes (communes et associations) ont déjà élaboré leurs budgets 2024 dans le nouveau modèle. Les autres suivront en trois vagues jusqu'en 2027. Enfin, concernant les Eglises et communautés religieuses, des discussions ont débuté avec les premières en vue du renouvellement de la convention de subventionnement, qui échoit en 2024.

11.21

3.2 Territoire

TERRITOIRE

3.2 Viser une utilisation durable et équilibrée du territoire en prenant en compte les divers intérêts en jeu

TERRITOIRE

RÉALISATIONS 2023:

Les travaux de révision complète du plan directeur cantonal se sont poursuivis avec l'adoption par le Conseil d'Etat des *Perspectives pour le territoire*, qui décrivent les principaux enjeux à prendre en compte dans le développement territorial du canton. Dans la foulée, une enquête a également été lancée pour sonder les aspirations de la population par thématique, à évaluer l'acceptabilité de changements dans différents domaines et à identifier des pistes d'action (6200 réponses). Par ailleurs, le groupe d'accompagnement conjoint à la révision complète du plan directeur cantonal et à l'élaboration du plan climat s'est réuni pour une séance de lancement le 15 novembre.

Des premières réflexions concernant la révision de la LATC ont été menées au sein de la DGTL. Elles ont abouti à un élargissement du périmètre de la révision également à la partie « Aménagement » de la loi, qui sera ponctuellement améliorée.

Pour renforcer la transversalité et la cohérence des prises de position étatiques en lien avec les projets de planification communale, des mesures ont été proposées pour améliorer la coordination avec les services partenaires et le respect des délais. Les mesures phares sont une séance de présentation par la commune avant le dépôt du dossier pour examen préalable et une séance de lancement avec les services partenaires pour identifier les enjeux et valider le planning avant la mise en circulation du dossier. Ces propositions ont été discutées entre les directeurs généraux concernés fin 2023, permettant d'envisager une mise en œuvre pour le 1^{er} semestre 2024.

Les cinq agglomérations vaudoises, en collaboration avec le Canton, sont engagées dans l'élaboration de projets de 5^e génération, qui seront déposés à la Confédération en 2025. Le projet d'agglomération Lausanne-Morges est piloté par le Canton, dans une approche partenariale avec les instances communales, intercommunales et régionales. La démarche d'élaboration de la « *Stratégie du Conseil d'Etat pour les agglomérations* » s'est poursuivie en 2023 (rencontre des responsables politiques des agglomérations et des schémas directeurs, renouvellement des conventions pour le fonctionnement des bureaux d'agglomération). Cette stratégie vise à préciser l'action cantonale pour les agglomérations et à répondre à plusieurs interpellations parlementaires en lien avec la gouvernance des agglomérations. Son entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} trimestre 2025.

11.22

3.3 Enseignement

Enseignement

3.3 Renforcer l'enseignement (post)obligatoire, garantir la cohérence du système éducatif dans une perspective d'efficacité et d'équité et assurer la relève

RÉALISATIONS 2023:

Le Grand Conseil a accepté en 2023 trois décrets concernant l'éducation numérique. Le premier concerne la formation des enseignantes et des enseignants pour 36 millions de francs, le deuxième de 12 millions couvre les infrastructures et enfin le troisième est un mécanisme d'achat du matériel. Ces crédits permettront de financer l'éducation numérique sur cinq ans et jusqu'au terme de son déploiement prévu pour l'année scolaire 2027-2028. Plus de 36'000 élèves et près de 4'000 enseignantes et enseignants seront concernés d'ici la fin de l'année scolaire 2023-2024, dans 52 établissements obligatoires sur les 93 que compte le Canton.

L'école à visée inclusive a fait l'objet de visites de terrain et d'une large enquête auprès des établissements. Ces démarches ont abouti à l'annonce de correctifs et d'améliorations concrètes pour la rentrée 2023 et les années qui suivront. On peut citer l'ouverture de nouvelles classes spécialisées dans les établissements ordinaires pour des enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme ou sujets à des troubles du comportement. Des mesures ont également été prises en faveur de l'encadrement scolaire et de la santé mentale des jeunes afin de réduire le décrochage scolaire.

Le département a poursuivi et adapté sa stratégie en faveur d'une école vaudoise plus durable. Ainsi, une enveloppe du Plan climat vaudois de 7 millions est proposée en deux temps. Elle doit permettre de soutenir les écoles dans la prise en compte du développement durable et dans le financement de mesures spécifiques à la formation professionnelle initiale et supérieure. Un premier crédit de 3'931'800 francs a été adopté par le Grand Conseil. Des mesures seront déployées grâce à ce premier financement, pour accompagner les établissements dans leur dynamique de développement durable. Le nouveau volet consacré à la formation professionnelle servira notamment à accompagner l'évolution des formations en faveur d'une transition énergétique.

11.23

3.4 Jeunesse

Jeunesse

3.4 S'engager en faveur de l'enfance et de la jeunesse

RÉALISATIONS 2023:

La Direction générale de l'enfance et de la jeunesse a soumis au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil (septembre 2023) une révision de la Loi sur le soutien aux activités de jeunesse, qui vise à renforcer la participation des jeunes.

Dans le domaine de la protection, la DGEJ a soumis au Conseil d'Etat des mesures urgentes pour répondre à l'augmentation du nombre d'enfants en danger dans leur développement et pour stabiliser les institutions subventionnées, qui connaissent d'importantes difficultés de recrutement de personnel éducatif. La DGEJ va soumettre début 2024 au Conseil d'Etat une politique socio-éducative révisée, de façon à planifier les places en hébergement et les mesures ambulatoires en fonction de l'augmentation des situations et des nouveaux besoins. La DGEJ travaille également avec l'Unité de conseils et d'appui (UCA) pour la mise en place d'un concept de surveillance des institutions auxquelles est confiée la prise en charge des enfants.

Au niveau de la prévention, le Conseil d'Etat a validé en octobre 2023 une nouvelle organisation de la prévention en milieu scolaire et projette d'internaliser en 2024 au sein de l'Etat de Vaud les postes de chargé-e-s de projets de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire, postes qui sont aujourd'hui confiés à l'AVASAD. L'objectif est d'établir une stratégie globale de prévention auprès des enfants et des jeunes, portée par les trois départements concernés, le DSAS, le DEF et le DJES.

11.24

3.5 Sécurité

SÉCURITÉ

3.5 Garantir la sécurité de la population, améliorer la prévention et renforcer les partenariats avec les cantons, les communes et la société civile

RÉALISATIONS 2023:

L'organisation policière vaudoise (OPV), composée de la Police cantonale et des polices communales coordonnent leur action au sein du Conseil cantonal de sécurité et de la Direction opérationnelle. En 2023, ces organes ont poursuivi leurs travaux en vue d'une part de faire face aux opérations d'envergure qui se sont déroulées dans le canton, et d'autre part de poursuivre ses travaux liés à l'évolution et l'harmonisation des pratiques. Au titre de réalisations concrètes, on peut citer : le dispositif opérationnel MERCATO dans le cadre des rencontres sportives, la mise en place de formations communes, la publication d'une directive opérationnelle « interdiction de périmètre », par ex (3.5.1).

La pérennisation de la plate-forme de lutte contre la radicalisation passe par un EMPL en cours d'élaboration. Par ailleurs, la Police cantonale continue à faire évoluer le dispositif par une participation active au sein du groupe opérationnel, notamment en contribuant à élaborer une méthodologie d'évaluation et de traitement des cas permettant de gagner en efficacité et en objectivité (3.5.3).

La plate-forme d'échange Police cantonale / BCI / communauté étrangère se réunit régulièrement pour traiter de thématiques fortes, en particulier le contrôle de police (profilage racial/délit de faciès) et la diversité dans les polices. Un premier livrable a été réalisé : la brochure « Droits et devoirs lors d'un contrôle de police » (3.5.4).

Dans le cadre de la lutte contre la cybercriminalité, il convient de constater qu'en 2023 a eu lieu la plus forte hausse des sollicitations judiciaires (plaintes et entraides) depuis 5 ans (+47% au 1^{er} décembre par rapport à 2022 et +168% par rapport à 2019). Afin d'absorber cette charge, il sera nécessaire d'aborder à l'avenir cette problématique en prenant des mesures extraordinaires, de concert avec l'ensemble des autorités de poursuite pénales et en fixant un objectif à long terme (3.5.6).

Dans le cadre de la collaboration avec d'autres partenaires, la Police cantonale a réalisé l'objectif de rejoindre l'Alarm Receiving Center (ARC) d'ECAvenir, avec un déménagement effectif de la Centrale Vaud police le 6 décembre 2023 (3.5.10).

PÉNITENTIAIRE

Déployer la stratégie de développement des infrastructures pénitentiaires visant à la création de nouvelles places de détention, la flexibilisation des structures existantes et l'adaptation des entités carcérales aux enjeux et réalités sociales en matière de réinsertion, notamment en réalisant la prison des Grands-Marais, tout en sécurisant les entités existantes au niveau infrastructurel face aux nouveaux risques.

Afin d'optimiser la construction de la future prison des Grands-Marais (PGM), le Conseil d'Etat a validé, en mars 2023, un calendrier de réalisation en une seule étape au lieu des deux envisagées. Cette nouvelle planification rendra possible une mise en service progressive des 410 places du site dès 2031, soit 4 ans plus tôt que la variante en deux phases.

En mai 2022, les travaux de chantier de la Prison de la Croisée ont démarré sur la plaine de l'Orbe. Première étape d'un processus d'amélioration et sécurisation du site, la réception du nouveau parking de l'établissement, en décembre 2023, a permis d'initier les travaux de sécurisation et d'assainissement énergétique de la prison qui se dérouleront de 2024 jusqu'en 2028.

Du 3 juin au 2 juillet 2023, le plan d'affectation cantonal - Pôle pénitentiaire du Nord vaudois (PAC PPNV) a été mis à l'enquête. Ce PAC définit notamment les affectations du sol de ce site pénitentiaire en vue notamment de rendre éligible à la construction les terrains qui abriteront notamment PGM et le poste de contrôle avancé (PCA).

En décembre 2023 a pris fin l'avant-projet (phase 31 SIA) de PGM. Le futur établissement prévoit des divisions et des espaces à même de soutenir les efforts de réinsertion des personnes détenues. En effet ces dernières, qu'elles soient en détention avant jugement ou en exécution de sanction, bénéficieront d'un programme journalier mixant formation, travail et activités encadrées. Leur autonomie dans les démarches de tous types sera par ailleurs favorisée avec notamment la mise en place d'un espace numérique dans chaque cellule permettant les contacts avec les proches, la formation en ligne et la gestion d'un certain nombre de prestations courantes au sein de l'établissement.

• *Consolider la sécurité dynamique et la gestion des risques dans la prise en charge des personnes détenues (renseignement carcéral, gestion des cas de radicalisation, processus latin d'exécution des sanctions orientée vers le risque et les ressources – PLESORR).*

Le 2 novembre 2023, le règlement concordataire sur le processus latin d'exécution des sanctions orientée vers le risque et les ressources (PLESORR) a été adopté par la Conférence latin des Chefs des Départements de justice et police (CLDJP). Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

À la suite de la réorganisation énoncée précédemment, la création du dicastère sécurité en octobre 2023 et celle d'une commission SPEN éponyme dès 2024 a notamment comme objectif la conduite de projets destinés à garantir au SPEN, à moyen terme, une organisation et un renforcement des outils dédiés à la sécurité dynamique.

• *Lutter contre la surpopulation carcérale en priorisant, pour les populations cibles, les exécutions de sanctions sous la forme d'alternatives à la détention (bracelet électronique, travaux d'intérêt général, semi-détention).*

Le Service pénitentiaire recherche toujours des solutions visant à réduire la surpopulation carcérale sur sol vaudois, non seulement par le biais de placements hors du canton mais aussi par le biais d'exécution de peines sous forme de travail d'intérêt général (TIG), de semi-détention (SD) ou d'une surveillance électronique (SE). Le tableau ci-après montre l'évolution de l'exécution des sanctions sous une forme alternative à la détention, et ainsi d'éviter l'incarcération et la désocialisation des bénéficiaires de ces régimes.

	<i>Nombre d'octroi TIG</i>	<i>Nombre d'octroi SE</i>	<i>Nombre d'octroi SD</i>	<i>Total mesures alternatives</i>
<i>2017</i>	<i>29</i>	<i>61</i>	<i>53</i>	<i>143</i>
<i>2018</i>	<i>140</i>	<i>120</i>	<i>53</i>	<i>313</i>
<i>2019</i>	<i>249</i>	<i>144</i>	<i>58</i>	<i>451</i>
<i>2020</i>	<i>198</i>	<i>89</i>	<i>47</i>	<i>334</i>
<i>2021</i>	<i>192</i>	<i>118</i>	<i>87</i>	<i>397</i>
<i>2022</i>	<i>189</i>	<i>120</i>	<i>95</i>	<i>404</i>
<i>2023</i>	<i>187</i>	<i>99</i>	<i>76</i>	<i>362</i>

Assurer la prise en charge des personnes détenues en déployant une stratégie adéquate en matière de réinsertion et renforcer les axes de prise en charge visant à prévenir la récidive :

- *en renforçant les compétences sociales des personnes détenues et en travaillant sur le délit (par exemple la justice restaurative)*
- *en transmettant des compétences socioprofessionnelles et en valorisant la place de la formation.*

En mars 2023, le comité de direction du SPEN a validé la stratégie de réinsertion du service et une plaquette a été éditée. Il a ainsi travaillé, durant cette année, sur différentes thématiques, dans la perspective de les déployer en 2024 (par exemple : développement de la collaboration avec le Service social international (SSI) pour appuyer les personnes détenues ayant un projet dans leur pays de retour, mise en place d'un « parcours individuel » de la personne détenue, etc.). Le SPEN a également renforcé sa communication interne, auprès de tous les collaborateurs, au travers de séance d'informations et de newsletters leur permettant de rester partie prenante des développements.

Parmi les actions concrètes qui ont pu être déployées en 2023, on peut notamment citer :

- La possibilité, pour les personnes détenues ne parlant pas français de disposer d'appareils de traduction numériques dans les établissements pour assurer une traduction simultanée basique.

- La mise à disposition de flyers comportant des informations utiles au moment de la sortie ainsi que la possibilité d'acquérir des billets de train directement via des bornes informatiques.

En ce qui concerne la justice restaurative, la collaboration avec Swiss RJ Forum se poursuit, cette association exerçant ses prestations dans l'ensemble des établissements pénitentiaires du canton de Vaud. Des discussions sont, par ailleurs, en cours avec Ajures pour la mise en place de médiations impliquant des personnes détenues et leurs proches.

LE PROJET DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA POPULATION MENÉ EN 2023 PRÉVOIT :

- d'établir des seuils bien spécifiques pour éclaircir les compétences, responsabilités et missions des acteurs concernés ;
- de renforcer la collaboration entre les partenaires de la protection de la population ;
- de proposer un nouveau dispositif de conduite de crise permettant souplesse et réactivité ;
- d'intégrer plus largement les communes dans la gouvernance de la protection de la population et dans le dispositif de conduite de crise cantonal.

Afin de pouvoir absorber la réduction des effectifs de la Protection civile vaudoise, de manière durable et lui permettre d'assurer ses missions, les études des différentes variantes d'organisation se sont poursuivies en étroite collaboration avec les communes.

11.25

3.6 Santé (Personnel et soins infirmiers)

Santé (Personnel et soins infirmiers)

3.6 Lutter contre la pénurie de personnel dans le domaine de la santé et des soins infirmiers

RÉALISATIONS 2023:

L'initiative populaire fédérale « Pour des soins infirmiers forts » sera mise en œuvre en deux étapes : la première consiste en une offensive de formation, la deuxième prévoit l'amélioration des conditions de travail du personnel infirmier. Dans le cadre de la réponse cantonale à cette initiative, une démarche commune globale nommée « Programme cantonal InvestPro » a été initiée par le DSAS et le DEF afin de lutter contre la pénurie de personnel dans les soins infirmiers ainsi que dans d'autres professions de la santé touchées par cette pénurie. Le programme InvestPro comprend 22 mesures qui découlent de trois axes stratégiques : la promotion de ces professions, le soutien à la formation et la fidélisation du personnel.

En novembre 2023, le Canton a transmis sa réponse à la Confédération concernant la consultation sur les dispositions d'exécution de la loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers (LEFI, mise en œuvre de la première étape de l'initiative). La consultation relative à la deuxième étape de l'initiative se tiendra au printemps 2024.

En janvier 2024, le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer l'enveloppe financière globale proposée par le DSAS et le DEF. Cette enveloppe permettra d'implémenter les mesures du programme InvestPro pour la législature en cours. La rédaction d'un EMPD a commencé en parallèle. Il comprend un plan stratégique et pose les bases légales des mesures prévues. Cet EMPD devra être soumis au Conseil d'Etat début 2024 puis transmis au Grand Conseil afin que le Canton puisse recevoir des financements de la Confédération dans le domaine de la formation. Des groupes de travail opérationnels InvestPro, incluant les partenaires, ont été lancés en octobre 2023, continueront à travailler sur les mesures en 2024.

11.26

3.7 Santé (Promotion et prévention)

Santé (Promotion et prévention)

3.7 Poursuivre la politique de promotion de la santé et de prévention des maladies

RÉALISATIONS 2023:

La promotion de la santé et la prévention sont des axes importants de la politique publique du Conseil d'Etat. Quatre axes sont soutenus particulièrement : la lutte contre l'obésité chez les jeunes, les programmes de dépistages (cancers du sein et du colon), la lutte contre le tabagisme et la santé mentale. Les actions mises en place dans le cadre du Programme d'action cantonal, ainsi que dans le cadre du projet-Sport-santé, ont été poursuivies. Un projet novateur (projet SPARK) a vu le jour en 2023 : il a pour objectif de redonner aux jeunes peu concernés par les activités physiques le goût du vivre-ensemble et du mouvement.

Les programmes de dépistage du cancer du sein et du côlon se sont poursuivis, tandis qu'un projet pilote de faisabilité d'un programme de dépistage du cancer du poumon a été initié.

Dans le cadre de la réponse au postulat Schaller et compte tenu du haut taux d'acceptation vaudois de l'initiative populaire « Enfants sans tabac », une modification importante des lois pour protéger la jeunesse a été proposée par le Conseil d'Etat et adoptée par le Grand Conseil. En outre, des achats-test tabac ont été effectués durant l'été et ont mis en évidence que des mineurs ont pu se procurer du tabac dans 30% des cas. Pour rappel, en 2011, 70% des points de vente avaient vendu du tabac à des mineurs.

L'élaboration d'une stratégie cantonale et d'un plan de mesures relatifs à la santé mentale est en cours. Cette stratégie couvrira la promotion de la santé mentale, la prévention, l'information et l'orientation ainsi que la prise en charge hospitalière et communautaire des maladies psychiques à tous les âges de la vie. L'état des lieux des offres existantes et des besoins populationnels non couverts en cours de finalisation permettra d'orienter les axes à renforcer et de définir les objectifs stratégiques ainsi que les mesures à prendre pour améliorer la santé mentale de la population vaudoise.

Le Conseil d'Etat a décidé de poursuivre et de pérenniser les mesures mises en œuvre pour la promotion de la santé mentale et la prévention des troubles psychiques des enfants et des jeunes, en 2021 et 2022 dans le cadre d'un renforcement structurel de l'encadrement scolaire et de la santé mentale.

11.27

3.8 Santé (Organisation système)

Santé (Organisation système)

3.8 Consolider l'organisation du système de santé vaudois tout en agissant plus largement sur la maîtrise de l'évolution des coûts

RÉALISATIONS 2023:

- La priorisation des mesures visant à soutenir la médecine de premier recours est en cours de finalisation en vue de leur mise en œuvre.
- Les cercles de qualité dans les EMS continuent d'implémenter l'analyse de la médication individuelle des résidents. Les hôpitaux travaillent de manière interprofessionnelle dans le cadre d'une commission des médicaments. La psychopharmacologie et la pharmacologie clinique du CHUV apportent un soutien aux prescripteurs du système communautaire dans le cadre de la gestion de la médication complexe de certains patients.
- Le Conseil d'Etat a décidé de limiter la neurochirurgie dès le 1^{er} juillet 2023 en publiant en juin 2023 un arrêté sur la limitation de l'admission des médecins à pratiquer à la charge de l'AOS dans le secteur ambulatoire. Depuis, le DSAS poursuit ses travaux d'analyse de la situation des différentes disciplines médicales. Durant l'automne 2023, l'examen de 9 nouvelles spécialisations a eu lieu. En outre, un projet de modification de la loi sur la santé publique visant à y ancrer le principe de la limitation de l'admission et à en conférer la compétence au Conseil d'Etat a été mis en consultation, le 06.12.2023, par le Conseil d'Etat.
- Le Conseil d'Etat a adopté la nouvelle liste hospitalière vaudoise des soins somatiques aigus. Elle garantit la qualité et l'économicité des soins, et souligne le rôle important joué par le CHUV et les hôpitaux membres de la Fédération des hôpitaux vaudois. Par ailleurs, en attribuant des mandats aux cliniques dans les différentes régions, le Canton reconnaît leur place dans la couverture des besoins de la population vaudoise.

- Une convention intercantonale en matière de santé numérique a été approuvée par les parlements des cinq cantons membres de CARA à la fin de l'année 2023. Dans le cadre de la campagne de communication qui a été lancée en mai 2023, des tutoriels ont été réalisés afin d'accompagner les personnes à l'ouverture d'un DEP, les pages dédiés au DEP du site internet cantonal ont été mises à jour, une FAQ a été réalisée en collaboration avec la Société vaudoise de médecine et des encarts publicitaires et des spots radios ont été diffusés dans tout le canton.
- Un projet pilote, élaboré en partenariat entre l'EHC, les assurances et la DGS, a été déposé auprès de l'OFSP. Un suivi clinique des personnes atteintes de maladies chroniques, ainsi que le renforcement de la promotion de la santé et de la prévention seront notamment ciblés.
- Un projet pilote visant le développement de résidences palliatives est mis en place afin d'étudier les besoins des personnes nécessitant des soins palliatifs aigus ne trouvant pas une réponse adéquate actuellement.
- L'OMC a révisé la directive sur les interruptions de grossesse et autorisé la Fondation PROFA à faire des interruptions de grossesse médicamenteuses dans le cadre du régime du délai.

11.28

3.9 Vieillessement de la population

VIEILLESSEMENT DE LA POPULATION

3.9 Accompagner le vieillissement de la population

RÉALISATIONS 2023:

Afin de faire face au vieillissement démographique important qui marquera les années à venir et de tenir compte l'évolution continue des besoins des seniors, le Conseil d'Etat a pu en 2023 concrétiser de nombreux projets d'importance.

Le 21 novembre 2023, le Grand Conseil a adopté le projet de modification de la LAPRAMS qui permet de consolider, développer et promouvoir les logements adaptés avec accompagnement (LADA) auprès de la population, des communes, des acteurs immobiliers et médico-sociaux. Ces modifications devraient permettre de renforcer le maintien à domicile et de repousser, de 2 ans en moyenne, l'entrée en institution.

En ce qui concerne l'hébergement, le Conseil d'Etat a aussi décidé d'accélérer la création et la rénovation des lits entre 2022 et 2027 pour éviter une pénurie à partir de 2030. Adopté en 2023, le nouveau PIMEMS, prévoit 34 projets de rénovation ou de construction d'EMS (1'998 lits à moderniser ou créer) et 15 projets de modernisation ou construction d'Etablissements psycho-sociaux médicalisés (EPSM) (365 lits à moderniser ou créer) dans toutes les régions du canton.

Sous l'égide du DSAS, plus de 300 professionnels et experts, des représentants des communes et des seniors ont participé à l'élaboration de Vieillir2030, dont l'objectif est de mieux coordonner les nombreuses prestations de santé, de santé communautaire, d'accompagnement social et de soutien financier existantes, de les adapter et d'initier de nouveaux projets. En 2023, un plan de mesures a été élaboré, une trentaine de projets pilotes ont obtenu un financement du Fonds d'utilité publique et le Conseil d'Etat a validé la création d'un Conseil consultatif des Seniors.

Enfin, cinq ans après son entrée en vigueur, la réforme vaudoise de la curatelle répond aux objectifs fixés par le Conseil d'Etat. En 2023, plus de 720 mandats ont été pris en charge par des curateurs volontaires. Le Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP), en collaboration avec l'Ordre judiciaire vaudois et la Direction générale de la cohésion sociale, a mené en février 2023 une nouvelle enquête de satisfaction auprès des curateurs volontaires. Les conclusions montrent la grande satisfaction des curateurs et ont permis d'identifier des points d'amélioration, déjà en cours de traitement dans les entités concernées.

11.29

3.10 Insertion

INSERTION

3.10 Poursuivre les efforts d'insertion sociale, professionnelle et économique de la population

RÉALISATIONS 2023:

Le dispositif de soutien financier et d'insertion du Canton de Vaud s'est renforcé et développé durant la dernière décennie (PC Familles, unités communes, etc.). Le Conseil d'Etat souhaite aujourd'hui renforcer le dispositif non pas en le développant mais en travaillant sur les synergies, les collaborations, l'information, l'orientation et en réorientant les mesures vers des secteurs nouveaux et porteurs.

L'appel à projet « Vaud pour vous », lancé par la Direction générale de la cohésion sociale à l'intention des acteurs du monde socio-sanitaire, s'inscrit dans ce cadre et a pour objectif d'optimiser le dispositif social existant. A terme, l'ambition est de permettre à chaque habitant du canton d'être accompagné sans condition, ni contrainte administrative, ni stigmatisation, lors de difficultés momentanées ou durables. Onze projets ont été sélectionnés et validés par le Conseil de politique sociale (CPS). Financés par le Fonds d'utilité publique (FUP) et la DGCS, ils permettront d'expérimenter différentes approches et prestations (permanences, assistants sociaux se déplaçant dans les quartiers ou dans des structures fréquentées par des personnes fragilisées, relais bénévoles, campagne d'information publique, etc.). Durant l'année 2023, six projets pilotes ont débuté. Les autres démarreront en 2024.

La transition écologique est l'un des secteurs majeurs de développement de ces prochaines années et est indissociable de la question sociale. Les personnes les plus vulnérables face à cette transition seront les personnes déjà en difficulté aujourd'hui. Afin de pouvoir proposer des nouveaux emplois dans des secteurs plus durables, la DGCS a décidé de soutenir et de contribuer au développement de la Coopérative vaudoise de transition écologique et sociale (CVTES). Développée par 11 partenaires pendant l'année 2023, elle proposera dès 2024 une vingtaine d'emplois pérennes, dans le domaine de la durabilité, à des bénéficiaires du revenu d'insertion. Le subventionnement de cette structure permettra notamment le développement d'activités économiques et de mesures de formation pour les participants. Il est attendu qu'à terme la structure puisse s'auto-financer.

11.30

3.11 Accueil de jour

Accueil de jour

3.11 Développer l'accueil collectif et familial de jour des enfants sur tout le territoire cantonal pour tendre à une offre de qualité et suffisante afin de répondre aux besoins des parents vaudois; œuvrer à une meilleure harmonisation des politiques tarifaires

RÉALISATIONS 2023:

En 2023, la contribution de l'Etat, inscrite dans son budget de fonctionnement, à la Fondation de l'accueil de jour des enfants (FAJE), responsable de coordonner et de faciliter le développement de l'accueil de jour des enfants sur le territoire cantonal, a été de CHF 75.6 millions. Cette contribution se décomposait de la manière suivante : CHF 69.6 millions de contribution ordinaire ; CHF 3,6 millions de contribution en sa qualité d'employeur ; et CHF 2,4 millions de contribution pour l'aide au démarrage. Ce montant représente une augmentation de la contribution de l'Etat de CHF 5.5 millions, par rapport à l'année 2022.

Le nombre d'institutions d'accueil collectif de jour des enfants autorisées dans le canton est passé de 811, en 2022, à 852, en 2023. En termes de nombre de places d'accueil, 2'153 places supplémentaires, réparties sur tout le canton, ont été autorisées par l'OAJE, faisant le nombre total de places autorisées atteindre les 33'587. Cela correspond à une augmentation de 7% du nombre total de places d'accueil autorisées. 68% de ces places supplémentaires ont été autorisées pour l'accueil parascolaire.

Dans une perspective de valorisation de l'activité des accueillantes et accueillants en milieu familial (AMF), et dans le souci de garantir la qualité de l'accueil familial de jour des enfants, l'OAJE et la Direction générale de l'enseignement post obligatoire (DGEP) ont mandaté la Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour (CIAFJ) pour la formulation d'un nouveau plan de formation destiné aux AMF. Des thèmes déjà abordés auparavant par la formation ont été approfondis et un nouveau module de premiers secours pédiatriques a été créé. Les changements visent améliorer les connaissances et les compétences des AMF dans leur projet d'accueil et en lien avec les concepts pédagogiques. Ce nouveau plan de formation implique une augmentation de la durée du cours d'introduction de 24h à 42h.

Les travaux en vue d'organiser une Table ronde des partenaires de l'accueil de jour des enfants ont été lancés.

11.31

3.12 Égalité femmes-hommes

Égalité Femmes-Hommes

3.12 Mettre en œuvre le principe constitutionnel de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la société et au sein de l'État

Réalisations 2023:

Le Canton de Vaud a présenté le dispositif cantonal de contrôle de l'égalité salariale dans les marchés publics et les subventions, ainsi que son engagement en tant qu'employeur en matière d'égalité salariale, lors de la Conférence nationale égalité 2030 qui s'est tenue le 27 juin 2023 à Berne. De plus, dans le cadre cette Conférence, le Canton a coorganisé avec la Conférence suisse des délégué·e·s à l'égalité (CSDE) une table ronde consacrée à l'approche intégrée de l'égalité en milieu scolaire.

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a participé aux travaux de la Confédération portant sur l'adaptation du seuil de tolérance dans la méthodologie d'analyse de l'égalité salariale Logib. Ces travaux ont notamment utilisé les constats d'une étude portant sur le seuil de tolérance, menée par le Canton en 2021. À la suite de ces travaux, le Conseil fédéral a décidé que le module 1 de Logib indiquera dès janvier 2024 une nouvelle valeur cible de 2,5% (anciennement 5%) qui doit inciter les employeurs à réduire continuellement les différences salariales inexplicables.

Dans le cadre de la présidence vaudoise de la Conférence romande des bureaux de l'égalité, le BEFH a organisé les Assises romandes de l'égalité sur le thème de la place des hommes dans l'égalité. Plus de 100 personnes ont pris part à cette rencontre.

La promotion de la rédaction égalitaire au sein de l'Administration cantonale s'appuie sur une directive du Conseil d'Etat adaptée en 2022 et sur le guide de rédaction *L'égalité s'écrit*, un document largement utilisé dans les cantons romands. En 2023, le BEFH a procédé à une réédition augmentée dudit guide, en proposant notamment des recommandations pour les représentations visuelles accompagnant les textes.

L'ensemble des contributions cantonales à Stratégie Egalité 2030 sont disponibles sur [le site de l'égalité de la Confédération](#)

11.32

3.13 Personnes LGBTIQ

Personnes LGBTIQ

3.13 Œuvrer à l'inclusion des personnes LGBTIQ

RÉALISATIONS 2023:

Pour fonder le plan d'action LGBTIQ, au sein de l'administration cantonale vaudoise (ACV) et dans la société, des travaux sont menés pour réaliser un inventaire des actions d'ores et déjà entreprises et pour développer une stratégie globale LGBTIQ. Ces travaux ont impliqué en 2023 les différents départements de l'ACV ainsi que les milieux intéressés (notamment milieux associatifs et académiques).

11.33

3.14 Accessibilité aux prestations

Accessibilité aux prestations

3.14 Offrir à toutes et tous des prestations publiques de qualité, en assurant l'accessibilité universelle aux services publics sur le territoire cantonal; orienter les services administratifs dans une démarche transversale, interdépartementale et respectueuse des usagères et usagers

RÉALISATIONS 2023:

Décentraliser certains services ou prestations - La DGAIC a lancé un projet avec les préfectures et le soutien de l'UCA, lequel poursuit trois objectifs : l'accompagnement des personnes en recherche de prestations publiques dans les préfectures, l'identification des besoins quant à la délivrance de prestations décentralisées par les préfectures, et une étude de faisabilité sur la décentralisation des services de l'Etat dans les régions périphériques. Le premier objectif qui est réalisé lors de la première phase du projet doit être mise en œuvre dans deux préfectures pilotes en 2024.

Favoriser la culture inclusive et renforcer la médiation culturelle - Outre les programmes de médiation des institutions patrimoniales cantonales visant à valoriser les collections et comportant des actions spécifiques et adressées à tous les publics, le SERAC a préparé un plan d'action cantonal pour le développement et la promotion de l'accès à l'offre culturelle pour les personnes en situation de handicap. Ce plan, qui a été adopté par le Conseil d'Etat pour les années 2023 et 2024, prévoit 20 mesures et projets pilotes, comme la mise en accessibilité du site internet de la Bibliothèque cantonale et universitaire pour les personnes malvoyantes et aveugles.

Garantir un équilibre dans la répartition des écoles professionnelles - La politique de décentralisation de l'offre de formation post obligatoire s'est concrétisée par la désignation du projet lauréat de future école professionnelle de Payerne, qui ouvrira ses portes en août 2027. Les travaux de planification et autorisation pour la construction des Gymnases d'Aigle (août 2026) et d'Echallens (août 2027) ont également poursuivi leur cours.

Poursuivre le rapprochement entre l'ACI et les contribuables - L'ACI, dont la prestation en ligne VaudTax offre de nombreux avantages, a organisé plusieurs sessions d'aide pour les usagers durant le premier semestre.

Nouvelles infrastructures pour le SAN - Le projet « Avenir » a franchi une étape cruciale avec un accord au niveau de l'acquisition de la surface nécessaire pour la construction de ces nouvelles infrastructures. Trois entités (DGIP, DGTLT et SAN) ont étroitement collaboré pour atteindre ce résultat qui doit permettre, après validation par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, d'obtenir les crédits en vue du lancement des prochaines études de réalisation en 2026/2027.

Accélérer la mise en conformité des arrêts de bus pour faciliter leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La préparation d'un EMPD a été initiée pour soutenir les communes dans les travaux de mise en conformité des arrêts qui sont de leur compétence

11.34

3.15 Politique inclusive du personnel de l'administration

Politique inclusive de l'administration

3.15 Promouvoir une politique du personnel inclusive au sein de l'administration cantonale qui améliore l'environnement de travail

RÉALISATIONS 2023:

La DGRH a facilité, au travers d'Arc Emploi, l'intégration de personnes défavorisées à l'aide de programmes de maintien en emploi. 229 personnes ont participé à ces programmes, dont 16%, avaient 50+ ans et 3 étaient en situation de handicap. La DGRH a en outre réalisé une communication pour la journée internationale du handicap, deux formations spécifiques et une directive d'accompagnement des personnes avec des limitations fonctionnelles.

Afin de réduire l'écart salarial inexplicé de 2,2% entre hommes et femmes à l'ACV, la DGRH a mené des analyses complémentaires pour comprendre les facteurs liés aux conditions et aux parcours professionnels influençant le salaire. Les résultats permettront d'orienter des actions RH pouvant agir sur cet écart. Un bilan des mesures adoptées en 2018 par le Conseil d'Etat a également été réalisé afin d'évaluer leur impact.

Dans le cadre du projet sur les plans de mobilité à l'ACV, un diagnostic global des lieux de travail de l'ACV a été réalisé, à la suite duquel un catalogue de mesures de mobilité est en cours d'élaboration. La rédaction d'un EMPD a été initiée dans le cadre des mesures emblématiques du plan climat vaudois 2024, afin de financer ces mesures sur une sélection de sites pilotes. Les pilotes permettront d'identifier les mesures les plus efficaces pour réduire les émissions des gaz à effet de serre liées à la mobilité professionnelle et pendulaire.

En termes de santé et sécurité, la DGRH a soutenu les services au travers de prestations de protection, prévention et formation, incluant du coaching, des modules d'e-learning, des outils méthodologiques, un accompagnement pour établir les concepts d'évacuation et identifier les dangers sur sites, ainsi que des formations sur les conditions du bien-être au travail. Les campagnes de communication sur la santé et la sécurité pour le personnel ont également été renforcées.

À la suite de la décision du CE de doter les services à dangers particuliers de spécialistes en santé et sécurité au travail, la DGRH a soutenu les services dans l'identification de leurs besoins en ressources.

La DGRH s'est dotée par ailleurs d'une démarche de diagnostic pour faire face aux problématiques de pénurie de personnel ou de métier en tension au sein des services, avec un observatoire des métiers et des organisations. Elle a facilité également la détermination de diverses mesures pour l'identification et la préparation de la relève, y compris celle des cadres ou celles de candidat-e-s issu-e-s de l'apprentissage. En parallèle, l'offre de formation destinée aux cadres et aux formateur-trice-s en entreprise s'est enrichie, contribuant à renforcer les compétences d'encadrement et à favoriser l'attractivité de l'Etat employeur. Un guide de l'apprentissage ainsi que divers événements sont venus compléter le soutien au développement de l'apprentissage et à la visibilité de la formation professionnelle.

11.35

3.16 Transition numérique de l'administration

Transition numérique de l'administration

3.16 Accélérer la transition numérique de l'administration et répondre aux standards environnementaux actuels; simplifier et faciliter l'accès aux services en ligne pour les citoyennes et les citoyens, les entreprises et les communes; adapter et moderniser la communication de l'État

RÉALISATIONS 2023:

Le nouveau plan directeur cantonal des SI 2023-2028 a été adopté en novembre. Cette feuille de route stratégique pour les 5 ans à venir décline cette mesure du programme de législature en actions visant à assurer sa mise en œuvre, en particulier grâce aux axes :

- « Axe 5.3.3 Exploiter le potentiel du numérique dans l'administration :
 - Piloter et accompagner la transition numérique de l'État
 - Améliorer l'expérience des usagers
 - Favoriser les synergies avec les partenaires »
- « Axe 5.3.4 Accroître l'exemplarité en matière de numérique responsable :
 - Développer la sobriété à tous les niveaux
 - Progresser en matière de durabilité »

11.36

3.17 Souveraineté numérique et protection des données

Souveraineté numérique et protection des données

3.17 Renforcer la souveraineté numérique du Canton ainsi que la protection des données de la population et des entreprises vaudoises

RÉALISATIONS 2023:

- Les cantons latins ont convenu de renforcer leur partenariat et ont signifié au Département fédéral des finances leur souhait de participer activement à la mise en œuvre de la solution Cloud actuellement à l'étude au niveau fédéral.

Forts de ce corpus de connaissances, les cantons latins ont convenu d'agir ensemble et de manière concrète à l'échelle intercantonale. Ils ont notamment décidé d'impulser l'évolution des conditions-cadres (bases légales, politique de la donnée, etc.), de renforcer la confiance numérique en s'engageant en faveur de la transparence, d'accroître leurs capacités de pilotage, d'encourager la formation, et de mener une politique de réduction des risques en diversifiant les solutions et en renforçant les partenariats publics-privés, en particulier avec les acteurs locaux. En agissant de concert, ils souhaitent saisir les opportunités offertes par les nouvelles technologies innovantes tout en maîtrisant les risques associés.

Parallèlement au renforcement de la collaboration intercantonale en faveur de la souveraineté numérique, les cantons latins souhaitent également renforcer la collaboration avec la Confédération. Ayant pris connaissance de la stratégie Cloud fédérale et en particulier du *Swiss Government Cloud*, qui prévoit, pour les données les plus confidentielles et secrètes, de développer un Cloud opéré exclusivement par la Confédération, dans ses propres centres de calculs, privilégiant la coopération avec des acteurs économiques suisses, la CLDN a exprimé au Département fédéral des finances le souhait des cantons latins de participer activement au développement et à la mise en œuvre de ce Cloud qui répond aux exigences en matière de souveraineté identifiées par les études publiées aujourd'hui. Une telle collaboration représenterait une opportunité concrète de renforcer les synergies au niveau intercantonal et fédéral sur des enjeux centraux à la transformation numérique en Suisse.

- Une convention cybersécurité entre le Canton et les communes a été signée pour assurer la mise en œuvre d'une force d'intervention cantonale afin défendre les communes et associations intercommunales contre les cyberrisques, contre rémunération de l'Etat (obligation générale de moyens).

11.37

3.18 Transversalité de l'action publique et résilience

Transversalité de l'action publique et résilience

3.18 Renforcer la transversalité de l'action publique et la résilience du Canton, notamment en matière de prévention des risques et de gestion de crise; développer des compétences au sein de l'administration pour améliorer le suivi transversal, pluridisciplinaire et innovant des politiques publiques et appuyer la modernisation du fonctionnement de l'État

RÉALISATIONS 2023:

Action 3.18.1 :

Afin de renforcer la résilience du Canton face aux dangers identifiés, différentes mesures ont été prises par le SSCM, dont : l'acquisition d'une unité de filtration d'eau permettant de fournir de l'eau potable en cas de sécheresse ou autre situation le nécessitant et d'une berce de décontamination de masse en lien avec le danger d'accident chimique ; la poursuite des travaux de préparation et de renforcement des domaines-clés face à une pénurie énergétique ; la préparation des PRU (points de rencontre d'urgence) au niveau des communes pour couvrir 100% de la population et assurer les prestations d'accueil, d'information et de communication vers les centrales d'urgence ; l'élaboration de la méthodologie pour l'analyse de la capacité opérationnelle du canton à faire face aux 12 principaux dangers de l'analyse des risques de 2021 ; le développement d'un concept de formation en gestion de crise pour les SG de l'ACV et de sensibilisation à l'importance de développer et à instaurer une culture de gestion du risque permanente ; la préparation des conditions-cadre de la montée en puissance du dispositif sanitaire dans les situations sortant de l'ordinaire.

Action 3.18.2 :

Un pilotage efficace et agile de l'action publique implique d'avoir les informations adéquates pour réagir rapidement, voire anticiper les décisions nécessaires. Ces informations étant issues du suivi des politiques par chacun des départements et services, un espace de concertation est nécessaire pour permettre un échange, aussi bien sur les données que sur les méthodologies utilisées (collecte, périodicités, hébergement, terminologies, etc.). Une telle coordination est menée par l'Observatoire des indicateurs de durabilité concernant les données en lien avec la durabilité.

La coordination entre StatVD et l'OCDC sur les indicateurs du Plan climat a permis des harmonisations techniques des suivis climatiques (terminologies, objectifs de zéros-net, etc.) et la mise en place d'échanges réguliers entre le domaine de la prospective à StatVD et les responsables du suivi des trajectoires d'émissions de GES.

La validation par la Délégation du Conseil d'Etat du dispositif de documentation du Plan climat (qui couvre les enjeux de réduction et d'adaptation) fin 2023 a confirmé le rôle actuel de StatVD dans les suivis climatiques à travers sa participation à l'Observatoire des indicateurs.

Action 3.18.3 :

En s'appuyant sur des données multithématiques appariées par Statistique Vaud, l'Office a publié en 2023 un rapport technique présentant les travaux réalisés en partenariat avec la DGCS afin de mieux comprendre le niveau de vie des ménages vaudois entre 2012 et 2019, ainsi qu'un courrier statistique focalisé sur le niveau de vie de la classe moyenne. StatVD a également poursuivi en 2023 ses travaux sur la définition de la statistique expérimentale et a œuvré avec le Swiss Data Science Center (SDSC) afin de développer les savoir-faire nécessaires, avec la participation de la DGNSI. Un premier projet portant sur un modèle de prévision du chômage utilisant les techniques de l'apprentissage automatique a été initié à cette occasion.